MASTER
NEGATIVE
98-84415-8

Hubert, Léon

Comment chercher & trouver du travail…

Paris

[1914]

98-84415-8
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED -- EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Hubert, Léon
... Comment chercher & trouver du travail & améliorer sa situation, par Léon Hubert... Paris, Chez l'auteur [1914]
xv, 174 p. incl. forms. 18½ cm.

At head of title: Une question sociale résolue.

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm   REDUCTION RATIO: 9 :1   IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 11/3/98   INITIALS: WW

TRACKING #: 33166

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

100 mm

A5

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

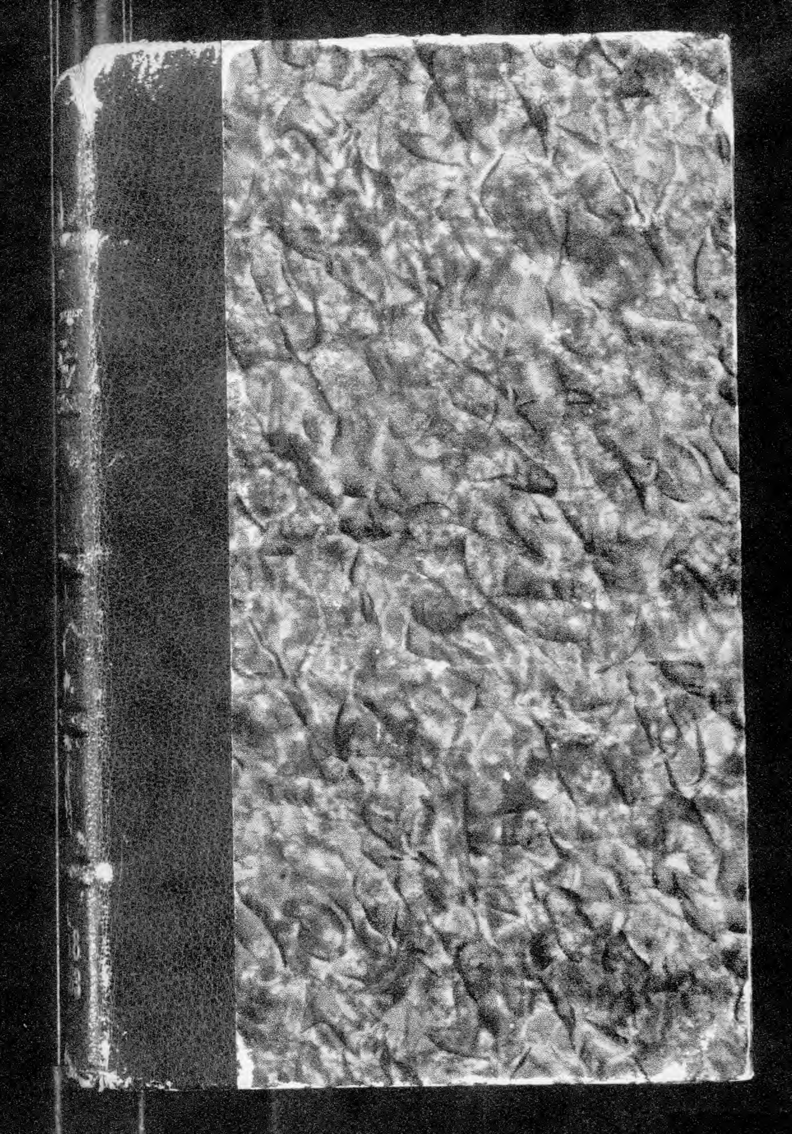
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

1.0 mm

1.5 mm

2.0 mm




IN LUMINE TUO VIDEBIMUS LUMEN
SIGILLUM · COLLEGII · COLUMBIAE · NOVI · EBORACI

UNE QUESTION SOCIALE RÉSOLUE

COMMENT CHERCHER & TROUVER DU TRAVAIL

& améliorer sa Situation

par

LÉON HUBERT

Maître-Imprimeur



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE & Cie

31, Rue Jacob, & 1, Rue Saint-Benoit

1914

En vente chez l'auteur

L. HUBERT

9, Faubourg Saint-Denis, Paris (X[e])

& dans toutes les Librairies

Prix : **2** francs. — France *franco* : **2** fr. **50**

Étranger *franco* : **3** francs.

COMMENT CHERCHER & TROUVER DU TRAVAIL

En vente chez l'auteur

L. HUBERT

9, Faubourg Saint-Denis, Paris (Xe)

& dans toutes les Librairies

Prix : **2** francs. — France *franco* : **2** fr. **50**

Étranger *franco* : **3** francs.

COMMENT CHERCHER & TROUVER DU TRAVAIL

UNE QUESTION SOCIALE RÉSOLUE

COMMENT
CHERCHER & TROUVER
DU TRAVAIL

& améliorer sa Situation

par LÉON HUBERT, Maître-Imprimeur

AVANT-PROPOS

Le travail est la loi générale de l'humanité. C'est une de celles dont le caractère est, pour ainsi dire, universel ; elle s'impose inévitablement à la conscience aussi bien qu'à la constitution organique des individus, quels qu'ils soient.

Tous ceux qui cherchent à s'y soustraire s'exposent aux plus graves conséquences. La voix populaire l'exprime avec une force et une unanimité frappantes :

« *L'homme qui s'ennuie devient un malade ou un animal dépravé.* »

« *L'oisiveté est la mère de tous les vices.* »

Nos neurasthéniques des classes élevées, nos malfaiteurs d'en bas qui tombent de la paresse dans le vol, à l'occasion, dans le crime; tous nos déchets sociaux en un mot, ne doivent pas chercher ailleurs que dans leur répugnance pour le travail, la raison réelle de leur déchéance morale ou matérielle.

Le travail, ainsi envisagé, apparaît dès lors à la fois comme un devoir et un besoin : un

devoir envers soi-même ; un besoin qui répond à notre activité intellectuelle ou physique et qui, pour ceux qu'à leur berceau n'a pas favorisés la fortune, permet de satisfaire à ces nécessités de tout genre auxquelles nous astreint notre nature même.

Pour ces derniers, la loi du travail prend cette formule brève et brutale : « *Il faut travailler pour vivre.* »

Et, comme le droit de vivre est leur premier droit, en raison de la corrélation étroite de l'existence et du labeur qui l'assure, l'on en est arrivé ainsi à proclamer le droit au travail.

A bien réfléchir, il est difficile de le contester, puisqu'il tient autant à la nature même des choses qu'à celle des êtres humains. Mais si légitime et si impérieux qu'il soit, ce droit n'est pas toujours facile à exercer.

Il est aisé de dire : « J'ai droit au travail ! Je demande du travail ! Qu'on me procure du travail ! »

Ce qui est aussi facile à réclamer n'est pas aussi commode à trouver.

Force est de compter avec l'organisation sociale, avec les différenciations créées dans la société par son dispositif économique. La multiplicité des fonctions inhérentes à l'ordre général d'une humanité civilisée et dont la vie

collective se complique chaque jour, a amené, forcément, la division des besognes, la classification des professions, et dans une même profession, des spécialisations, qui, à mesure que l'on progresse, de plus en plus s'accusent.

Si ces différenciations, ces spécialisations de fonctions, dans une certaine mesure, favorisent le travailleur, en développant telles ou telles aptitudes, en lui permettant de gagner davantage, parce qu'il accomplit sa tâche mieux et plus vite, elles présentent ce grave inconvénient de restreindre son action, et en même temps la jouissance de son droit au travail, puisqu'elles limitent le terrain où peuvent s'exercer son activité et sa compétence professionnelles.

Cela est si vrai, qu'il suffit d'un examen très superficiel des phénomènes économiques, pour en être rapidement convaincu.

Un journalier, un homme de peine, un ouvrier qui, comme on dit vulgairement « travaille à toute main », trouveront plus facilement à s'embaucher qu'un artisan exerçant un métier dont la connaissance exige un apprentissage.

Dans cette dernière catégorie, celui qui, par suite de circonstances favorables, se sera trouvé appelé à accomplir toutes les besognes d'une profession, se placera plus rapidement que le camarade qui, spécialisé dès l'appren-

tissage, n'aura été initié qu'à l'une quelconque d'entre elles.

A mesure que l'on s'élève dans le processus d'une civilisation, que l'on entre, dans la mêlée sociale, en une sphère d'ordre plus complexe, ces différences et les difficultés qui y tiennent vont en s'accentuant de plus en plus.

L'ouvrier rural ne meurt jamais de faim, parce qu'il trouve rapidement à se placer ; le travailleur des villes, qu'il soit ouvrier de métier, employé de bureau, connaît davantage les affres de la misère, les angoisses d'une détresse qui, souvent, accroît ses maux du moment, de la perte de tout espoir.

Trop de défaillances, trop de chutes lamentables, où l'homme laisse à la fois sa considération et son honneur, quand n'y sombre irrémédiablement sa vie, relèvent de cette cause, pour que ceux qui ont à cœur l'amélioration du sort de tous, aussi bien que le souci de la paix sociale, ne se préoccupent pas de la gravité de cet angoissant problème :

Donner du travail à ceux qui n'ont que ce moyen de s'assurer l'existence à laquelle tout être humain a naturellement et légitimement droit ;

Et surtout *leur permettre de trouver ce travail à l'heure, au moment précis où il leur est le plus indispensable.*

Nous ne devons pas oublier, en effet, que si les moyens d'y satisfaire ne sont pas toujours à notre portée, nos besoins sont de tous les instants. Si l'on n'a pas tous les jours place à l'atelier qui fournit le salaire, tous les jours pourtant, il faut manger, s'abriter, se vêtir, faire face à ces mille obligations qu'implique fatalement l'existence individuelle, aussi bien que l'existence en commun.

Il y a là des contraintes inéluctables, auxquelles nul ne peut se soustraire, à moins de se mettre en marge de la société, de « vivre sa vie », par des moyens qui en arrivent à réduire l'homme au rôle « de loup pour l'homme » et à le reléguer dans le cadre de ceux qui sont regardés comme un danger par et pour tous.

Nous touchons ici à l'un des points les plus délicats de ces questions à la fois complexes et inquiétantes que, depuis quelques années, l'on catalogue sous la rubrique générale de questions sociales.

Elles traduisent, la plupart du temps, un manque d'équilibre, aisé à constater, mais, malheureusement, très difficile à établir ou à rétablir.

Nous ne saurions contester qu'il n'ait été fait, et dans les milieux les plus divers, de sincères et sérieux efforts pour réaliser cette com-

pensation désirable, capable de donner à la société une assise plus stable et de la mettre à l'abri de ces orages qui s'annoncent par l'émeute et se terminent par des révolutions.

Pour bienfaisants que soient les effets de ces mesures dictées par une sage et prévoyante philanthropie, ils n'en demeurent pas moins insuffisants à remédier à tous les maux. A dire vrai, à parler franc, la panacée universelle qui en triomphera définitivement est encore à trouver, et de longues années encore, les réformateurs et les sociologues s'épuiseront à la chercher.

Voici, en tout cas, qui reste bien et dûment acquis : de multiples améliorations ont pu être réalisées ; mais il en reste encore, et de nombreuses, qui attendent leur tour, cependant que, dans une cruelle expectative, patientent et gémissent de pauvres hères, aux prises avec la faim qui n'attend pas, avec la détresse qui, à toute heure, sur eux, sévit implacablement.

Entre toutes ces misères, il n'en est peut-être pas de pire que l'inquiétude du lendemain. Manger peu, cela se supporte; dormir mal, cela s'endure ; mais ne pas savoir si demain l'on aura de quoi manger, l'on trouvera où dormir, est-il pire douleur pour l'homme qui, grâce à son honnêteté native, à sa conscience droite

à sa vie correcte, a conservé intactes toute sa dignité et toute sa sensibilité morale ?

Et combien plus horrible est-elle encore, cette souffrance, si elle n'est pas seulement celle que l'on doit subir seul, mais si elle doit être partagée par les êtres chers qui forment la famille de l'infortuné ?

A quoi tient cette inquiétude du lendemain? A l'incertitude de savoir si l'on gardera la place qui vous assure aujourd'hui l'existence matérielle ; comment l'on en retrouvera une autre, si l'on vient à la perdre.

Combien pire est-elle, lorsque, victime involontaire du chômage, en quête d'un emploi si modeste soit-il, l'ouvrier ou l'employé, devant sa maison vide, en face de son foyer éteint autour duquel la mère et les enfants pleurent, rentre découragé, se demandant si demain ne sera pas semblable à aujourd'hui, pendant combien de jours il lui faudra traîner, de porte en porte, de rebuffade en rebuffade, sa lamentable et interminable pérégrination !

Il faut être fortement trempé, cuirassé contre les douleurs physiques et morales, pour tenir le coup et ne se laisser ni décourager, ni abattre, dans cette chasse au travail, où l'on a vu les mieux doués se laisser aller au désespoir et au suicide.

Tous ceux qui ont eu à affronter ces terribles passes nous comprendront.

Ouvrier hier, patron aujourd'hui, travailleur toujours, à notre heure aussi, nous avons souffert ces angoisses, et ce n'est jamais sans une poignante émotion que nous songeons à ceux qui passent par où nous sommes passé, qui souffrent des mêmes maux qu'avant eux nous avons soufferts.

Qu'à force de volonté, peut-être parce que mieux armé, peut-être encore parce que bénéficiant de circonstances favorables, nous ayons fait enfin notre percée, nous estimons de notre devoir de dire à ces nombreux ouvriers et employés que le chômage jette à la rue, dont il fait des martyrs de notre organisation économique :

« Ne vous découragez jamais ! Espérez et agissez ! Comptez surtout sur vous-mêmes ! Ne reculez pas devant la lutte !

« Nous connaissons vos maux pour les avoir nous-même éprouvés. Laissez-nous vous dire les moyens qui nous ont permis de les vaincre.

« C'est parce que nous sommes des vôtres, du peuple comme vous, que nous vous les indiquons ! »

Ce faisant, nous avons la conscience de remplir ce devoir de solidarité qui s'impose à tous les humains, à tous les enfants d'une même patrie.

Que nous réussissions, l'atteinte du but sera la récompense de notre ambition satisfaite, et si le succès ne répond que partiellement à notre effort, il nous restera au moins la satisfaction d'avoir fait tout le possible pour aider dans la lutte pour la vie, ces héros obscurs de la mêlée sociale que sont les petits et les humbles !

Léon HUBERT

I

L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

L'insuffisance de notre organisation sociale l'exige. Pourquoi nous en manquons.

En France, nous vivons dans une société que tout le monde déclare organisée. Il faut bien admettre qu'il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation.

Mais pour qui veut se livrer à un examen attentif, un fait retient immédiatement le regard de l'observateur :

Notre organisation est surtout administrative ; elle l'est même trop, par certains côtés, puisqu'en résulte, très fréquemment, la paralysie des initiatives hardies, des énergies vigoureuses.

Quant à l'organisation de la puissance réelle, de la puissance vraiment productrice, qui assure à la fois la vie et l'avenir d'une société, elle n'existe pour ainsi dire pas. On ne saurait sérieusement soutenir que nous ayons une organisation du travail. Il y a des ébauches, un enfantement, quelque chose qui tend à se constituer, avec plus ou moins de

2

méthode et de succès. Mais nous sommes loin de ces organismes vivaces, solidement édifiés, capables de se maintenir par eux-mêmes, parce que les fonctions y sont coordonnées et réglées selon l'ordre naturel des besoins et des adaptations, en état de se plier, sans en souffrir, à toutes les exigences de la vie moderne et à ces conditions de la lutte pour l'existence qui est comme la règle de notre temps.

Nous n'envisageons pas ici l'organisation du travail en nous emprisonnant dans telle ou telle doctrine, en nous faisant le champion de tel ou tel système, relevant de l'individualisme ou de la forme collectiviste.

Nous ne considérons que le mode de régularisation des rapports entre l'employeur et l'employé, en restreignant encore, dans le cas spécial auquel nous appliquons nos efforts, ces rapports à ceux qui tiennent uniquement à l'offre et à la demande des emplois.

C'est là un champ assez vaste à explorer, qui devient, malheureusement, un champ de bataille, trop souvent. Là s'exerce, âpre, parfois violente, la rude concurrence du travail, qui devient, au sens pratique, la concurrence des salaires. Cette lutte permanente est toujours ardente, par moments cruelle. Les meilleures volontés, les énergies les mieux affermies s'y usent à la longue, se dissolvent en désespoir ou en découragement, de même que s'égrènent, fondent, sur le champ de carnage, les

troupes qui restent trop longtemps engagées sur la ligne de feu.

Le travailleur français, sous ce rapport, est moins bien partagé que ses confrères des pays anglo-saxons, germaniques et mêmes slaves.

En Angleterre, aux Etats-Unis, le trade-unionisme, en constituant une organisation puissante du travail, en face de celle résultant de la concentration ou de la coalition des gros capitaux, a amené une sorte de régularisation dans la distribution et la répartition des emplois, tout au moins parmi les catégories de travailleurs rationnellement et solidement constitués en groupements corporatifs.

En Allemagne, les organisations corporatives fonctionnent aussi régulièrement qu'au temps jadis, tout en ayant su se mettre au pas du progrès, et adapter leurs réglementations et leurs méthodes aux exigences de la civilisation et de la marche ascensionnelle de la technique moderne. Les unions de métiers, les unions de tarifs, reposant sur des conventions positives entre groupements réguliers d'ouvriers et de patrons, sont l'organe régulateur par l'effet duquel se fait, pour ainsi dire automatiquement, entre ouvriers ou employés d'une part, et d'autre part, employeurs d'une même profession, une distribution raisonnée du travail, une répartition réglée sur les besoins respectifs des uns et des autres, et qui réduit au minimum les risques et les conséquences du chômage.

Dans les pays slaves, une certaine forme collective

de la propriété, l'état encore primitif du développement industriel, évitent aux travailleurs ces difficultés économiques qui sont les conséquences des inextricables complications où se débattent, dans cet ordre d'idées, les tenants d'une société organisée sur le type démocratique, et sous le régime individualiste, comme l'est notre société française.

Si, comme il est loisible à chacun de le remarquer fréquemment, le travailleur français, tout en se croyant très avantagé, se trouve, à bien des égards, dans une situation moins favorable que ses collègues étrangers, c'est que notre régime du travail reste encore à organiser ; c'est qu'il est inférieur à celui de pays qui, bien que nous ayons l'outrecuidance de les croire plus arriérés que nous, ont su, chez eux, conserver ce qui était bon des traditions anciennes et en ont fait la base solide sur laquelle, par d'ingénieuses et intelligentes adaptations, ils ont édifié leur organisation économique, et étayé une solide et durable paix sociale. Ils ont ainsi fait l'économie de ces nombreuses révolutions, de ces insurrections de la misère, dont hélas ! nos grandes cités industrielles nous ont et leur ont fourni l'attristant spectacle.

Ils ont échappé aux émeutes de la faim parce que leur classe ouvrière bénéficiait d'une organisation industrielle qui lui assurait régulièrement le labeur. Leurs prolétaires n'ont pas eu « à mourir en combattant » pour cette unique raison qu'ils trouvaient « à vivre en travaillant ».

S'il n'en a pas toujours été ainsi chez nous, c'est qu'il y a eu, dans notre histoire professionnelle, une rupture, une coupure qui n'a été encore que très partiellement reprise, et qui, en interrompant les traditions consacrées par les ans et l'usage, a amené une véritable décentration de notre organisation économique, aussi bien que de notre organisation sociale, par voie de conséquence.

La suppression, par l'Assemblée Constituante, des jurandes, des maîtrises, des corporations de métiers, a porté un coup fatal à notre constitution économique.

On peut s'incliner devant l'élévation du mobile qui a déterminé les législateurs d'alors à briser d'un coup les cadres où étaient enserrés, pour chaque profession, aussi bien les employeurs que les employés. Ils ont voulu les affranchir des réglementations qui pesaient trop lourd sur la vie et la conscience du citoyen, et qui, par leur multiplicité, leur complexité et leur inexorabilité, donnaient lieu à de trop nombreux abus, tout en enrayant les progrès industriels.

On doit surtout reconnaître qu'ils ont tenu avant tout à poser et à appliquer le principe, d'ordre supérieur, de la liberté et de la propriété individuelles, l'une immédiatement dispensée, et l'autre largement accessible à tous.

Peut-être aussi le respect des grands principes a-t-il été, par eux, poussé à l'extrême. Peut-être n'a-t-il été, dans certains cas, que celui des grands mots, auxquels ils ont trop facilement sacrifié des

faits avec lesquels ils auraient dû compter d'abord.

La suppression des organisations corporatives, en proclamant le droit à la liberté de tous, a laissé chacun aux prises avec des difficultés faciles à vaincre par des organismes compacts, solidement et rationnellement constitués, mais devant lesquelles allaient se heurter, désormais, des individualités laissées à elles-mêmes, d'autant moins portées à se concerter et à se grouper, qu'elles avaient hâte de jouir de leur liberté récemment reconquise, et bénissaient l'acte légal qui venait de trancher leurs liens et de briser leurs entraves. Chaque travailleur, à côté de sa valeur professionnelle, n'a eu comme moyen d'aboutir, que son effort personnel; comme mobile et régulateur de ses interventions, que son initiative individuelle.

C'était cette disposition mentale qu'il fallait susciter, développer, encourager, si l'on voulait à la fois assurer la sécurité et la durée du nouveau régime de liberté, dans l'ordre politique, en même temps que garantir la tranquillité sociale en régularisant et assurant la prospérité industrielle.

Malheureusement, on ne le put, ou l'on ne le voulut. Les circonstances furent plus fortes que les hommes et tels qui crurent alors conduire les événements furent alors menés, entraînés par eux.

Les initiatives individuelles ne purent s'épanouir sous les énergiques mesures dictatoriales que durent prendre les rudes révolutionnaires de 1793, pour assurer le salut public. Le système oppressif de la

centralisation impériale fut dressé pour leur étouffement. Ce ne furent point les gouvernements monarchiques qui succédèrent aux guerres épuisantes du premier Empire, qui les développèrent; au contraire.

Nous n'avons ni à nous le dissimuler à nous-mêmes, ni à le céler à d'autres : nous sommes, nous autres citoyens français, les descendants de gens braves et honnêtes, mais qui, nés sans initiative, dressés à n'en point acquérir, habitués à se laisser trop gouverner, comptant trop sur ce qui est au-dessus d'eux, pour jamais compter sur eux-mêmes, nous ont transmis leur inertie, leur manque de ressort, leur absence du sentiment de l'individualité, comme un fâcheux héritage, auquel nous aurions eu incontestablement avantage à renoncer sans la moindre hésitation.

Si nos gros industriels, nos gros commerçants, nos gros capitalistes ne se risquent pas à ces tentatives audacieuses qui assurent à leurs rivaux des Etats-Unis des fortunes d'une énormité monstrueuse, à quoi l'attribuer ?

Au défaut d'initiative ; au manque de confiance en soi !

Si l'on ne voit pas, dans notre monde ouvrier, de ces ascensions merveilleuses qui portent, au delà de l'Atlantique, un humble manœuvre aux plus hautes fonctions sociales ou lui assurent une de ces royautés du commerce ou de l'industrie, qui elles aussi sont quelquefois édifiées de ruines et cimentées de sang et de larmes, mais n'en demeurent pas moins

de significatifs témoins, de suggestives preuves, n'est-ce pas parce que, chez nous, manquent précisément ces qualités de hardiesse, d'action volontaire, de résolution personnelle qui sont peut-être le facteur le plus réel et le plus sûr du développement merveilleux de la grande République américaine ?

Ce ne sont là que des constatations d'ordre historique, mais qui n'en sont pas moins d'une vérité indéniable.

Sans pousser aussi loin la hardiesse, sans se lancer aussi témérairement dans la voie des aventures risquées, il n'en demeure pas moins, par contre, que l'initiative individuelle est, pour le travailleur moderne, dans notre société française, de régime démocratique, le facteur qui permettra à chacun de tenir sa place dans la vie, et de s'y assurer ces moyens et ces ressources, faute desquels elle ne sera qu'une vallée de douleurs et de larmes.

L'initiative, cela veut dire : chacun comptant sur soi, pour se maintenir et s'élever au milieu de tous ; chacun se reposant sur soi, pour être le bon ouvrier de loyal travail, quelle que soit la tâche qui lui est échue ; chacun n'attendant de concours que de son propre effort pour développer tous ses moyens et tirer parti de son propre fonds en vue de s'assurer sa place au soleil ; chacun voulant, et voulant de toute la puissance de son énergie, pour reprendre, pour rattraper demain les moyens d'utilisation de ses aptitudes, si par malheur les circonstances voulaient que momentanément ils vinssent à lui échapper.

II

LE PROBLEME ANGOISSANT

L'incertitude du travail. — Les sombres perspectives du travailleur.

Si nous avons posé, à la base de cette étude sociologique, la nécessité de l'initiative et de l'énergie, c'est que ces deux qualités sont les facteurs essentiels qui permettront au travailleur, aux prises avec les rudes difficultés de l'existence, de regarder en face et sans trembler, l'angoissant problème qui, au moment où il s'y attend le moins, peut inopinément et impitoyablement se dresser devant lui : il a nom l'incertitude du travail, et trop souvent, par lui, s'ouvrent, devant l'ouvrier ou l'employé épouvanté ou découragé, les plus sombres perspectives.

Sa gravité est telle, qu'elle impose l'obligation d'étudier, analytiquement, et dans leur forme concrète, certaines catégories de phénomènes économiques, qui ont leur retentissement, le plus souvent immédiat, sur l'ensemble de la vie sociale.

Parmi ceux qui n'ont à compter que sur leur

propre travail pour assurer leur existence quotidienne, il en est peu qui, à un moment donné, ne se soient, pour une raison ou une autre, trouvés brusquement privés de leur situation, mis dans la nécessité, du jour au lendemain, d'avoir à en chercher ou à s'en créer une autre.

Rien d'étonnant à cela ; c'est dans la nature même des faits ; cela résulte de la logique que les choses portent en elles, et ressort de la position respective des éléments capital et travail, qui se présente avec un si dur relief.

Que chacun revienne sur ses propres souvenirs, observe autour de soi, et il en arrivera à se retrouver tel qu'il était en ces heures mauvaises que l'existence ne ménage pas toujours, même aux plus dignes et aux plus méritants.

Voici un malheureux terrassier. C'est une profession qui n'exige pas d'apprentissage spécial, et qui ne demande à l'homme que la production d'une certaine quantité de force physique, appliquée à des besognes peu compliquées, et toujours les mêmes. On y trouve facilement du travail, surtout à l'heure où les grosses entreprises sont sollicitées d'effectuer les grands travaux publics, routes, canaux, chemins de fer, casernes, bâtiments publics, etc.

Mais on le perd aussi facilement, d'abord parce que ces grands travaux ne s'effectuent pas indéfiniment et avec continuité ; ensuite parce qu'il faut compter avec l'implacabilité des saisons défavorables ; enfin parce que la simplicité du métier

rendant le recrutement du personnel ouvrier facile, les patrons ou les chefs de chantier ont d'autant moins d'hésitation à se séparer des travailleurs, qu'il leur est plus aisé d'en trouver de nouveaux. Le jour où la population ouvrière des villes leur semble insuffisante, ils savent où recruter des réserves : dans ces départements déshérités, où la terre est si ingrate, où la vie est si rude à l'homme qu'il ne balance pas à s'en arracher pour venir, dans les grandes cités, conquérir un salaire plus élevé, sans se douter que là ou il espère trouver un sort meilleur, il ne rencontrera peut-être que des maux pires que ceux auxquels il croit échapper en s'arrachant au sol natal et en affrontant les risques du déracinement et de la transplantation.

Encore doit-il compter aussi avec cette terrible concurrence de la main-d'œuvre, que viendront lui faire ces travailleurs venus de l'étranger, et qui, pour des salaires de famine, accourent lui ravir sa place au chantier, quand ils n'arrivent pas, par une infiltration lente, tenace, incessante, à l'en éliminer complètement.

Chez ces infortunés, on peut dire que le chômage est un mal périodique, qui, plusieurs fois par an, les laisse aux prises avec les affres de la misère et de la faim.

Le sort de l'ouvrier de métier, du travailleur d'usine n'est guère plus enviable. Par le fait même qu'il lui faut être en possession d'un métier déterminé. son horizon est borné par les limites mêmes

dans lesquelles, pour une région donnée, sont constituées et développées les industries dont sa profession spéciale relève.

Son champ d'action se restreint encore par suite de la division du travail et de la spécialisation des fonctions dans sa profession. Apte dans telle partie, habile dans telle besogne, il est insuffisant dans telle autre tâche connexe à laquelle il n'aura été ni spécialisé, ni préparé. La porte de la maison lui est bien ouverte ; mais faut-il encore qu'il puisse passer par celle de l'atelier particulier où ses services pourront être utilisés avantageusement par le patron.

La première difficulté à laquelle il se heurte est la difficulté d'embauchage. Ce n'est, malheureusement pas la seule. Nos grandes usines sont de vastes casernes, quand ce ne sont pas de vastes prisons. Le travailleur y compte moins comme homme que comme numéro. C'est une unité perdue dans une collectivité. Le plus souvent, le patron ignore son nom et son visage. Il relève de sous-ordres qui, eux, ayant à justifier de leur fonction par une production en rapport avec les sacrifices du capital engagé, ne le jugent que d'après ce qu'il sait rendre, ne le considèrent pas autrement que comme un élément producteur, devant fournir, dans un temps donné, un rendement déterminé.

Tant qu'il répond à cette condition, tant que le travail abonde, l'ouvrier compte ; du jour où les affaires tombent dans le marasme, il n'apparaît plus que comme un facteur de dépenses que rien ne

vient compenser, et qu'on écarte parce qu'on n'en a plus besoin et comme une charge qui vient grever les budgets de l'entreprise.

Selon que le travailleur d'atelier est dans la force de l'âge, les inconvénients qu'il subit, de ces évictions, en quelque sorte régulières, ne sont guère que temporaires. Le fléchissement de travail qui se produit dans telle usine peut être contrebalancé par un accroissement de commandes dans un autre, où il a quelque chance de trouver à s'embaucher.

Mais que la vieillesse argente son front, que les années rendent sa vue moins perçante, sa main moins sûre, que les fatigues et les souffrances d'une dure existence de labeur affaiblissent ses muscles, c'est en vain qu'il ira frapper de porte en porte, qu'il exhibera les certificats les meilleurs, les attestations les plus élogieuses ; il se heurtera à une prescription draconienne :

« Passé tel âge, nous n'embauchons pas les nouveaux ouvriers ! »

Combien d'infortunés, après avoir peiné, ahané, de longues années durant, en ont été réduits, dans une heure de découragement ou de désespoir, à chercher dans la mort un terme à leurs maux, dans le suicide, la fin de leur martyre !

Et pourtant, ceux-là, qui représentent les miséreux intéressants, ceux qui ont conquis, par les tâches laborieusement et consciencieusement accomplies, le droit à la considération et à la commisé-

ration, auraient pu trouver, à défaut de l'atelier, caserne qui les refusait, la porte hospitalière, prête à s'ouvrir pour des besognes moins rudes, mais où leur expérience acquise, leur probité professionnelle auraient trouvé à s'employer utilement !

Par ces esquisses rapides, que nous ne voulons poursuivre plus avant, car nous en arriverions aux tableaux poussés au noir, on juge quel est le sort malheureux réservé au travailleur manuel.

Combien plus affreux est celui des infortunés qui n'ont pas appris un métier proprement dit, et qui ne sont entrés dans l'existence qu'armés d'un savoir plus ou moins restreint, et avec l'illusion dangereuse, et trop facilement préconisée, que leur léger bagage d'instruction doit les mener à tout !

Des préjugés trop courants, quelques succès faciles à l'école ont troublé l'esprit de leurs familles ; ils se sont dupés eux-mêmes sur la valeur de leur acquis, sur la puissance de leurs aptitudes. On n'a pas voulu qu'ils fussent des ouvriers ; ils ont voulu être des messieurs, oublieux de leurs origines, dédaigneux de la blouse ou de la cotte du bon travailleur qui leur a donné le jour, et qui, le premier peut-être a encouragé leurs folles ambitions en rêvant pour eux les plus hautes destinées.

Ils ne seront ni laboureurs, ni maçons, ni forgerons ; ils ont en tête la science — quelle science ! — en poche des diplômes — et quels diplômes !

La belle aubaine ! Et que leurs parchemins qu'on croit de tant de poids, seront un bagage léger à cer-

taines heures ! Ils seront professeurs, employés, bureaucrates ; ils auront un paletot, comme les riches, les mains blanches, comme les favorisés de la fortune qui n'ont pas à faire œuvre de leur dix doigts pour satisfaire à des besoins auxquels ont pourvu d'avance ceux dont ils n'ont eu qu'à se donner la peine de naître !

Infortunés, ils ne savent pas ce qui les attend ; la gloire qu'ils espéraient fuira toujours devant eux ; ils s'épuiseront à la poursuivre, jusqu'à l'heure où on les relèvera pantelants, au fond d'un fossé ou au coin d'une borne !

Ils connaîtront les affres de la misère, de la plus effroyable, la misère en habit noir, la plus terrible et la plus lourde à supporter.

S'ils n'arrivent à s'embusquer dans l'administration, où la place est mal payée, mais sûre, ils courront après le cachet, échoueront dans ces « boîtes » où l'on vend de la soupe et de la science à des bambins dont ils seront les jouets et les souffre-douleur, jusqu'au moment où on leur signifiera que l'on a assez de leurs services.

Et ils souffriront d'autant plus douloureusement que leur sensibilité plus affinée leur rendra plus cuisants les coups de griffe de la destinée. Ils saigneront aux épines de la route ; ils saigneront dans leur amour-propre, dans leur cœur ; leur douleur s'accroîtra de la perte de leurs espoirs envolés et de leurs illusions définitivement perdues.

Qu'au lieu de se bercer aux folles tentations des

sublimités des lettres ou de l'art, ils se contentent des prosaïques besognes du gratte-papier, alignant des chiffres au lieu de courir après la rime, leur part d'avenir ne sera guère plus copieuse, non plus que la certitude du lendemain leur sera mieux assurée.

Ces places-là sont rares, elles aussi; en outre nombreux sont les concurrents, qui se bousculent, se poussent du coude, se renversent et se trépignent, à qui arrivera bon premier.

C'est ici qu'apparaît, dans toute sa cruauté, le marché du travail. Nombreux les postulants, limités les emplois ; donc émoluments restreints, quand ce n'est salaire de disette. On pourra porter beau, à condition de serrer sa ceinture. On viendra au bureau les mains gantées et le ventre criant la faim. Et encore n'est-on jamais sûr que demain apportera de quoi la satisfaire.

« Vous trouvez la place trop dure pour le salaire? Nous ne pouvons donner davantage. Nos charges sont trop lourdes, nos frais trop élevés. Voilà notre dernier mot. Si vous ne savez vous contenter de ce que nous vous offrons, vous êtes libre de partir. »

Et que froissé, blessé, vous partiez, sur cette cruelle parole, demain, dix, vingt, cent, viendront se disputer la place que vous laissez libre pour y endurer le même supplice, en attendant d'être contraints de l'abandonner de la même façon.

La vie est rude aussi, pour ceux-là qui une fois jetés sur le pavé, ne savent combien de temps ils l'arpenteront avant de voir la fin d'un chômage dont

pâtiront eux et les leurs, et dont les effroyables conséquences empoisonnent la vie du foyer, quand elles n'y sèment le deuil ou n'en abattent les ruines sur des victimes lamentables.

Telles sont les cruelles perspectives que n'envisagent pas, sans pâlir, tous ces infortunés, trop nombreux, hélas ! auxquels la dureté des temps, la cherté chaque jour croissante de la vie matérielle, ne permettent que l'existence au jour le jour, et sans qu'il leur soit possible, sur leur maigre salaire ou leurs minces émoluments, et en dépit de la plus stricte économie, parfois de dures privations, de s'assurer quelques réserves modestes, leur permettant, néanmoins, de faire face au manque de travail.

La faim au visage blême, la sombre détresse apparaissent à leur porte, dès que le chômage y a frappé.

Si la besogne se fait attendre, ces terribles déités, qui sont les vrais tortionnaires du pauvre, n'attendent pas. Il est à la fois leur prisonnier et leur victime. Plus longtemps elles seront là, plus longue sera sa douleur, plus effroyable sera son supplice.

A leur dure étreinte, il n'échappera que par le travail libérateur. Lui mettre en main le moyen de se le procurer, lui permettre de le trouver sûrement et rapidement, c'est donner à ce pitoyable déshérité la clef de sa geôle, c'est l'arracher à sa géhenne.

A ce devoir d'humanité et de solidarité humaine, nul n'a droit de se dérober : il est des heures et des circonstances où l'indifférence est odieuse et devient coupable !

III

COMMENT SE POSE LA QUESTION DU TRAVAIL

Les rapports actuels du patron et de l'ouvrier, de l'employeur et de l'employé.

Il n'est pas dans la nature d'un travail comme le nôtre, d'étudier, dans tout leur développement, les rapports des patrons et des ouvriers, des employés et des employeurs.

Nous ne les envisagerons donc qu'au point de vue spécial qui nous occupe actuellement : c'est-à-dire relativement à la confiance qu'ils peuvent inspirer au salarié, en ce qui regarde la fixité de son labeur et la sécurité de son avenir.

Car, ne l'oublions pas, ce qui inquiète le plus l'ouvrier ou l'employé, c'est moins la modicité des salaires ou des traitements que leur incertitude ; c'est la toujours poignante perspective du chômage possible, momentané par suite du ralentissement des affaires, et surtout définitif, par renvoi ou suppression d'emploi.

Au temps où le travail était régi par les organisations corporatives de métiers, il y avait permanence de besogne ; le compagnon qui était souvent l'ancien apprenti, faisait, pour ainsi dire, partie de la famille du maître. Il en était le constant collaborateur, fréquemment l'ami. Il subissait parfois des préjudices accidentels, quand il se présentait des fléchissements dans les commandes ; mais ils étaient compensés par les accroissements de salaire, dès que la besogne recommençait à abonder.

Ces rapports, reposant sur la tradition, l'estime réciproque, la cordialité, furent profondément troublés du jour où les économistes eurent enseigné que « le travail est une marchandise, régie, comme les autres, par la loi de l'offre et de la demande ».

La famille ouvrière — ainsi se présentait l'association morale et professionnelle de l'employeur et de l'employé — ne fut plus une famille ; elle fut remplacée par une façon de marché.

Les rapports sociaux, dans le monde du travail, se ramenèrent à la brutalité d'une concurrence sèche, dure :

« *Le salaire baisse quand deux ouvriers courent après un patron ; il monte, lorsque deux patrons se disputent un ouvrier.* »

Cette conception inhumaine eut ce résultat d'aboutir, d'une part à l'oppression du travail par le capital et d'engendrer, d'autre part, la révolte ouverte ou sournoise du travailleur contre le capitaliste.

Voilà les faits, tels qu'ils se présentent dans toute

leur crudité, et, malheureusement, force nous est de reconnaître que leur généralisation est la caractéristique des relations actuelles des ouvriers et des patrons, des employés et des employeurs.

Ceux-ci, sauf d'heureuses exceptions, en sont arrivés à se persuader que leurs devoirs envers leurs ouvriers se bornent au paiement du salaire convenu, et que, selon les nécessités de l'offre et de la demande, leur droit est d'augmenter ou de réduire leur personnel sans se préoccuper davantage des conséquences matérielles et morales du débauchage.

Cette doctrine antisociale dans sa conception, inhumaine dans son application, devait avoir sa contre-partie, de la part de l'autre élément en cause, engendrer une réaction, une répercussion qui ne tarda pas à se manifester.

Du moment où le patron s'attribuait le droit de renvoyer ses ouvriers dans les moments de calme, il les amenait à se liguer, à se coaliser, pour exiger de lui des augmentations de salaire, dans les moments de plus grande activité industrielle.

Ainsi naquirent les grèves comme moyen de forcer la main du patron récalcitrant. Ainsi se propagèrent ces ferments de discorde dont l'effet nocif ne tarda pas à se généraliser ; ainsi se développa ce levain de haines, trop savamment entretenues par des gens intéressés à les voir s'accentuer, et qui ont contribué à nous créer cet état spécial gros d'orages futurs, et qui se résume en ces mots significatifs : *la lutte des classes.*

Il dérive de la conception philosophique empruntée aux naturalistes et qui condense la réciprocité des relations des êtres organisés entre eux, et l'état de leurs rapports avec le milieu ambiant : *la lutte pour l'existence*. Brutale, inhumaine, cette conception s'est faussée, par une inintelligente adaptation aux sociétés humaines, dont les relations des membres constituants ne devraient être réglées que par le bienfaisant principe de l'*association pour l'existence.*

Tel est l'exposé synthétique d'une situation que ce n'est pas ici le lieu d'apprécier, mais que nous devons nous borner à accepter comme fait, en nous disant que notre impuissance à y rien changer oblige chacun de nous, en attendant mieux, à rechercher les meilleurs moyens d'y faire face et d'éviter à tous d'avoir à trop en souffrir.

Relativement à notre programme, le point sur lequel nous devons nous appesantir est celui-ci :

Les rapports respectifs du salarié et de l'employeur sont actuellement réglés avec la rigueur inexorable de la mathématique. Ils se traitent sèchement comme une question de doit et avoir. Le facteur moral, s'il n'en est entièrement banni, n'y intervient que dans une mesure telle, qu'on peut le considérer comme à peu près inexistant.

C'est là une constatation pénible, mais qu'en conscience, on ne peut s'empêcher de relever, si l'on veut examiner, comme il le mérite, l'angoissant problème du chômage.

Elle n'est pas à l'honneur d'une époque comme la

nôtre, qui se pique d'être le siècle de l'émancipation et de tous les progrès.

Les grands vocables de philanthropie et d'humanitarisme traînent dans toutes les bouches ; mais ils ne sont que là ! Lorsqu'on cherche l'idée sous la parole, le fait sous l'expression, on s'aperçoit qu'il n'y a que des mots, rien que des mots.

Sans doute, le progrès est indéniable, il avance à pas de géant, depuis que la science s'est mise au service de l'industrie, et que celle-ci en est devenue une vaste application ; malheureusement, il jalonne sa route de miséreux, victimes à la fois de la brutalité des réalisations, et de la fausse et inexorable interprétation qui subordonne le facteur humain à tous les autres, et fait trop oublier que les choses sont créées pour les gens, et non les gens pour les choses.

IV

LE CHOMAGE

Ses modalités. — Ses conséquences.

Résultante, d'une manière générale, des nouvelles conditions de la vie économique, le chômage, envisagé dans ses conséquences, est l'effroi de la classe laborieuse.

Il empoisonne son existence en lui enlevant toute sérénité, toute joie, parce qu'il la place en présence d'un avenir dont la caractéristique est l'insécurité.

Elle vit, ou plus exactement, elle frémit sous sa perpétuelle menace.

Il n'est donc ni superflu, ni inutile de serrer de plus près cette question si profondément troublante.

Deux faits maîtres la dominent :

1° Toute industrie est exposée au chômage ;

2° Dans les chômages de l'industrie, les imprévoyants et les faibles s'appauvrissent, s'avilissent ou sombrent.

Aussi bien, en raison, d'une part, de sa fatalité, et d'autre part, de ses répercussions sur l'existence familiale comme sur la vie sociale, le chômage

mérite-t-il qu'on s'y arrête pour en étudier certaines modalités spéciales et certains déterminants particuliers.

Nous ne parlerons que pour mémoire et pour le réprouver, de ce genre de chômage, encore trop fréquent dans certaines catégories de métiers, qu'on appelle le chômage du lundi, ou « faire le lundi ».

Qu'en principe, l'on en fasse grief aux travailleurs qui s'y abandonnent avec une trop facile complaisance, rien ne semble plus justifié : des gens qui crient misère sont mal venus à se plaindre quand ils sont, pour une part appréciable, les propres artisans de la détresse dont ils gémissent.

Cependant, il ne faudrait pas se hâter de condamner. La simple équité commande que l'on recherche les causes initiales d'une fâcheuse pratique, et que l'on se demande dans quelle mesure la volonté propre des fervents de Saint-Lundi se trouve engagée, et si, malgré les apparences contraires, ils ne subissent pas inconsciemment l'effet de contingences dont l'action réelle s'exerce à leur insu, pour les faire céder à certaines faiblesses.

Si le chômage du lundi est devenu un abus, et parfois un abus déplorable, à l'origine, il était comme une protestation des classes ouvrières, et notamment de celles des grandes cités industrielles, contre le chômage forcé des jours fériés qu'avait imposé la loi de réaction de 1814.

Ils la trouvaient vexatoire, parce qu'attentant à leur liberté de besogner ou de chômer ; des corps

entiers de métiers, en manière de protestation, affectaient de travailler le dimanche, pour se reposer le lundi.

A la longue, et l'obligation du chômage dominical disparue avec le régime qui l'avait instituée, certains ouvriers en arrivèrent à considérer qu'un chômage de deux jours de suite n'était pas excessif.

Ils chômèrent le dimanche et continuèrent à « faire le lundi ».

Même pour ceux qui travaillèrent une partie de la journée du dimanche, pour se fournir un prétexte ou s'excuser de « faire le lundi », ce fut encore une erreur sociale, de même que pour le patron une faute économique, de condescendre à tolérer de telles pratiques.

On travaille moins bien lorsqu'on sait que la journée va bientôt finir ; on a l'esprit préoccupé du plaisir que l'on prendra, tout à l'heure, quand on quittera l'atelier.

On travaille moins bien, parce que la surveillance est moins étroite ; parce que l'on sent qu'autour de soi, d'autres se reposent et s'amusent, dont on envie le sort.

On manque de l'entraînement qui existe quand la surveillance est active et rigide, quand les ateliers sont au complet, quand toutes les machines ronflent, lorsque la production bat son plein, lorsque la vie industrielle atteint son maximum d'activité, d'intensité, de rendement.

Plus d'un ouvrier, coté jusqu'alors comme un

travailleur excellent, d'ardeur irréprochable, a pris le « mauvais pli », a laissé percer des défaillances qui, aux yeux du patron, l'ont démonétisé et lui ont peut-être coûté sa place, et ne doit ces mésaventures qu'au laisser-aller professionnel, à l'abandon moral, inhérents à ces journées de demi-travail, qui par leur mauvais côté sont aussi des journées de relâche du caractère et de la volonté.

Quant au chômage du lundi, tout le monde est journellement témoin de ses déplorables effets. Parcourez les artères fréquentées des grandes villes, dans les quartiers ouvriers, et vous serez écœuré par des spectacles attristants.

Autour des comptoirs, dans les bars, dans les cabarets, des hommes à la face allumée devisent bruyamment ; les voix sont éraillées, épaisses ; le débraillé de la tenue indique que déjà l'ivresse manifeste ses ignobles atteintes ; sous prétexte de s'ouvrir l'appétit, des alcools nocifs les empoisonnent, leur mettent le feu au corps, font disparaître chez eux toute dignité et toute retenue.

Parfois des femmes sont là, avec leurs « hommes » ; il y a même des enfants à la mamelle. Ces pauvresses absorbent l'absinthe, comme leurs conjoints ; on voit de malheureuses petites créatures tremper leurs lèvres dans la liqueur néfaste à laquelle ils devront les convulsions, l'épilepsie. Tout ce monde fête la « Saint-Lundi », en attendant d'aller échouer à l'hôpital, où ces débauches les poussent.

Par moments, le spectacle devient plus répugnant : une ménagère en larmes s'efforce d'arracher à cet enfer l'ouvrier qui, pour ne pas paraître lui céder, par un sot souci des railleries de ses compagnons de beuverie, la repousse brutalement, et lui enjoint impérativement de regagner le logis, où, lorsqu'il rentrera ivre, il l'obligera à subir ses contraintes, s'il ne la roue de coups.

Ce chômage-là peut être évité, doit être évité. Il n'est pas difficile à l'ouvrier honnête et digne d'y échapper. S'il a pu, par hasard, s'y oublier, pour peu que sa raison demeure saine, sa conscience droite, il saura faire sur lui-même l'effort nécessaire pour n'y plus retomber.

Nous ne signalerons d'ailleurs ce regrettable travers, que pour en faire sentir toute l'horreur, toutes les fâcheuses ou répugnantes conséquences à ceux qui auraient la faiblesse d'y céder, et pour leur donner la force d'y résister en se montrant des hommes, dans la véritable et honnête acception du mot.

Mais il est une autre forme de chômage, celle-là, plus redoutable, parce qu'il n'est donné à aucun d'y échapper, parce qu'elle relève de l'implacabilité des événements devant laquelle la plus énergique volonté humaine se révèle souvent impuissante ; parce qu'aussi, c'est un mal devenant d'autant plus terrible qu'il se prolonge, et qu'il n'est pas toujours donné d'en entrevoir, d'en espérer ou d'en voir la fin.

Voici d'abord des industries, telles que celles du luxe, où la mode intervient, avec ses fantaisies qui deviennent pour les travailleuses des fatalités, et

où le travail, une partie de l'année est suspendu ; ce sont les industries à morte-saison ; celle-ci dure des deux, trois, quatre mois ; les ateliers ferment, en totalité, ou jettent à la rue une partie de leur personnel ; à la rue, dont le ruisseau n'est pas loin, dès qu'il s'agit de professions où sont particulièrement employées des femmes.

Certaines industries utilisant la main-d'œuvre masculine ne sont pas exemptes de ces marasmes de la production, qui font le sort aussi mauvais à l'ouvrier qu'à l'ouvrière.

Outre ces chômages, d'une régularité désespérante, saisonnière, pourrait-on écrire, mais qui ne surprennent pas, puisqu'on sait qu'ils reviennent périodiquement, et que l'on peut prendre à l'avance des mesures pour y parer, il en est d'autres que rien ne fait prévoir.

Surgissant inopinément, ils jettent la perturbation dans les industries, aussi bien que dans le monde ouvrier qu'elles emploient.

C'est l'usine qui ferme brusquement, parce qu'elle dépose son bilan, parce qu'elle fait de mauvaises affaires.

C'est l'introduction de nouveaux procédés de production, qui par la multiplication mécanique des produits, conduisent au même rendement avec une économie énorme de main-d'œuvre humaine, et entraînent, par suite, des éliminations forcées de personnel.

C'est la création de nouveaux centres de fabrication ; c'est l'invasion du marché par des fabrications similaires de nos industries nationales et qui, leur soustrayant un certain quantum de consommateurs, amènent nos industriels à restreindre leur rendement et, naturellement, le nombre des ouvriers et ouvrières qui trouvaient à s'y employer lorsque leurs maisons battaient leur plein.

A côté de ces causes de chômage, d'ordre général, en existent d'autres, qui peuvent tenir à des considérations plus particulières, ou encore à des perturbations économiques.

Une grève éclate, dure plus ou moins longtemps, sévit avec une intensité, une acuité plus ou moins vives. Elle peut cesser pour des raisons diverses : lassitude réciproque, entente entre employeurs et employés ; mais ces batailles-là ont aussi leurs blessés, font aussi leurs victimes. Ce sont les imprudents qui se sont trop découverts et qui, sinon immédiatement, mais presque toujours à délai rapproché, sous un prétexte choisi à dessein, payent d'un congédiement inattendu l'attitude plus hardie qu'ils ont adoptée au moment de la crise.

Ceux-là ne sont pas les moins à plaindre ; chassés d'une maison, ils trouveront difficilement place ailleurs : les patrons, dès qu'ils auront vérifié les références qu'ils leur auront fournies, reculeront devant l'embauchage de pauvres diables qui en ont peut-être déjà assez de la cuisante leçon que les faits leur ont infligée ; mais qui traîneront après eux, comme la tunique fatale, la réputation de meneurs

ou d'agitateurs animés d'un « mauvais esprit ».

Ce n'est pas le chômage temporaire qui les atteint ; c'est trop souvent le chômage qui, en se prolongeant, devient la misère chronique, avec tout son cortège de redoutables conséquences.

D'autres causes, et parfois misérables, contribuent encore à jeter travailleurs et travailleuses sur le pavé.

Ici, c'est le don Juan d'arrière-boutique qui chasse ignominieusement la jeune ouvrière honnête qui n'a pas voulu subir sa lubricité et a répondu par le mépris à ses propositions immondes. Là, c'est quelque sous-ordre omnipotent, quelque tyranneau de chantier ou de bureau, qui fait renvoyer un ouvrier sérieux, pour ce bas motif que « sa figure ne lui revient pas », et qui réussit à arracher à la bonne foi surprise du patron, un ordre d'éviction dont les inspirations dérivent d'insinuations malhonnêtes ou de mensonges avérés.

Quels qu'en soient les motifs, le chômage n'en demeure pas moins la menace perpétuellement suspendue sur la tête du prolétaire. Il peut l'éviter aujourd'hui, demain il n'est pas sûr qu'il y échappera.

De là vient cette inquiétude qui se peint, à toute heure, sur la face, dans les regards de cette classe laborieuse qui mérite réellement son nom par son attachement à la tâche que la destinée, les circonstances de la vie lui ont départie.

Si la vieille gaieté de nos grands-pères se fait rare, quand elle n'a complètement disparu ; si les chansons et les ris ne caractérisent plus le dimanche de l'ouvrier, ce n'est pas ailleurs que dans cette effrayante incertitude qu'il en faut chercher la raison.

Le chômage est à la fois la grande douleur morale et la grande souffrance matérielle du travailleur. Cette douleur, cette souffrance, sont poussées au paroxysme, dès que celui-ci, au lieu d'être resté le célibataire qui, tant bien que mal finit par « se débrouiller », a compliqué son existence de celle de ces êtres chers qui lui constituent une famille.

Celui-là a le cœur et l'esprit à la torture, car il sent bien que l'arrêt de travail lui est impossible ; dès qu'il cesse de besogner, c'est le salaire qui disparaît ; c'est demain, sombre et triste, avec l'effroyable perspective de se trouver, lui et les siens, sans nourriture et sans logis.

Le chômage dispense de l'effort à produire, mais il ne dispense ni de la faim, ni de la soif, ni du sommeil, ni de l'obligation de se vêtir.

Il prive des moyens de satisfaire ces divers besoins, mais il ne supprime pas ces besoins, qui s'affirment toujours, aussi fatals, aussi impérieux.

La synthèse économique du chômage est facile à établir et à formuler ; réduite à sa plus simple expression, telle elle se présente :

Pas de travail, pas d'argent ; pas d'argent, pas de pain.

Telle est la vision épouvantable qui trouble de larmes le regard de l'infortuné chômeur.

Ni les tirades enflammées des rhéteurs, ni les

dissertations serrées des sociologues, ni les arguties captieuses des sophistes ne sauraient apporter la moindre atténuation aux touches sombres de ce tableau sec et dur de la vie de misère.

Tous ceux qui en ont vécu les heures cruelles, qui en ont connu les affres, éprouvé les douleurs physiques et morales, savent le peu que pèsent les paroles des moralistes et les utopies des réformateurs, en face des réalités.

Ceux-là sont convaincus, par expérience, que, du moment où ils n'ont pas d'économies en réserve — et combien rares sont, dans les conditions actuelles de la vie industrielle, ceux qui ont pu en réaliser ! — pour eux, l'arrêt de travail est impossible, et que, s'il vient à se produire, il peut devenir l'arrêt de mort.

Etre privé de travail, c'est voir sur soi s'abattre le poing du malheur. Or, de même qu'un mal en amène un autre, le malheur ne va jamais seul ; d'un malheur en dérive un autre ; c'est en série qu'ils marchent et s'enchaînent. Ils forment comme un lien étroit, dont les replis complexes enserrent la victime qui, lorsque ses efforts ne parviennent à les rompre, finit par en être étouffée.

Une à une les ressources s'épuisent ; les derniers sous s'en vont. Il faut recourir au crédit, aller le mendier, se traîner au-devant des allusions méchantes quand ce n'est des rebuffades brutales du boulanger, du boucher, de l'épicier. Force est de les accepter sans oser risquer une protestation ou une récrimination ; il faut, la rage au cœur, la mort dans l'âme, avaler l'outrage, courber la tête : *un sac vide ne peut se tenir debout*, disent, avec tant d'à-propos et de bon sens, les braves gens des campagnes.

C'est la location du mois qu'il va falloir payer ; c'est le terme qui approche : on touche à la fin du trimestre. On emprunte quand on peut, et c'est l'expulsion à laquelle il faut s'attendre, quand on ne trouve pas le prêteur, difficile à rencontrer, car ce n'est que parmi des compagnons de labeur, d'autres pauvres, eux aussi, qu'on peut seulement aller à sa recherche.

Que même on arrive à toucher son cœur, à l'amener à faire une saignée dans son modeste pécule, cela ne peut être qu'un palliatif temporaire. La bourse est étroite, peu garnie ; le camarade a, lui aussi, ses charges, et dans son humble bas de laine, il ne saurait longtemps puiser sans en voir le fond.

On va heurter une autre porte, faire appel à l'obligeance, voire à la pitié d'un autre camarade, et ainsi, les dettes s'ajoutent aux dettes, les obligations aux obligations ; on devient prisonnier de quelqu'un et de quelque chose ; et l'on ne tardera pas à s'apercevoir que *celui qui emprunte est l'esclave de celui qui prête.*

Les vêtements du dimanche, les matelas, la montre d'argent du père, l'anneau de mariage de la mère, parfois les outils ont pris le chemin du Mont-de-Piété. Il ne reste plus rien, que le strict indispensable, dans le pauvre logis dont, demain peut-être, à la requête d'un propriétaire inaccessible, les hommes de loi viendront inexorablement vous chasser.

C'est la misère, la misère noire ! Elle démolit la famille, comme elle détruit le nid.

L'homme maudit les berceaux où reposent, pâles, affamés, les enfants qui étaient hier sa joie et sa fierté. Les vieux parents, qui sont des invalides du travail, et qu'il a recueillis, parce qu'il les aime, parce qu'il n'a pas voulu qu'ils aillent finir à l'hôpital ou au coin de la rue, lui apparaissent comme autant de bouches inutiles qui viennent encore accroître sa détresse et ravir le pain qu'il peut à peine donner à ses petits.

Les privations aigrissent les caractères ; l'homme ne sachant à qui s'en prendre exècre la destinée et gourmande sa compagne de douleurs.

Le cortège des souffrances morales s'ajoute au cortège des souffrances physiques. Toutes les passions mauvaises éclatent à la fois : colère, envie ; quelquefois pire. L'homme va écouter aux cabarets les prêcheurs de révolte ; les enfants moins surveillés descendent à la rue ; la femme, découragée, parfois rudoyée et battue, cède à de fâcheux entraînements...

Il y a plein les cœurs des soucis, des fureurs, des haines peut-être, s'il n'y a pas de pain à la huche, ni la moindre piécette dans l'escarcelle.

Le chômage les tient, ne les lâche pas; et la misère, son inséparable compagne, de sa main décharnée, a saisi tous ces pauves hères à la gorge, et les étrangle.

C'est contre ce mal que le travailleur doit lutter ; contre lui qu'il lui faut réagir ; c'est pour venir à son secours que nous nous sommes attelé à la rude tâche de l'en affranchir.

Notre devoir moral, notre devoir social également est de l'aider dans cette œuvre de relèvement, mais faut-il encore que son effort réponde à notre effort, que sa volonté vienne servir d'appoint à notre volonté, et que le concours que nous lui apportons soit secondé par son propre concours.

Il n'y a pas, pour guérir les maux économiques et sociaux, de panacée universelle ; tous les faiseurs de systèmes qui en ont préconisé depuis que le monde est monde en ont été pour leurs frais de spéculations hasardées et de cogitations impuissantes, toutes les fois qu'ils ont négligé de s'appuyer sur ce qui est dans l'ordre normal des choses :

L'homme artisan de son émancipation et de son relèvement, et ne réussissant à s'évader du gouffre de la misère, que parce qu'il est capable d'intelligence, d'énergie, de volonté, d'initiative hardie et de ferme tenacité dans l'effort.

V

UNE VICTIME DU CHOMAGE

La femme seule.

La victime la plus intéressante et la plus exposée du chômage est, incontestablement, la femme seule : veuve, divorcée, jeune fille sans parents.

Elle a d'abord contre elle la faiblesse physique et morale inhérente à son sexe. Moins facilement que l'homme, elle supporte les privations ; plus facilement que lui, elle contracte des maladies ; sa sensibilité native contribue à aggraver la fâcheuse situation dans laquelle des circonstances malheureuses l'ont amenée à se débattre ; elle sent davantage les coups que lui porte le sort ; elle s'affecte et se laisse, plus rapidement que l'homme, aller au découragement. Elle voit les choses avec moins de sang-froid ; par suite, souvent sous un jour faux ; elle s'exagère ses maux, se grossit à plaisir les difficultés et finit parfois par en arriver à cette idée qu'il lui est impossible d'en triompher, qu'elle est définitivement sacrifiée, perdue.

Plus d'une désespérée a cherché un refuge dans la mort, dont la fin volontaire n'en a pas d'autre explication.

On doit remarquer encore que la division industrielle du travail a de plus en plus spécialisé celui de la femme, l'a cantonnée, en quelque sorte dans les branches où elle excelle, sans doute, mais que par là même est limité d'autant le terrain où il lui est permis de tirer parti de ses aptitudes.

Si l'on ajoute à cette considération un faux amour-propre professionnel, une mauvaise direction générale de l'éducation première, certains préjugés courants et auxquels on obéit d'autant plus aisément que la vanité se trouve engagée, on arrive à voir se restreindre de plus en plus les voies par lesquelles la chômeuse peut espérer échapper à la misère qui la menace, et peut-être déjà la torture.

L'homme a la ressource, à défaut d'utilisation de ses capacités professionnelles particulières, de compter sur sa force physique, et de pouvoir l'employer à une de ces occupations qui n'exigent pas d'apprentissage spécial, et où il ne faut déployer que des muscles et de la vigueur.

Un menuisier, un employé de magasin sans emploi, ne reculerait pas devant l'embauchage sur un chantier de terrassiers ou pour le déchargement d'un bateau. Un bureaucrate qui ne veut demander sa subsistance qu'à son travail ne refusera pas, en attendant des jours meilleurs, un emploi de coursier ou d'homme de peine.

Mais il est rare qu'on voie une modiste consentir à descendre au rang de fille de cuisine, pas plus qu'une excellente couturière habituée au travail parfois artistique des ateliers des grandes villes, se placer comme bonne à tout faire.

Elles croiraient manquer aux égards qu'elles doivent à leur propre profession, déchoir en un mot. A vrai dire aussi, de telles occupations pourraient arriver à leur faire perdre la main, à alourdir leurs manières, à nuire à leur placement ultérieur. Elles préfèrent attendre.

Attendre quoi? Le plus souvent, une place qui ne vient pas ; une à une leurs dernières ressources disparaissent. Il n'y a plus rien à engager au Mont-de-Piété. La faim se fait sentir, implacable, inexorable.

Elle est mauvaise conseillère. Entre la mort qui s'avance derrière elles et les séductions de la rue, combien de pauvrettes cèdent, succombent !

Elles savent que telle de leurs anciennes compagnes d'atelier est aujourd'hui une demi-mondaine en vue, dont les viveurs se disputent les sourires. Elle a chevaux, auto, hôtel, train de maison.

La tentation est trop forte ; on sait qu'elle « a commencé comme çà » ; pourquoi aurait-on moins de chance qu'elle? Elle n'est pas plus jolie ; elle est moins intelligente ; et pourtant elle a réussi.

C'en est fait ; le sort en est jeté ; on fait un soir le tour du boulevard ; on pénètre un peu embarrassée dans les endroits de plaisir où rôdent les hommes ;

on se risque ; c'est la chute à la rue, dont le ruisseau est voisin.

On recommence le lendemain, les jours suivants ; on continue, les mauvais plis sont si vite pris.

On compte une ouvrière de moins, une femme perdue de plus.

La prostitution a fait une nouvelle recrue. Ce minotaure des sociétés en décadence dévorera encore une malheureuse, et dont la chute est irrémédiable, du jour où la police, qui l'a « poissée » un soir, l'a inscrite sur ses registres.

C'est l'enfer avec toutes ses horreurs et ses hideurs. Il n'a d'échappée que sur la maison close ou sur les dalles de l'amphithéâtre.

Heureux encore, lorsque ces infortunées ne remettent pas leur sort entre les mains de ces sinistres drôles qui, tout en leur imposant leur salacité et les rouant de coups, ne les transforment pas en « bêtes de plaisir et de rapport » qui doivent, pour le compte de ces horribles ruffians, trimer dans les basses orgies, jusqu'à ce qu'elles y laissent leur misérable loque.

Le véritable agent de cette dégradation progressive, dont le terme ultime est la dépravation tarifée, est le chômage, l'affreux chômage, faiseur d'infortunes, semeur de misères, contre lequel tous les moyens de lutte doivent être employés, comme le fer rouge à l'égard de ces maux affreux dont on ne triomphe que grâce à de rudes méthodes et de pénibles sacrifices.

VI

A LA RECHERCHE DU TRAVAIL

Les personnes ayant subi des revers de fortune

A côté de la grande cohue des travailleurs tourmentés par la nécessité de retrouver du travail, existe une autre catégorie d'êtres humains également intéressants : ce sont ceux qui ont d'abord à en trouver.

Ils sont représentés par des gens que la fortune avait couverts de ses faveurs dès le berceau, dont l'enfance s'est écoulée, joyeuse et caressée, à l'abri de tous les besoins, dont l'éducation a été poursuivie de longues années durant, dans les meilleurs établissements d'instruction, qui, à côté de la science ou de la littérature, ont appris les arts d'agrément et, sans être orientés vers une profession libérale, ont acquis tout ce qu'il faut aujourd'hui pour compter dans la bonne société.

Ils sont moins armés pour la vie que préparés à faire figure dans le monde. Là est l'erreur initiale de la direction qui leur a été imprimée ; qu'elle tienne

à l'orgueil familial, à des traditions qui ont fait leur temps, à une fausse idée sur la valeur et les relations des hommes ou sur la manière d'envisager la vie, il importe peu.

Mais ce dont il faut tenir compte, et à beaucoup qui l'ont trop oublié, les circonstances se sont chargées de le rappeler, parfois durement, c'est qu'on ne méconnaît ni ne viole impunément la grande loi du travail.

L'homme ou la femme dressés à regarder la vie comme une vaste scène de délices, de jouissances, de plaisir, où les heures se passent à s'amuser ou à tuer le temps, sont les victimes des sottes illusions de ceux qui ne leur ont laissé entrevoir que les côtés futiles de l'existence et n'ont pas su les préparer et les plier, par une éducation bien comprise, aussi bien aux graves devoirs qu'elle impose, qu'aux cruelles surprises qu'elle réserve.

Nous vivons à une époque où les transformations sont incessantes, s'accompagnent de sautes brusques, où des fortunes rapides se créent, comme d'autres se déplacent ou se détruisent inopinément.

D'ailleurs, il faut bien ne pas se désintéresser non plus de la dépréciation qu'ont subie les anciennes fortunes foncières ou mobilières depuis que les conditions économiques ont changé, que, au sens commercial, les nations se sont davantage pénétrées, qu'ont surgi de nouveaux producteurs, que la facilité et la rapidité des communications ont rapproché ceux-ci des consommateurs, et qu'ainsi a été radi-

calement troublé, perturbé, révolutionné le marché des affaires.

Le taux de l'argent a baissé, comme a baissé le montant des fermages terriens.

Telle ancienne famille, qui, possédant une fortune de trois millions, pouvait, il y a seulement cinquante ans, tabler sur cent cinquante mille francs de rente, en a juste aujourd'hui la moitié; encore faut-il qu'on y compte avec les partages qui réduisent la part de chaque héritier, aussi bien qu'avec l'accroissement général des dépenses, qui affectent ces fortunes réduites aussi bien que le budget minuscule des plus modestes travailleurs.

Pour tenir son rang, pour ne pas sembler déchoir, l'on n'a pas voulu réduire son train, et plus d'une fois l'on a entamé le capital, sans se préoccuper du lendemain, et comme si l'on en était encore au temps joyeux où les ancêtres empressés à la courtisanerie disaient, à l'imitation du monarque qui leur donnait l'exemple : « Après nous le déluge ! »

Il y a ainsi de ces positions qui ne sont que de façade, de ces situations qui ne sont brillantes qu'en apparence, et malgré tout ce qui est tenté d'ingénieux ou de factice pour sauver celle-ci, sont des plus précaires; elles ne tiennent qu'à un fil et la moindre choc suffit à le rompre et à faire tout crouler.

Que surgisse quelque krach financier dans une affaire qui se présentait sous les auspices les plus rassurants, et où l'on avait engagé une partie de sa

fortune pour se refaire et grossir son avoir, tenté par l'espoir de gros profits ; qu'une tourmente politique trouble le marché des valeurs, où l'on se risquait à quelques timides spéculations pour combler les vides d'un budget peu facile à boucler, et qu'une débâcle se produise alors à la Bourse, et du jour au lendemain, voilà sur le pavé, après avoir vu le marteau du commissaire-priseur disloquer les restes de la splendeur passée, nombre de gens du monde peu préparés à subir pareil coup.

Ce sont là faits de la vie courante, dont nous sommes journellement témoins. Les grands noms derrière lesquels il n'y a plus de fortune, les blasons que l'adversité a dédorés, les gentilshommes à la côte sont objets de rencontre fréquente.

Certains ont alors recours aux expédients, et c'est ainsi que, parfois, l'armorial alimente la chronique des tribunaux d'aventures qui, si elles ne provoquent pas toujours la pitié, n'en sont pas moins des pages navrantes de la chute d'un monde et de la décadence d'une société.

Par contre, d'autres, qui, s'ils n'ont plus d'argent, tiennent encore à l'honneur, cherchent alors à se créer une nouvelle situation, à se refaire par le travail.

Ceux-là méritent d'être plaints sincèrement, parce que subissant les conséquences de préjugés qui ont faussé leur éducation première et mal orienté leur vie ; salués loyalement, parce qu'ayant le courage de regarder la destinée en face, de ne pas faiblir sous

les coups du sort, de ne pas désarmer devant la défaite, de faire acte d'hommes, en regard de la dureté des événements.

Si l'homme abattu doit être objet de pitié, il a droit aussi d'être honoré, parce qu'il s'honore lui-même, dans l'effort qu'il fait pour se relever par ses propres moyens.

Malheureusement, la valeur de ceux-ci, en raison de l'insuffisance des préparations antérieures, est des plus relatives, et souvent ne compte que pour peu.

La complexité des affaires commerciales, des entreprises industrielles est telle aujourd'hui, que leurs situations lucratives ne peuvent être attribuées qu'à des professionnels compétents, doués de qualités qui sont le fruit de l'étude, qui ne s'improvisent pas, et que l'on ne parfait que par la pratique et l'expérience.

L'homme du monde déchu n'a guère à se leurrer de l'espérance d'y atteindre d'emblée. Il lui faudra faire un apprentissage, passer par des sentiers souvent pénibles, avant de s'y élever.

Son insuffisance, à cet égard, le prédestine aux emplois modestes, et encore, devra-t-il s'estimer heureux s'ils ne se font pas trop attendre.

S'il compte sur ses anciennes relations pour arriver à se tirer d'embarras, il risque fort d'aller au-devant de cruelles déceptions. Trouvera-t-il du reste où employer son activité dans l'ancien milieu qui fut le sien, où l'on dédaigne le travail, où la

plus claire et la plus fréquente des occupations consiste à se faire gloire de ne rien faire ?

Loin de là ; que de fois ne verra-t-il pas se détourner de lui, comme d'une bête battue, ceux-là qui, hier, se précipitaient la main tendue, le sourire aux lèvres, le compliment banal à la bouche, parce qu'il était le mondain à la mode, le boulevardier en vue qu'on était heureux de saluer et de fréquenter.

La seule chose qu'il ait chance de recueillir alors, seront de banales condoléances, un dédain mal déguisé sous des congratulations de commande et le désir peu masqué d'être au plus tôt débarrassé de ses importunités.

Qu'il ne s'attarde pas à affronter ces avanies dont la réalité transperce quand même sous de belles et hypocrites manières mondaines ; il s'épargnera bien des humiliations, bien des blessures d'amour-propre.

Qu'au contraire, il prenne comme on dit, son courage à deux mains, et puisqu'il tient à trouver du travail, qu'il n'hésite pas à aller le chercher au seul endroit où on le rencontre : là où l'on travaille.

Qu'il aille, comme les prolétaires — ses frères, quoi qu'on lui ait appris à en penser ! — frapper à la porte des maisons de commerce et d'industrie. C'est encore là qu'il a le plus de chance d'être écouté et accueilli.

Qu'il se dise bien, surtout, que puisqu'il est, aujourd'hui, tel que l'ouvrier ou l'employé chômeur

en quête de besogne, c'est comme eux qu'il doit procéder pour s'en procurer.

Ce que nous venons de dire des hommes du monde atteints par l'adversité, s'applique également aux femmes de cette classe sociale.

Force nous est de reconnaître que, fréquemment, dans ces pénibles conjectures, celles-ci se montrent plus vaillantes, plus énergiques que les hommes. Que leur courageuse attitude serve donc à ceux-ci d'exemple et de réconfort !

Dans un milieu un peu différent, parce que dans la hiérarchie sociale, classé à un degré moins élevé, se rencontrent aussi les mêmes difficultés et les mêmes détresses. Il se produit dans la bonne bourgeoisie, dans celle qui s'est faite et élevée à l'aisance par le travail, de ces catastrophes inattendues, qui obligent des gens qui se croyaient tranquilles et assurés de l'avenir, à recommencer leur vie.

C'est le cas du commerçant retiré qu'une débâcle financière, un placement dangereux, ruinent du jour au lendemain ; c'est le cas de la veuve qui vit en bonne rentière, et qui, parce qu'elle a écouté trop complaisamment les conseils de quelque spéculateur intéressé, se voit, en quelques heures, réduite à chercher une occupation qui lui permette de vivre modestement, tout en regrettant celle plus brillante que son imprudence vient de lui faire perdre.

Ceux-là seront d'un placement moins difficile que les gens du monde déchus, parce qu'ils ont gardé, de leur ancienne situation, l'habitude du

travail et des aptitudes qu'ils pourront et sauront encore utiliser à l'occasion. Il est vrai qu'ils auront parfois contre eux le désavantage de l'âge, qui ne doit compter que relativement à leur passif, puisqu'à leur actif, il sera compensé par les avantages de l'expérience.

Quoi qu'il en soit, et ramené à sa plus élémentaire conception, leur cas est celui de chômeurs à la recherche d'emplois, et ce n'est pas à d'autres moyens que ceux qui réussissent à ceux-ci qu'ils devront recourir pour s'assurer la besogne quotidienne.

VII

POUR L'APPRENTI

L'ouvrier, père de famille, au souci d'obtenir du travail pour lui-même, voit se joindre celui de trouver un atelier d'apprentissage pour son enfant.

Dans l'existence du travailleur, il est des heures graves : celle où il choisit un métier ; celle où il prend une compagne ; celle où naissent les enfants ; celle, plus grave encore, où les enfants grandissant, il s'agit, après qu'ils ont quitté l'école, de leur choisir la profession à laquelle eux aussi, à leur tour, demanderont le moyen de se suffire à eux-mêmes.

Cette heure est plus que grave ; il n'est même point paradoxal de la qualifier d'heure critique.

En effet, ce n'est pas seulement du présent qu'il s'agit, mais de l'avenir, et d'un avenir d'autant plus troublant, qu'est en cause la destinée future d'un être cher. C'est toute une existence humaine qui devient l'enjeu de la partie que l'homme joue contre le sort. Selon la manière dont il l'engagera, dont il

saura utiliser ses moyens d'action, la prudence et l'adresse avec lesquelles il saura la conduire, c'est la réussite, avec toutes ses satisfactions matérielles et morales, ou l'échec, avec tout son cortège de déboires, d'amertumes ou de malheurs, dont il est impossible de prévoir l'étendue, la portée et les conséquences ultimes.

Le père de famille doit se bien persuader qu'après avoir assuré aux siens, dans leur prime jeunesse, la subsistance matérielle, après même les avoir envoyés à l'école, son devoir éducatif n'est pas fini. Ce devoir commence à peine. L'école n'est que l'antichambre de la vie ; elle n'en est pas l'apprentissage, comme on l'a trop souvent dit, et comme on le répète avec trop de complaisance ou de facilité.

Il faut, maintenant que l'enfant est affranchi de la tutelle du maître, que ce soit son père qui prenne en main sa tutelle morale et c'est là, tâche difficile, délicate. Bien plus délicate et bien plus compliquée que ne le pensent la plupart, même parmi ceux qui appartenant à un milieu social plus relevé, n'imaginent pas la multiplicité et la complexité des facteurs de toute nature qui interviennent dès qu'il s'agit de donner une orientation à la vie d'un jeune garçon et, à plus forte raison, d'une jeune fille.

Que les parents aiment leurs enfants, qu'ils soient bons pour eux, rien que de très naturel ; mais faut-il encore que leur amour ne soit pas poussé jusqu'à l'aveuglement, qui fait méconnaître leurs travers et leurs défauts, ni leur bonté jusqu'à cette néfaste

faiblesse qui les met dans l'impuissance de refréner défauts et travers et leur enlève l'énergie indispensable pour les en corriger.

Qu'ils ne balancent donc point, à l'heure où l'enfant doit choisir une profession, et tout en faisant la part de ses aptitudes innées ou acquises, de sa vocation, en un mot, à intervenir pour réprimer certains écarts, rectifier certaines fausses directions. L'enfant en pourra peut-être éprouver un dépit momentané ; mais il y a toutes chances qu'il leur sache gré plus tard de lui avoir, par une résistance opportune, épargné bien des ennuis, si ce n'est bien des malheurs.

La contrainte, une contrainte intelligente néanmoins, est l'école de formation du caractère ; laisser l'enfant libre, et trop tôt libre, est lui faire le plus dangereux des présents, car c'est lui octroyer cette maladroite liberté qui est principalement celle de commettre des sottises et qui, là où elle commence à s'exercer, marque trop souvent le point où va finir le bonheur.

Pour faciliter le développement de notre thèse, nous éviterons de nous placer en regard de situations exceptionnelles, et nous bornerons à rester dans ces conditions moyennes qui sont celles où se meut et où vit la généralité des travailleurs honnêtes.

Nous envisagerons simplement le cas de l'ouvrier qui, voulant faire apprendre un métier à son enfant, n'a d'autre moyen d'y réussir que par l'apprentissage à l'atelier. C'est, dans l'état social actuel, le fait le

plus fréquent, puisque l'organisation de notre éducation technique est si restreinte, que les écoles professionnelles ne s'ouvrent encore que devant une infime minorité de postulants favorisés.

Reconnaissons d'abord la position des parents et faisons-en le point de départ de la manière de régler celle de l'enfant, au sens de l'acquisition du métier.

Le père est pris par la grande usine, où il part dès la première heure, dont il ne rentre que tardivement, après un long temps de trajet, et il revient au logis harassé, et ayant hâte de se reposer, en prévision des fatigues qu'il aura à affronter le lendemain. La mère, elle aussi, va à l'atelier, et pas plus que le père, n'a le loisir de se consacrer autant qu'il le faudrait à la surveillance du gamin qui sera mis en apprentissage.

Leur principal souci, dès qu'ils auront à s'enquérir d'un patron chez qui le placer, sera de s'efforcer que l'enfant soit soumis le moins possible à l'influence néfaste de la rue, cette « école du vice et du crime », comme on l'a si judicieusement appelée.

Puis, que la maison où il va entrer offre des garanties suffisantes pour que sa moralité y soit sauvegardée, et qu'il y fasse réellement l'apprentissage de sa profession.

Ce ne sont pas précautions illusoires ni inutiles ; elles ne sauraient trop retenir l'attention du père qui aime intelligemment son enfant et a le véritable souci de son avenir.

S'il y a des ateliers où règnent l'ordre, la discipline; où le personnel est convenablement éduqué, se distingue par sa bonne tenue et la correction de ses manières et de son langage, il en est, par contre, d'autres où le laisser-aller, la négligence des patrons ont laissé s'introduire des habitudes déplorables, qui en font un vrai danger pour les apprentis que le malheur de leur destinée y fait pénétrer. Là ils apprendront à boire en contrebande, à mépriser leur patron qu'ils appelleront « le singe », jusqu'à leurs parents qui ne seront plus que des « vieux », à se moquer de leurs directions, à braver leurs défenses; à faire fi de leurs conseils ; ils deviendront grossiers au contact d'individus grossiers d'allures et de langage, et perdront en quelques mois, en quelques semaines, en quelques jours peut-être, tout le bénéfice des soins moraux qu'on leur aura prodigués depuis leur plus tendre enfance.

Que le père, avant de laisser son fils s'embarquer dans une telle galère, ne balance pas à sacrifier quelques heures de son temps, pour se livrer à une enquête discrète sur le milieu que son enfant est exposé à affronter. L'examen des ouvriers à la sortie, l'observation de leur tenue, de la manière dont ils se comportent, ne tardera pas à éclairer sa religion par des précisions suffisantes.

Si les remarques qu'il pourra ainsi faire lui révèlent que le milieu est délétère, que son fils ne pourra y pénétrer sans y être rapidement contaminé, qu'il n'ait aucune hésitation ; ce n'est pas là qu'il devra le placer.

Une autre considération doit le guider encore. La maison où l'enfant va entrer offre-t-elle des garanties suffisantes pour être assuré que son dressage professionnel s'y pourra faire dans de bonnes conditions ?

Etant sur le terrain d'une étude qui doit être poussée à fond, en raison des graves conséquences possibles, nous estimons ne devoir reculer devant de certaines constatations, si peu agréables soient-elles, non plus que devant l'expression crue de vérités nécessaires.

Dans certaines maisons, l'apprentissage sera nul, donc nuisible, parce qu'il donnera l'illusion d'une fausse certitude. L'enfant y passera plusieurs années sans y rien acquérir. Non seulement il perdra son temps, mais il s'habituera à le gaspiller inutilement ce qui est la pire tare pour un travailleur. Il est exposé à en être marqué, à en subir les désastreux effets durant toute sa carrière.

Ici, faute d'une surveillance patronale suffisante, il sera livré au mauvais vouloir des ouvriers, parmi lesquels un trop grand nombre ont contre l'apprenti des préventions dont ils ne font d'ailleurs aucun mystère.

D'un mauvais œil, ils voient, *a priori*, tout jeune homme qui émet la prétention de s'initier à leur profession.

De mesquines préoccupations, des suggestions égoïstes le leur font regarder comme le futur concurrent qui, son apprentissage terminé, viendra leur disputer les salaires sur le marché du travail, avec cette aggravation qu'ayant parfois été préparé par une meilleure instruction préliminaire, qu'étant favorisé par de meilleures dispositions, servi par une intelligence plus ouverte ou plus développée, il a de plus grandes chances d'apparaître plus tard comme supérieur à eux.

Instinctivement, ils se rendent compte que les progrès du machinisme, l'introduction dans l'industrie des nouveaux procédés de fabrication qui y pénètrent chaque jour, les mettent en état d'infériorité manifeste, par rapport au jeune homme attentif, appliqué, studieux, qui se prêtera avec plus de souplesse à ces acquisitions nouvelles que leur insouciance, leur laisser-aller habituel, une paresse d'esprit qui finit par devenir une habitude, le servile attachement à d'antiques et désuètes routines, leur interdisent désormais.

Cette position désavantageuse de l'apprenti peut se compliquer encore de contingences qui, pour lui, ne seront pas moins redoutables que l'hostilité ouverte ou hypocritement déguisée, dont, dès ses débuts dans la vie industrielle, il se verra victime.

L'enfant est exposé à rencontrer, à côté des personnages machiavéliques qui lui feront perdre le plus précieux de son temps à de fastidieuses ou à de rebutantes besognes, de ces natures malfaisantes, qui l'initieront à la paresse, l'entraîneront aux vices, en l'emmenant au cabaret et dans ces lieux infâmes où ils en feront le témoin, en attendant qu'il devienne —

ce qui ne tardera pas — le compagnon de leurs débauches et de leurs orgies.

N'est-il pas exposé aussi à subir, dans de pareils milieux, les incitations de braillards ou de mauvais esprits qui, en lui enseignant le dénigrement systématique du patron, lui inspireront le mépris du travail, lui inculqueront la haine de son métier, et tout en se donnant l'attitude de lui enseigner son métier, lui apprendront surtout à s'en dégoûter à jamais ?

Le jeune apprenti peut aussi, dans certains établissements, être victime de l'insouciance condamnable ou des calculs immoraux de patrons dont l'attitude mérite autre chose que des louanges.

Tel de ceux-ci, préoccupé seulement des exigences du présent et très inconscient de l'avenir de sa profession, auquel tient si étroitement sa prospérité propre, ne verra dans l'apprenti qu'un manœuvre qu'il paiera moins cher qu'un homme fait. Pour un salaire dérisoire, il en fera un petit homme de peine, perdant son temps à de basses besognes d'atelier qui n'ont rien à voir avec l'acquisition sérieuse du métier, ou à des courses où il fera l'apprentissage des vices de la rue. Le mieux que l'apprenti en pourra attendre sera d'être rapidement mis au courant d'une fonction déterminée, où il pourra à la longue devenir d'une habileté relative, tout en ignorant le reste, c'est-à-dire le principal de la profession, et en ayant, en outre la fallacieuse conviction qu'il le possède parfaitement.

Que ce petit malheureux quitte la maison où il aura été si mal éduqué et si bien exploité ; qu'il affronte un autre atelier similaire, où il aura à remplir une fonction autre que celle sur laquelle il a, plusieurs années durant, perdu son temps, il ne tardera pas à être reconnu comme un ouvrier insuffisant, à être catalogué comme une de ces non-valeurs que les industriels sérieux n'embauchent qu'à leur corps défendant, et dont ils se débarrassent à la première occasion.

Certains parents, qui ont à supporter de lourdes charges, de famille ou autres, se voient fréquemment, lorsqu'ils placent un enfant en apprentissage, dans l'obligation de demander qu'il gagne tout de suite.

Nous ne méconnaissons pas qu'une dure nécessité leur en fasse trop souvent une dure loi. Mais nous ne saurions néanmoins nous empêcher de dire hautement tout ce que cette conception a d'erroné et peut avoir de néfaste pour l'apprenti. Du moment où le patron est obligé, à l'endroit de cet enfant, à des sacrifices pécuniaires, il s'efforcera d'en obtenir la récupération sous une autre forme. L'industrie a ses exigences, implacables, elles aussi, et qui veulent que toute dépense faite soit balancée par une production qui est la contre-partie d'une rémunération.

Mauvaise condition encore, pour que l'apprenti se trouve dans les conditions les plus favorables à l'acquisition du métier auquel ses parents le destinent.

Qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le reconnaissent ou le contestent, ceux-ci doivent s'accoutumer à l'idée que, pour procurer à leur enfant une profession qui lui assure une existence convenable, il leur faut consentir quelques sacrifices.

Ils ont bien dû se les imposer pour l'amener de l'entrée de la vie à la sortie de l'école ; il ne doit pas être au-dessous de leur sentiment paternel, de leur sens du devoir familial, de les prolonger encore quelque temps, à son accès dans le métier auquel cet enfant demandera sa subsistance de chaque jour en même temps que l'assurance de son avenir, comme travailleur et comme citoyen.

Si nous avons tenu à montrer certains périls de l'atelier, c'est que nous regardons la question comme une des plus sérieuses, et d'une solution si difficile, que nul n'a le droit de s'aveugler sur ses difficultés et même ses dangers.

On n'écarte pas les difficultés parce qu'on ne veut pas les voir ou parce qu'on les nie. On n'en triomphe que parce qu'on sait et qu'on ose les regarder en face, et qu'on ne veut pas se mentir à soi-même.

Nous avons hâte aussi de reconnaître que toutes les maisons ne sont pas à l'enseigne de celles que nous avons rapidement dépeintes, et que, en principe, les parents doivent éviter pour leurs enfants.

Il en est heureusement un grand nombre dont les patrons ont la conception nette des nécessités nouvelles de l'industrie, le sentiment très haut de leur devoir. Elles ont à leur tête des hommes d'intelligence et de cœur qui savent voir, se rendre compte, qui comprennent que notre industrie nationale est aux prises avec des concurrences étrangères d'autant plus redoutables que mieux outillées, mieux encouragées, et surtout pourvues d'un personnel ouvrier qui a sur le nôtre les avantages d'une préparation professionnelle méthodique et suivie.

Ces patrons-là savent qu'ils ne pourront tenir le coup, faire face avec quelque chance de succès, qu'autant qu'eux aussi disposeront des mêmes moyens que les adversaires.

Ceux-là reconnaissent qu'ils ne pourront affronter victorieusement la lutte que si, eux aussi, à un personnel ouvrier bien dressé, ils peuvent opposer un personnel ouvrier capable de grandes choses, ce qui n'est pas l'utopie irréalisable, si l'on fait état des aptitudes naturelles, de la vivacité d'intelligence, de la facilité de compréhension, de la dextérité innée de nos jeunes gens des grandes villes, et surtout si l'on sait développer et utiliser ces remarquables dispositions par une éducation technique et une culture professionnelle rationnellement appropriées et méthodiquement conduites.

Le problème pour le père de famille réellement désireux de faire de son fils un travailleur capable et honnête est de découvrir ces patrons modèles qui sont l'honneur et l'espoir de notre industrie.

Il n'est pas de ceux que l'on peut regarder comme insolubles. Le principal est de tenir le moyen d'aboutir. Que le lecteur nous fasse la confiance de nous

lre jusqu'au bout, et il se convaincra que la solution désirée est à portée de sa main et qu'il lui suffira de peu d'efforts pour s'en assurer le bénéfice et en tirer le meilleur profit pour l'enfant qui lui est cher, et dont l'avenir est sa grande préoccupation.

Du reste, pour peu que le père de famille placé dans ces conditions veuille bien réfléchir, il ne tardera pas à s'apercevoir que le problème qui se pose devant sa sollicitude et son attention rentre dans le cadre de celui que nous avons étudié au chapitre précédent.

Ici, encore, il s'agit non de retrouver, mais de trouver d'abord du travail, dans des conditions particulières il est vrai, puisqu'il s'agit, d'abord, d'apprendre à travailler. Sous cette réserve, la position de la question reste la même : car en somme, s'il n'est pas ici question d'un chômeur proprement dit, on se trouve, en tout cas, en présence d'un être qui ne demande qu'à savoir besogner pour n'être pas ce chômeur perpétuel qui constitue la plaie des grandes agglomérations et le véritable danger social.

VIII

COMMENT TROUVER DU TRAVAIL

Les méthodes d'autrefois.

Du jour où un travailleur quelconque s'est vu obligé de s'enquérir de besogne, il s'est ingénié aux moyens de s'en procurer aussi rapidement que possible.

Il n'est pas nécessaire de remonter le cours des âges, de s'essayer à refaire un historique industriel, pour se rendre compte comment, dans sa forme la plus simple, s'est effectuée cette recherche.

Il suffit de considérer le travailleur isolé, dans notre société actuelle, pour comprendre ce que furent ses devanciers, avant que l'organisation corporative des anciens métiers eût régularisé la répartition du travail dans la cité d'autrefois.

Le type de travailleur le moins compliqué est le journalier rural. Il se livre à des besognes manuelles n'impliquant aucun apprentissage spécial ; il n'est appelé qu'à remplir des fonctions simples, exigeant moins d'intelligence que de force.

« Propre à toute main » comme on dit au village, il

peut passer de Pierre chez Paul, et de celui-ci chez Jacques ou Baptiste sans que son acquis à lui, ou le travail de ses patrons aient à en souffrir. C'est en somme un ouvrier des plus faciles à placer. Si la besogne menace de manquer, chez son patron actuel, il se « précautionne ». Il prend langue avec tel ou tel autre cultivateur qu'il sait avoir besoin de personnel, et voilà notre manœuvrier casé. Ce n'est pas un autre que lui-même, qui lui a trouvé un emploi.

Dans quelques mois, s'il se rend compte que le chômage pourra venir prochainement l'atteindre, là où il se trouve actuellement, il procédera de même : il « fera causer » l'un ou l'autre, s'enquerra de savoir à quel endroit une place libre attend un travailleur, et très résolument ira se présenter.

Ce mode de placement, très élémentaire, primitif, peut-on dire, est usité dans toutes nos campagnes ; mais, pour simple qu'il soit, il n'en donne pas moins des résultats, et surtout met en évidence les qualités premières indispensables à tout ouvrier désireux de se procurer un emploi : être laborieux, débrouillard, avisé, capable de prévoyance et d'initiative.

C'est ainsi que les ouvriers de jadis s'assuraient du travail, lorsqu'ils vivaient de par la nature de leurs occupations, en dehors des corporations régulièrement organisées.

Là où celles-ci existaient, le placement des travailleurs se faisait d'après certaines règles, appliquées parfois avec une rigueur poussée jusqu'à l'excès. Ici, telle corporation imposait de lourdes amendes au

patron qui embauchait l'ouvrier d'un confrère de la corporation, sans exiger de ce compagnon la production d'un billet de sortie délivré par son précédent patron. Ailleurs, ce sont les syndics de la corporation qui imposaient au compagnon la production des cartouches, certificats et autres pièces plus ou moins authentiques ou authentifiées qui constituaient ses références.

D'une manière générale, c'est par les fonctionnaires administratifs et selon les règles arrêtées pour chaque corporation que se faisait le placement des ouvriers dans cette corporation.

Parfois les compagnons d'une corporation déterminée quittaient leur ville d'origine pour aller ailleurs, chercher une existence moins dure, ou travailler à perfectionner leur habileté professionnelle.

Ils s'adressaient, dans la ville nouvelle où ils débarquaient, à la corporation du métier qui était le leur et celle-ci leur réservait un accueil, variable selon l'état des vacances de places ou selon les opinions particulières qui y régnaient, concernant l'extension ou la restriction de la solidarité professionnelle et d'après lesquelles se réglait l'accueil réservé aux étrangers. S'il y avait, dans une région donnée, hostilité générale à l'égard de ceux-ci, ils n'avaient qu'à la quitter au plus vite et à gagner d'autres climats plus hospitaliers, pour y trouver à besogner.

Ces ouvriers errants, qui étaient comme les chemineaux d'alors, devaient, par moments, déployer des prodiges de volonté et d'habileté pour affronter les

dangers des longues randonnées à travers des provinces dépourvues de routes, où chaque arbre, chaque buisson pouvait cacher un danger, à cause des bandes de malandrins qui incessamment couraient le pays, pour rançonner et mettre à mal les voyageurs. Pourtant, dans l'ensemble, on pouvait dire que les ouvriers de métier étaient couverts de la protection de la corporation, et que là où ils allaient solliciter son appui, si elle ne pouvait leur fournir des emplois, au moins les compagnons ne les laissaient pas partir, sans les avoir préalablement munis d'un *viaticum* représenté par les quelques sols recueillis par la *collecte au chapeau* faite parmi eux, au profit du camarade qui passait par là.

Ces pratiques existent encore aujourd'hui dans certaines professions organisées, notamment parmi les ouvriers typographes. Elles y sont comme une manifestation des sentiments d'altruisme et de solidarité qui règnent parmi les travailleurs de cette catégorie, et aussi comme un témoignage des habitudes de leurs devanciers dans la profession.

Le passé ne disparaît jamais complètement ; les traces qu'il laisse peuvent être pour nous un précieux enseignement.

On peut se faire encore une idée de ce qu'étaient l'existence ouvrière et la recherche du travail dans les anciennes corporations, par ce qui se passe aujourd'hui dans certaines associations de travailleurs, qui ont continué les traditions de jadis, au

moyen d'organisations connues sous le nom de compagnonnages.

Le compagnonnage, dont l'origine semble se perdre dans la nuit des temps, forme encore aujourd'hui trois grands groupements plus ou moins vivaces : *Enfants de Salomon*, comprenant tailleurs de pierres, menuisiers, serruriers, charpentiers ; *Enfants de Maître Jacques*, composés de tailleurs de pierre, menuisiers, serruriers, tonneliers, charrons, boulangers, etc. ; *Enfants du père Soubise*, réunissant charpentiers, couvreurs ou plâtriers.

La réunion de gens de même profession sous des rubriques ou *devoirs* différents amenait des rivalités professionnelles, corporatives, qui se traduisaient quand des compagnons se rencontraient, par des luttes parfois sanglantes.

Tous possédaient des couleurs, des cannes, des emblèmes qui étaient ceux de leur travail. Ils avaient des signes de reconnaissance en se rencontrant sur les routes, ils hurlaient, c'est-à-dire poussaient des cris spéciaux, caractéristiques de chaque devoir.

S'ils se reconnaissaient du même devoir, ils fraternisaient, buvaient à la même gourde, ou allaient ensemble au cabaret. Dans le cas contraire, ils échangeaient des horions.

Ces tendances belliqueuses, ces mœurs sauvages ont heureusement disparu depuis une soixantaine d'années.

Aujourd'hui les associations de compagnonnage sont revenues à leur but initial qui est « l'assistance

mutuelle » des compagnons de chaque société ou devoir. Ils répondent aussi à un besoin qui jadis devait être fort vivement ressenti et était de tous les instants. Il s'agissait de faciliter les déplacements et les voyages en procurant aux affiliés, dans toute l'étendue du pays, mais surtout, dans un certain nombre de villes, dites du *Tour de France*, aide et protection.

Les compagnons, au lieu d'être des ennemis, sont devenus des *coteries* et se traitent amicalement de *pays*.

Dans les compagnonnages qui sont demeurés fidèles aux anciennes traditions, l'on n'entre qu'après un noviciat et après avoir subi un examen attestant les capacités professionnelles. Dans certaines corporations, l'on exige même encore un travail qui rappelle le chef-d'œuvre exigé autrefois pour l'ancienne maîtrise.

Toute localité ou existe un compagnonnage a son chef élu, appelé compagnon du dignitaire et qui est le représentant de la société dans ses rapports extérieurs. Chaque semaine, à tour de rôle, un compagnon est de service sous le nom de *rouleur*. C'est le rouleur qui embauche ; c'est à lui que le premier compagnon a recours, si un patron vient lui demander un ouvrier.

Dans les compagnonnages, et c'est ce qui a fait leur force et maintenu leur prestige, outre la capacité professionnelle, une certaine tenue morale est imposée aux adhérents.

Si un ouvrier quitte un patron, pour une cause quelconque, le rouleur le lui ramène, afin de savoir s'ils n'ont rien à se réclamer l'un à l'autre. Cela s'appelle *lever l'acquit*.

Tel compagnon quitte-t-il un devoir pour entrer dans un autre, il ne peut le faire également qu'après que l'on a levé son acquit, c'est-à-dire que l'on s'est assuré qu'il ne doit rien à son ancien devoir, et qu'il s'y est toujours honnêtement comporté.

De même l'acquit du compagnon est levé, lorsqu'il quitte une ville pour une autre, aussi bien auprès du compagnonnage de cette ville que de la *mère*, c'est-à-dire de l'aubergiste chez laquelle se tiennent les réunions des compagnons.

La France est en effet divisée pour les différents corps de métiers qui ont des compagnonnages, en un certain nombre de villes, dites villes du devoir, et dont l'ensemble constitue « le tour de France ».

Le siège local du compagnonnage est chez un marchand de vins-restaurant, choisi par les compagnons selon les formes traditionnelles. La tenancière que les compagnons appellent la *mère*, doit être une femme mariée, de bonnes mœurs et de probité reconnue. Le mari, pour les compagnons, est le *père*.

La mère est à la place d'honneur dans les fêtes des compagnons ; ils ont pour elle beaucoup de respect ; elle professe à leur égard une affection en quelque sorte maternelle. Ce qui n'empêche qu'elle n'en tire bénéfice.

Si les compagnons s'imposent des amendes, elles sont payées en litres de vin, et c'est la mère qui

profite de l'aubaine. D'ailleurs, elle ne doit faire qu'un crédit limité, et elle ne perd jamais rien, car un compagnon ne part jamais sans que soit levé son acquit, c'est-à-dire sans que ses dépenses soient intégralement réglées.

Parfois, cependant, il y a des abus ; des mères font aux compagnons des crédits illimités qui sont pour eux un encouragement à la dépense ; mais elle n'en a guère d'inquiétude, car elle est sûre d'être toujours payée.

Lorsqu'un compagnon quitte une ville pour se rendre dans une autre, ses camarades lui font ce qu'on appelle la *conduite en règle*. Ils l'accompagnent jusqu'à une certaine distance, pour lui marquer leur sympathie, en lui formant cortège. C'est un spectacle des plus pittoresques : le rouleur marche en tête ; le partant le suit ; puis deux par deux viennent les autres compagnons, munis de verres et de bouteilles que l'on vide en route. Tous sont parés des couleurs de la société et armés de leurs cannes.

Dans la nouvelle ville où il arrivera, le partant ira chez la mère de cette ville, se mettra en rapport avec le compagnon du dignitaire et le rouleur, qui lui auront bientôt trouvé du travail.

La discipline morale est assez sévère dans les compagnonnages. Les ouvriers non reçus ou aspirants, qui ont la réputation d'être paresseux ou improbes, sont impitoyablement refusés au compagnonnage.

Lorsque, contre un membre reçu, des plaintes sont déposées chez la mère, celui qui en est l'objet, si ces plaintes sont reconnues fondées, reçoit d'abord une réprimande. S'il ne s'amende pas, s'il ne paie pas ses dettes, s'il continue à mener une conduite scandaleuse, son éviction est prononcée.

Quant au compagnon coupable de vol ou d'actions déshonorantes, son exclusion de l'association s'accompagne d'une cérémonie qui, dans le compagnonnage, est connue sous le nom de *conduite de Grenoble*. Elle est décrite sous une forme des plus saisissantes par l'un des historiens du compagnonnage :

« Au milieu d'une salle remplie de compagnons, se tenait un homme à genoux, pendant que les autres buvaient à l'exécration des voleurs.

« Quant au patient, on lui présentait verres d'eau sur verres d'eau, et, lorsqu'il ne pouvait plus avaler, on lui jetait du liquide au visage.

« Puis on brisa le verre dans lequel il avait bu, on brûla ses couleurs à ses yeux. Le rouleur le fit ensuite lever, le prit par la main et le promena autour de la salle, en l'arrêtant devant chaque membre. Chacun lui appliqua un soufflet, pesant surtout par la honte.

« Enfin la porte lui fut ouverte ; mais au moment où il allait franchir le seuil, il y eut un pied, brusquement levé, qui l'atteignit par derrière. Cet homme avait volé. »

Le compagnon qui quitte la société pour s'établir, après avoir fait le tour de France, la remercie et en obtient un certificat qui lui est délivré en assemblée générale de ses camarades. Les compagnons *remerciés*

restent les amis de la société qui guida leurs premiers pas dans la vie industrielle.

Telle se continue cette tradition qui nous rappelle les anciennes coutumes de nos pères, et qui a réalisé pour la protection et le placement de ses membres une organisation à laquelle les institutions corporatives ou philanthropiques modernes pourraient faire d'heureux et utiles emprunts.

IX

LE PLACEMENT PAR LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Les offices de placement.

La reconstitution, depuis une trentaine d'années, des syndicats professionnels, correspond, quoi qu'on prétende, à un retour en arrière, à une réaction contre l'une des réformes que l'on avait, lorsqu'elle se produisit, regardée comme l'une des plus considérables qui furent accomplies par la Révolution française.

Donner une existence, une organisation légales aux groupements constitués de travailleurs, ouvriers et patrons, ce fut contrebattre la fameuse loi Le Chapelier, qui fit disparaître d'un coup les anciennes corporations de métiers, qui avaient assuré à travers les âges, l'existence technique, pratique et sociale de notre travail national. Ce fut, en même temps que la reconnaissance d'une erreur législative, l'effort fait pour la réparer. Depuis qu'il a été tenté, il a eu tout le temps de manifester ses effets ; si ceux-ci n'ont pas toujours été ceux qu'on pouvait attendre, l'insuffi-

sance des résultats, les mécomptes reconnus, sont moins imputables à l'institution envisagée en elle-même, qu'à la manière dont les intéressés en ont manié — ou faussé — le mécanisme. Mais notre rôle n'est pas d'apprécier ici les faits ou les hommes et d'assigner aux uns et aux autres leur part des responsabilités lorsque des déceptions, des déboires ou des échecs se sont produits, au détriment de ceux dont le législateur a eu l'intention de favoriser les intérêts.

Nous n'avons, au point de vue spécial qui nous occupe, à retenir qu'une chose : en faisant du syndicat adapté aux conditions de notre société moderne, sinon l'équivalent, tout au moins l'analogue de l'ancienne corporation de métier, l'on a été naturellement amené à emprunter à celle-ci quelques-unes de ses pratiques.

C'est ce qui s'est fait notamment pour ce qui regarde la répartition du travail, soit qu'il s'agisse de son attribution par le patron, soit qu'il s'agisse réciproquement de sa recherche par l'ouvrier.

En vertu de la loi du 21 mars 1884, réglant la condition des syndicats professionnels, ceux-ci sont autorisés à établir des offices de renseignements concernant les offres et demandes d'emploi.

S'appuyant sur cette disposition de la loi, la plupart des syndicats, ouvriers ou patronaux, ont organisé des *bureaux ou offices de placement.*

Offices de placement mixtes

Les offices de placement sont, les uns, exclusivement ouvriers, les autres exclusivement patronaux. Certains offices de placement, sur diverses places, sont *mixtes*, parce que leur établissement résulte d'une entente préalable, qui s'est établie entre les syndicats ouvriers et les syndicats patronaux.

Le mécanisme de cette combinaison est des plus simples : les patrons n'embauchent de travailleurs que parmi ceux faisant partie du syndicat ouvrier ; les ouvriers ne consentent à s'embaucher que chez des patrons appartenant au syndicat patronal.

Les deux syndicats marchent de concert, le syndicat ouvrier communiquant à l'office de placement la liste de ses travailleurs inoccupés ; le syndicat patronal faisant part au même office des places disponibles qu'il peut offrir.

Le nombre des offices mixtes de placement fonctionnant dans ces conditions est relativement restreint, trop de syndicats ouvriers gardant à l'endroit du patronat une attitude agressive qui, par une réaction toute naturelle, provoque de la part de ce dernier des défiances et des résistances souvent légitimées par des actes que, dans l'intérêt des uns et des autres, il aurait mieux valu ne voir jamais se produire.

Néanmoins, nous devons reconnaître que les *offices mixtes de placement* ont rendu de nombreux services aussi bien à la classe ouvrière qu'à la classe patronale, là où ils fonctionnent avec sincérité, dans un esprit de saine tolérance mutuelle, et en subordonnant les nécessités de l'existence ouvrière et les

obligations de l'existence patronale aux grands principes de la réciprocité des services et de la recherche du meilleur terrain d'entente.

Là où le fonctionnement de tels offices de placement a pu s'établir, en éliminant les éléments intéressés à entretenir ou à propager l'idée néfaste de lutte des classes, de guerre sociale, il est incontestable que leur action a été efficace, et que l'on doit regretter que leur nombre ne soit pas plus étendu et leur développement plus accentué.

Mais nous sommes loin de cet idéal, soit que trop d'intérêts peu louables ou que trop d'amours-propres faussés ou maladroits interviennent, pour paralyser l'extension d'organismes dont la classe ouvrière peut et doit attendre le plus grand bien.

En attendant qu'il se réalise — mais quand se réalisera-t-il ? — l'ouvrier sans travail se trouve, la plupart du temps, en face de cette alternative :

Ou recourir à l'office de placement syndical ouvrier ;

Ou s'adresser à l'office de placement syndical patronal.

L'un et l'autre cas méritent d'être l'objet d'un examen attentif.

Offices de placement ouvriers

Avant de nous livrer à cette étude comparative, nous tenons à déclarer que nous n'envisageons les faits qu'au seul point de vue objectif, et sans qu'il soit dans notre pensée de faire intervenir rien de subjectif en ce qui concerne ou les doctrines ou les personnes.

Nous supposons celles-ci sincèrement convaincues de la valeur des doctrines dont elles se réclament, imbues du désir de bien faire, dussent les doctrines et la façon de les interpréter n'être pas elles-mêmes exemptes de critiques.

Le travailleur en chômage qui s'adressera à l'office de placement du syndicat ouvrier doit, d'abord, et c'est la condition essentielle, faire partie de ce syndicat. S'il n'y appartient pas, la porte de l'office de placement lui est fermée. Si, par tactique, on ne le lui dit pas ouvertement, c'est qu'on voit en la circonstance l'occasion de recueillir son adhésion, d'accroître d'une unité le nombre des membres du syndicat.

Cette tactique pour habile qu'elle soit, ne réussit pas toujours ; le chômeur ménage ses disponibilités, forcément restreintes, et ce n'est pas au moment où il ne touche aucun salaire, qu'il lui est possible de se saigner d'une cotisation qui, dans certaines corporations de métiers, atteint un chiffre relativement élevé, et qui l'apparaît toujours trop au malheureux obligé, pour le moment, de compter sou par sou.

Que cédant aux arguments précités, le chômeur adhère néanmoins dans les conditions que nous venons de dire, pour certains puristes, pour certains piétistes du syndicalisme ouvrier, son adhésion apparaîtra comme trop fraîche pour être sincère,

comme trop intéressée pour n'être pas suspecte, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, relégué à la queue de la liste d'inscription, il n'ait à piétiner sur place en attendant de passer à son tour. Nous ne voulons pas apprécier la moralité du procédé ; l'attitude prise à l'égard du nouveau venu est trop humaine, dans son inhumanité, pour que nous croyions devoir la relever et l'apprécier, de quelque façon que ce soit.

C'est au travailleur en quête de besogne d'examiner dans quelle mesure la situation ainsi posée et exposée peut le servir, de savoir ce que son intérêt bien entendu lui commande de faire en la circonstance

Si, au contraire, le chômeur fait déjà partie du syndicat auquel il s'adresse, sa position se simplifie, tout en n'étant pas exempte, cependant, de certains aléas, tenant moins à la nature même de l'institution qu'à des considérations d'ordre plus particulier.

Il est, et nous avons plaisir à le reconnaître, des syndicats ouvriers, qui, dans ces questions de placement, se préoccupent à la fois de donner satisfaction au patron qui leur demande des ouvriers et aux ouvriers qui s'enquièrent d'un patron.

Là où c'est une règle absolue que chacun ne passe qu'à son tour, il ne reste au postulant qu'à l'attendre patiemment. Cela peut durer longtemps ; mais comme la règle s'applique à tous, on serait mal venu à en solliciter ou à en exiger l'infraction à son propre profit.

Mais parfois, par suite de certaines interventions, que notre rôle n'est pas de qualifier, la régle fléchit; il y a des favorisés, qui tard venus sont néanmoins les premiers placés, tandis que des postulants antérieurement inscrits, marquent le pas en attendant sous l'orme. Donc, des sacrifiés, qui n'ont pas l'heur de plaire, et d'être *persona grata* auprès des coteries dominantes.

En raison de la spécialisation des fonctions industrielles, il arrive fréquemment que, dans une même profession, tel ou tel excelle dans l'une des branches de cette profession, et qui se voit relégué en queue de la liste des solliciteurs, alors que le jour même de son inscription, si l'on tenait compte des spécialités professionnelles, il se trouverait le premier à être placé.

Une application trop rigide de la règle commune le contraindra à se morfondre plusieurs jours ou plusieurs semaines durant, cependant que s'useront à la place qu'il pourrait avantageusement remplir et longtemps conserver, des favorisés du tour de rôle, qui, un à un, s'en verront congédiés pour insuffisance professionnelle bien et dûment reconnue.

Là, où il en est ainsi, c'est au travailleur à s'enquérir de la façon dont se fait le placement à son syndicat, et de juger s'il doit y faire appel ou s'adresser ailleurs, ou avoir recours à d'autres moyens plus efficaces de s'assurer du travail dans le plus bref délai.

Dans cet ordre d'idées, il doit également faire

entrer en ligne de compte que ce ne sont pas tous les patrons qui font appel à son syndicat pour trouver des ouvriers, et que par là même se trouvent diminuées les chances qu'il a de se voir rapidement pourvu d'une place.

Si d'un autre côté l'on considère encore que les syndicats ouvriers actuellement constitués, n'englobent qu'une partie des travailleurs français qui n'en est pas la majorité ; si l'on tient compte encore qu'il est des professions où il n'existe pas d'organisation syndicale, l'on se voit amené à envisager la situation particulière des travailleurs qui, par là même qu'ils ne sont pas syndiqués, sont obligés d'avoir recours à d'autres moyens que l'office de placement ouvrier, pour arriver à trouver un emploi.

Il leur faudra se le procurer par leur propre initiative, en se mettant individuellement et directement en quête auprès de patrons auxquels ils adresseront une sollicitation personnelle, à moins qu'ils n'aillent s'adresser encore à l'office de placement patronal.

Offices de placement patronaux.

Les syndicats patronaux ont, dans un grand nombre d'industries, créé également des offices de placement, où sont tenus des registres de demandes et d'offres d'emploi.

Les patrons de la profession y ont recours pour embaucher des ouvriers ; ceux-ci pour obtenir du travail.

Ces offices de placement patronaux sont gratuits, fonctionnent sous le contrôle des bureaux des syndicats qui les ont établis, et sont gérés par un employé, qui est généralement un ancien professionnel, au courant des habitudes ouvrières et des besoins du métier.

Ils sont ouverts à tous, indistinctement ; les ouvriers peuvent venir s'y faire inscrire quelle que soit leur origine, ou quelles que soient leurs attaches corporatives.

Cependant on doit noter qu'en général, ils sont plutôt fréquentés par des travailleurs qui, n'appartenant pas à des syndicats ouvriers régulièrement organisés, ont recours à ce moyen pour trouver de la besogne.

Un grand nombre de patrons s'y adressent, notamment ceux faisant partie du syndicat patronal qui a institué l'Office de placement.

Là, comme ailleurs, les travailleurs qui passent ont des valeurs différentes, et qui naturellement influent sur la stabilité des emplois qui leur sont accordés, et sur l'avenir qu'ils peuvent y espérer.

Bien qu'en les établissant, les syndicats patronaux qui créent ces offices aient obéi à la préoccupation de s'approvisionner d'ouvriers d'une compétence et d'une probité professionnelles éprouvées, ce résultat n'est pas toujours atteint.

On y court le risque des embauchages en masse, surtout aux moments de presse, où les éléments impeccables sont mêlés d'éléments inférieurs ou douteux. Il arrive donc parfois que des patrons, qui n'ont obtenu qu'une satisfaction relative de la part des ouvriers qui leur ont été fournis par cette voie,

renoncent à y avoir recours et préfèrent procéder eux-mêmes à l'embauchage direct.

Ceci ne doit pas nous empêcher de reconnaître et de proclamer que les offices de placement patronaux rendent néanmoins des services appréciables aux corporations patronales et en même temps aux ouvriers qui y ont recours.

Cependant, au point de vue des postulants, il est à considérer qu'ils n'échappent pas aux inconvénients que nous avons signalés antérieurement, en ce qui concerne les organisations qui font du placement à titre collectif : incertitude d'être placés; attente très longue d'un emploi; perte de temps; obligation de coudoyer parfois des individualités qui ne se recommandent ni par leur bonne tenue, ni par la correction de leurs manières; entraînement au cabaret, en compagnie de gaillards qui ne sont pas toujours des modèles de tempérance; dépenses forcées; appréhension de n'être pas placé dans une situation en rapport avec les aptitudes, si l'on passe à son tour d'inscription; par suite crainte d'échouer dans une spécialité qui n'est pas celle où l'on peut se produire dans toute sa valeur, et où l'on risque, par un échec, et de se déprécier et de compromettre ainsi son placement futur.

Toutes considérations qui ne sauraient trop vivement frapper et trop longuement retenir l'attention du véritable travailleur, forcé d'être placé au plus vite, et soucieux aussi d'être pourvu d'un emploi où il soit assuré de rester.

X

LE PLACEMENT PAR ASSOCIATIONS SPECIALES

Leur champ d'action est forcément borné.

Il s'est formé encore, pour le placement des ouvriers et employés des deux sexes, des organisations spéciales, qui fonctionnent d'habitude sous les auspices d'une collectivité déterminée, et se réclament d'un objectif moral.

A leur tête, figurent quelquefois des personnalités en vue, dont l'intervention est réelle, tandis que, dans d'autres cas, elle n'est que de façade, et que leur nom ne figure que comme une enseigne, qui sert en même temps de référence ou de recommandation.

Ces hauts patronages qui sont, parfois, une surprise ou une garantie pour le travailleur, s'expliquent par diverses raisons :

La plupart du temps ces organisations spéciales de placement ne s'occupent guère que des emplois domestiques spécialement affectés à la personne : maîtres d'hôtel, valets de chambre, valets de pied, femmes de chambre, cochers, wattmen, etc.

On conçoit sans peine le motif de cette spécialisation. Les serviteurs de cette catégorie approchent les maîtres, à toute heure du jour ou de la nuit, sont les témoins de leurs actes, reçoivent ou surprennent leurs confidences ou leurs secrets, ont à leur portée des valeurs de tous genres ; par suite ils doivent offrir des garanties de discrétion et d'honnêteté, pouvoir être pour ceux qui les utilisent, regardés comme des personnes sûres, des gens de confiance et de tout repos.

Il s'ensuit qu'à côté des aptitudes professionnelles, les employeurs exigent de ce personnel des références de moralité et même un état d'esprit particulier.

Ils ne veulent pas laisser pénétrer au sein de leur foyer, dans l'intimité de leur maison et de leur vie, des « gens de service » qui se présenteraient avec des idées opposées aux leurs, et en arriveraient, par leurs conversations, l'exposition d'opinions regardées comme subversives par les favorisés du sort, à agir sur le personnel, et à troubler la quiétude des hôtels ou des châteaux.

Par un enchaînement d'idées qui s'explique sans peine, les maîtres en viennent à ne demander leur domesticité qu'à certaines de ces associations, qui se recommandent à leur attention, principalement par leur caractère confessionnel.

Le travailleur en quête de place doit montrer patte blanche, pour être l'objet de leur sollicitude.

Certaines organisations de placement de ce genre ont, petit à petit, étendu leur rayon d'activité, et cessant de se borner à procurer des emplois aux gens de maison en sont venues à s'occuper de fournir des ouvriers, des employés aux commerçants et industriels que leur éducation première, leurs tendances d'esprit entraînent dans le cycle de leurs doctrines et opinions.

Il peut y avoir, pour les adeptes et les fervents de celles-ci, avantage à se trouver ainsi agrégés moralement, et matériellement embrigadés. C'est en réalité l'application de convictions morales ou philosophiques déterminées, à la satisfaction des besoins et à la réalisation ou à la conquête d'avantages matériels. La bourse peut y trouver son compte mais d'aucuns, parmi les travailleurs, estiment que ce n'est qu'au prix de capitulations de conscience, dont tout le monde n'est pas capable.

D'ailleurs, certains, que les scrupules n'embarrassent pas, et que la nature a doués d'aptitudes remarquables pour la comédie, ne se font pas faute de se prêter aux circonstances par une adaptation plus habile que morale, et de jouer à merveille de l'hypocrisie pour s'assurer des recommandations, précieuses pour eux en la circonstance, mais dont l'usage et même l'abus ne représentent, en fin de compte, qu'une exploitation peu louable, et qu'une duperie, parfois cynique, de la bonne foi de ceux qui leur accordent trop bénévolement leur confiance.

Que le chercheur d'emploi dont la souplesse de caractère s'accommode de ces assouplissements de la volonté en fasse son profit, il n'y a pas lieu de l'en

blâmer du moment qu'il est à peu près sincère. Mais s'il n'a été que l'acteur intéressé d'une comédie calculée, il n'échappe pas au droit de critique; du reste, le naturel qu'il a chassé un instant ne tarde pas à revenir au galop, à le replacer dans son axe propre, à le ramener à ce qu'il est réellement, et alors, à le faire traiter en réprouvé, par ceux-là mêmes qui l'avaient d'abord accueilli à bras ouverts.

En se démasquant, volontairement ou inconsciemment, il se signale à leur réprobation, et que celle-ci s'exerce, non seulement il retombe au rang du travailleur réduit à ses seuls moyens pour se procurer du travail, mais encore en verra la conquête entravée ou rendue impossible, au moins dans certains milieux, parce qu'il aura été marqué d'un signe noir.

Si l'équité la plus élémentaire oblige à reconnaître les services rendus aux travailleurs par ce genre d'associations spéciales de placement, il est de toute justice aussi de considérer que leur action bienfaisante est limitée par le caractère même qui est celui de leur création et qu'elle ne s'exerce qu'au profit de certaines catégories restreintes.

Qui n'y appartient pas n'a guère à en attendre que le regret de ne pouvoir lui être utile parce qu'il est placé en dehors de leur champ « spécial », de leur rayon particulier d'action.

Celui-ci est donc fermé à tous ceux dont la fierté d'âme, la fermeté d'esprit et la rigidité de principes répugnent à de certaines concessions, même lorsque leur intérêt immédiat est en jeu.

Somme toute, ces associations spéciales de placement n'ont de collectif que leur titre apparent ; dans la réalité, de par leur constitution même, elles éliminent un nombre considérable de travailleurs qui perdraient un temps précieux à s'y adresser, et qui, comme tels, feraient plus sagement de s'inspirer du mot profond du fabuliste :

« Ne t'attends qu'à toi seul ! c'est un commun proverbe. »

XI

LES BUREAUX DE PLACEMENT MUNICIPAUX

Leur fonctionnement. — Leur action.

Dans le but de venir en aide aux travailleurs à la recherche d'emplois, et aussi de donner aux industriels et aux commerçants certaines facilités pour se procurer le personnel qui leur manque momentanément, il a été établi dans les mairies des bureaux de placement municipaux.

Leur fonctionnement, en général, est aussi simple que leur organisation est sommaire. L'ouvrier vient se faire inscrire au tableau des demandes d'emplois. Au tableau des offres d'emplois, figurent ceux dont disposent les patrons.

C'est alors aux uns et aux autres à se mettre directement en rapport. En réalité l'office municipal de placement n'intervient guère que comme un organe de la publicité concernant le marché du travail, et à bien réfléchir, il ne semble guère possible qu'ainsi compris il puisse avoir d'autre rôle.

Sauf dans les localités peu importantes, le préposé à l'office municipal de placement ne connaît

pas ceux qui ont recours à ses services ; le seul qu'il puisse leur rendre est de leur indiquer où ils peuvent rencontrer, qui du travail, qui un ouvrier. Ce n'est que lorsqu'il est bien sûr de la réputation de l'une ou l'autre des parties en cause qu'il ose se risquer à indiquer une référence verbale, et encore la plupart du temps, se garde-t-il, et avec raison, de s'engager par une parole qui peut devenir plus qu'une imprudence, lorsque des faits ultérieurs ne viennent pas en justifier et en corroborer le bien-fondé.

Néanmoins, même avec cette insuffisance organique, les bureaux municipaux ont cependant été de quelque utilité à la classe ouvrière, aussi bien qu'à la classe industrielle ou commerciale.

De nombreux patrons, comme de nombreux travailleurs n'ont eu qu'à se louer de s'y être adressés.

Cependant les résultats généraux ne sont pas tellement satisfaisants, qu'une amélioration ne s'impose. Sa nécessité même ressort de la récente circulaire que M. le ministre du travail adressait récemment aux préfets relativement à l'organisation du placement des travailleurs par les soins des bureaux municipaux.

Cette circulaire, en effet, montre tous les avantages résultant du fait d'associer, à l'administration du service de placement, à côté des employés de mairie, des patrons et ouvriers appartenant aux diverses professions.

Cette adjonction de professionnels constituerait, en effet, pour les chômeurs et les demandeurs de

main-d'œuvre une garantie appréciable, surtout si l'on avait soin de choisir les membres de ces commissions parmi les représentants les plus autorisés des professions, tant au point de vue patronal qu'au point de vue ouvrier, tels que présidents ou délégués de syndicats, conseillers prud'hommes, administrateurs de caisses de chômage, etc.

Mais, avec notre formalisme administratif, avec notre esprit routinier, d'ici que cette amélioration soit passée dans le domaine des réalisations, bien des jours s'écouleront encore avant que les sans-travail puissent considérer les organismes dont nous venons de parler moins comme des palliatifs que comme des remèdes efficaces.

XII

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Une odieuse exploitation des sans-travail.

Les bureaux de placement rentrent dans la caté gorie des moyens collectifs imaginés pour procurer du travail à ceux auxquels il vient à faire défaut.

Dans leur principe, ils décèlent une excellente intention philanthropique ; malheureusement, comme toutes les créations humaines, ils comportent leurs défectuosités, leurs insuffisances, à moins qu'ils n'en arrivent à être l'occasion de regrettables abus.

Ils pourraient et devraient être des moyens des plus efficaces parce qu'ils se caractérisent par leur adaptation parfaite aux conditions de milieu, aussi bien qu'aux impérieuses nécessités auxquels ils doivent répondre. Ils sont de ceux dont l'organisation est en rapport avec l'organisation économique générale, et dont le fonctionnement pratique répond, avec une parfaite exactitude, aux diverses situations engendrées par l'ordre social considéré en lui-même.

L'idée des bureaux de placement peut être considérée, chez nous, comme dérivant des *Bureaux d'adresses* établis à Paris, au XVII[e] siècle, par Théophraste Renaudot, qui créa la presse en France.

Ces *bureaux d'adresses* avaient pour objet de fournir au commerce des renseignements sur le domicile, la probité, la solvabilité de chaque négociant ou industriel. Ils avaient un rôle analogue à celui que remplissent aujourd'hui les agences de renseignements commerciaux.

Ils furent naturellement amenés à s'occuper de procurer aux commerçants et artisans des commis et des compagnons, de même qu'ils leur fournissaient des indications sur leur clientèle ou leurs correspondants.

Le placement des travailleurs par des bureaux spéciaux constitua une véritable industrie, qui, en continuant les traditions instaurées par Théophraste Renaudot, profita pendant longtemps d'un régime de complète liberté .

Il est certain que ce régime aurait pu et dû se perpétuer, car ces établissements étaient en mesure parce qu'ils se spécialisaient aux diverses professions, de rendre les plus grands services aux maîtres et aux serviteurs, aux employeurs et aux employés, aux patrons et aux ouvriers, en permettant aux uns de se procurer rapidement et facilement du personnel, et aux autres de trouver non moins rapidement et non moins facilement des places.

Mais, pour cela, une condition était de nécessité

absolue : il aurait fallu que les bureaux de placement fussent honnêtement, consciencieusement gérés.

Malheureusement, la plupart du temps, ce fut le contraire qui se produisit. Des gérants, des mégères firent d'une organisation philanthropique par essence une industrie cyniquement exploitée, et où ils s'appliquaient, sans conscience, à gagner leurs éperons de chevaliers.

Au lieu d'être un bienfait, les bureaux de placement devinrent un fléau pour la classe laborieuse.

Elle y était indignement et odieusement dévalisée, sous prétexte de droits d'inscription, et au moyen de gratifications qu'on lui soutirait, sous une forme plus ou moins perfide, dès qu'on lui avait procuré quelque place, illusoire la plupart du temps ; au bout de quelques jours, la victime rejetée sur le pavé par un compère du placeur, se voyait obligée d'avoir à nouveau recours au bureau de placement, où elle venait encore se faire dévaliser.

Il y eut, de ce côté, de si nombreux abus, et de si graves, que l'attention des pouvoirs publics fut mise en éveil sur les bureaux de placement et que des mesures durent être prises pour réprimer les méfaits dont ils étaient l'occasion et le théâtre.

Un décret du 27 mars 1852, une ordonnance du 5 octobre de la même année, placèrent les bureaux de placement sous la surveillance immédiate de la police.

Les bureaux ne pouvaient s'ouvrir qu'en vertu d'une permission spéciale des autorités municipales.

Celles-ci avaient l'œil sur leur gestion, et réglaient le tarif des droits qui pouvaient être perçus soit à titre d'inscription, soit comme redevance de placement.

De plus, tout tenancier de bureau de placement était astreint à la tenue régulière de registres d'une forme déterminée, que les agents de la police pouvaient vérifier à toute heure.

L'amende et même la prison punissaient toute contravention aux réglementations ainsi imposées.

Mais les tenanciers de bureaux de placement sont gens de ressources, habiles aux combinaisons obliques. Tourner la loi ne fut pour eux qu'un jeu, et malgré la sévérité des ordonnances, des jugements rendus contre les contrevenants, les abus que le législateur avait entendu combattre ne firent que se continuer, et avec le temps, avec la complexité de notre vie à toute vapeur, arrivèrent à s'aggraver. Il y eut de telles exactions qu'une nouvelle intervention législative devint nécessaire.

Elle fut d'autant plus facilement introduite dans nos Codes, et d'autant mieux accueillie dans les milieux ouvriers, qu'à l'endroit de ceux-ci l'exploitation des placeurs se faisait plus onéreuse et plus odieuse.

Tels d'entre eux faisaient, aux infortunés chômeurs qui sollicitaient leur concours, le coup des « places factices ». Ils avaient, à droite ou à gauche, des compères réclamant des domestiques, des employés.

Ceux-ci, joyeux d'avoir enfin trouvé un emploi, se rendaient à la maison indiquée, après avoir, naturellement, acquitté la redevance réclamée par le tenancier du bureau de placement.

Après quelques jours d'emploi, où ils s'étaient dépensés en consciencieux efforts pour asseoir leur situation, ils se voyaient brusquement congédiés, sous prétexte d'incompétence ou d'annulation inopinée de commandes attendues, et se voyaient réduits à revenir, penauds, l'oreille basse, trouver le placeur pour qu'il voulût bien leur procurer une nouvelle occupation.

Le même manège recommençait et les malheureux voyaient ainsi s'évanouir leurs dernières économies en redevances de placement, dont le misérable qui les exploitait avec tant d'inhumanité faisait son profit.

D'autres avaient recours à des procédés plus ingénieux et non moins perfides. Ils faisaient paraître dans les grands journaux des annonces offrant des places immédiatement disponibles. Au pauvre diable, à la femme de chambre, à l'employé sans travail qui se présentait, on répondait que les places venaient d'être prises ; mais qu'ils n'avaient pas à se décourager, qu'on ne tarderait pas à leur trouver du travail, qu'on était mieux que quiconque « placé pour cela ».

Contre un versement de quinze ou vingt francs, on leur servirait tous les jours, à leur adresse, le journal des emplois vacants dont disposait la maison. Ils n'avaient plus à perdre leur temps en vaines

démarches ; ils n'avaient qu'à se rendre aux adresses fournies, et, ajoutait-on, ce n'étaient que des adresses sérieuses. Ainsi, en quelques heures, ils étaient assurés, sans autre dépense, de trouver un emploi avantageux.

Le prix du journal ainsi servi, celui de son affranchissement représentaient à peu près deux francs de dépense. Bénéfice net pour le tenancier : 18 francs. Avec une demi-douzaine d'opérations semblables dans une journée, de tels misérables — ils ne méritent pas d'autre nom, — en arrivaient à se faire une trentaine de mille francs de rentes par an aux dépens des pauvres hères dont l'avoir passait dans leurs poches, en attendant que la faim les acculât aux pires extrémités.

Parfois même cette malhonnête exploitation se compliquait de machinations plus malhonnêtes, plus répugnantes.

Le chômeur, en versant le montant de l'abonnement au fameux journal dans les colonnes duquel il espérait trouver la place tant attendue, signait « pour le bon ordre » un bulletin de souscription dont certaines dispositions insidieuses constituaient de sa part l'engagement de prévenir le placeur dès qu'il serait en possession de l'emploi si impatiemment attendu, et celui, perfidement dissimulé sous des formules ambiguës, de reconnaître les services du placeur par une redevance à prélever sur le premier ou les deux premiers mois de ses gages.

Résistait-il aux demandes d'argent qui ne manquaient pas de l'assaillir à un moment donné, qu'il se voyait immédiatement menacé d'une réclamation directe à son patron.

Pour en éviter le fâcheux effet sur celui-ci, puisque sa probité se serait trouvée mise en cause, le malheureux s'empressait de céder aux exigences du malandrin qui ne se faisait aucun scrupule de le dépouiller. Certains de ces escrocs poussaient le cynisme jusqu'à qualifier entre eux les infortunés qu'ils avaient ainsi fait tomber dans leurs traquenards, de «bonnes bêtes de rapport ».

Tout un état d'âme se démasque dans cette expression odieusement significative.

Ces procédés misérables se sont tellement répandus, que les victimes du chômage s'y sont habituées, résignées, les ont considérés comme une de ces coutumes commerciales auxquelles tous étaient obligés de se soumettre, comme une de ces fatalités inéluctables auxquelles nul ne peut se flatter d'échapper.

Dans certaines professions, la tradition avait fini par s'établir que le fait par un quidam de procurer une place à un chômeur en quête de travail, impliquait, de la part de celui-ci, l'abandon de un et quelquefois deux mois de ses appointements.

Et cela est si vrai qu'il n'est pas rare de rencontrer, aujourd'hui même, de braves gens qui, sollicitant d'un particulier qu'ils jugent par sa situation en mesure de leur être utile, un mot pour obtenir une place, lui offrent ingénument de le gratifier du premier mois de leur traitement, si sa recomman-

dation réussit à leur assurer l'emploi qu'ils recherchent.

Lorsque la personne ainsi sollicitée leur manifeste son étonnement ou son indignation, ils répondent, avec une candeur qui désarme, que « c'est l'habitude » et qu'ayant déjà usé du procédé, il leur a fort bien réussi.

De telles pratiques et si répréhensibles, n'ont pu s'implanter dans les usages, passer dans les mœurs que par l'effet d'une longue accoutumance, qui témoigne, à la fois, et de la simplicité des victimes et de l'effronterie de leurs exploiteurs, contre lesquels le moment est venu de les mettre en garde.

La loi du 14 mars 1904, qui a eu pour objectif de réprimer ces véritables abus de la confiance de pauvres hères d'autant plus prompts à céder à de si maléfiques suggestions que la faim les talonne, a pu restreindre le mal dans certaines proportions ; elle a si peu réussi à le supprimer, grâce à l'astucieuse habileté de faiseurs habitués à évoluer à l'aise dans les marges du Code, que des infortunés nombreux subissent encore l'abominable exploitation des placeurs privés, que de nouvelles rigueurs s'imposent pour aggraver les dispositions pénales qu'elles contenaient déjà.

Outre ces dangers, le séjour interminable des sans-travail aux abords des bureaux de placement entraîne pour ces malheureux plus d'un inconvénient.

C'est d'abord la perte de temps; en se prolongeant,

elle fait prendre l'habitude de la flânerie à ceux qui manquent de force de volonté.

Les caractères s'affaiblissent ou s'aigrissent, à l'audition des jérémiades des uns, des récriminations violentes ou acerbes des autres.

On rencontre là des camarades, d'anciens compagnons de travail, avec lesquels on reprend langue ; ces reconnaissances-là se font le verre en main, au comptoir du prochain cabaret ; les stations s'y prolongent ; les verres succèdent aux verres ; d'où dépenses, à l'heure où, pourtant, l'économie plus que jamais s'impose ; d'où fâcheuses habitudes qui se contractent, et souvent restent.

Il y a un autre danger encore, contre lequel il est bon de tenir les chômeurs en garde. Ils font là, la rencontre d'inconnus, en quête de travail comme eux, ou soi-disant tels. On se laisse prendre à leurs avances, on accepte une consommation, que l'on se croit obligé de rendre. Pour tuer le temps et tromper l'attente, on se laisse engager dans quelque partie de cartes. Si l'on ne sait se résister à soi-même, si l'on cède aux tentations de la fortune ou au désir de prendre une revanche, l'on en arrive à risquer les dernières pièces de monnaie qui vous restent, et lorsque quelques heures se sont gaspillées à ce déplorable exercice, l'on s'aperçoit que si l'on a la tête lourde et l'estomac plein de liqueurs nocives et frelatées, les poches restent vides.

Les bons compagnons de jeu, ces joyeux compères à la face réjouie et honnête ont fait usage de cartes

truquées ; ce sont simplement des écumeurs de tripots, en rupture de cagnotte, des grecs de bas étage qui sont venus exercer leurs redoutables talents (?) aux dépens des pauvres diables.

Aussi, la prudence la plus élémentaire commande-t-elle à ceux-ci d'éviter les longues haltes aux abords de certains bureaux de placement, aussi bien que les liaisons trop faciles avec des inconnus qui, sous leurs allures aimables ou paternes, ne sont que d'affreux chenapans.

Que dans bien des cas, les bureaux de placement aient pu rendre service à des travailleurs, on ne saurait sérieusement le contester ; mais faut-il encore tenir compte, à côté des aléas et même des dangers qu'ils offrent ainsi que nous l'avons signalé plus haut, que leur spécialisation même en ferme les portes à tous ceux n'appartenant pas à la classe particulière d'emplois dont ils s'occupent.

Même gérés honnêtement, scrupuleusement, leur influence se trouve restreinte et nombre de travailleurs intéressants, ne pouvant rien en espérer ni attendre, n'ont encore à faire état que de leur fonds propre et leur initiative personnelle.

XIII

LE PLACEMENT PAR VOIE D'ANNONCES

Publicité et offres d'emplois

L'attention des ouvriers et employés en quête de travail est attirée par les réclames figurant dans les colonnes des grands journaux, sous la rubrique : *Offres d'emploi.*

Certes, il est nombre de ces offres qui sont réelles, et qui sont faites par des négociants et des industriels honnêtes, ayant, présentement, besoin de personnel. Bien des travailleurs arrivent à se placer par ce moyen. C'est le cas fréquent pour les travailleurs des deux sexes attachés plus spécialement au service des personnes : cuisinières, maîtres d'hôtel, gouvernantes, femmes de chambre, etc., etc. Un grand nombre de maîtres et maîtresses de maison recourent à ce procédé de publicité pour se pourvoir de leur domesticité. Les feuilles mondaines, françaises ou étrangères, ont là une clientèle d'offres, et par réciprocité, de demandes, qui pour elles représente

un appoint important dans leur budget, au chapitre de la publicité.

Mais à côté des annonces sérieuses, il en est d'autres d'un caractère tout différent, et qui lorsqu'on examine de près les manœuvres qu'elles masquent, n'apparaissent que comme des modes ingénieux de pratiquer la plus basse des escroqueries, celle qui s'exerce sur la misère et les dernières ressources de malheureux aux prises avec le chômage et le besoin.

Ils s'y laissent d'autant plus facilement prendre, que, lorsque l'on est tenaillé par la faim, l'on est tout disposé à se cramponner à toute branche qui s'offre, sans chercher à savoir si elle ne dissimule pas un piège.

D'une manière générale il faut se méfier des annonces offrant des emplois ou des travaux qui se présentent sous une forme trop avantageuse.

La difficulté des affaires est telle aujourd'hui, et le nombre des postulants si considérable, que ceux qui sont réellement en quête d'employés n'éprouvent pas le besoin de les allécher par des promesses fallacieuses. Pour des besognes ordinaires, chacun sait qu'il n'est pas nécessaire de faire un pont d'or à ceux qui les recherchent, pour arriver à s'assurer de leurs services.

Lorsque les conditions offertes sont trop belles, c'est qu'il y a une raison : il faut amorcer le poisson, pour mieux le ferrer. Et malheureusement, certains

pêcheurs en eau trouble sont passés maîtres dans ce genre de sport malhonnête.

Peu courageux au travail, amoureux de la bonne chère et de la vie joyeuse, ils ne trouvent de meilleur moyen d'engraisser leur paresse et d'entretenir leurs vices, qu'en se livrant à l'exploitation systématique des pauvres diables, talonnés par la misère, où ils réussissent à les plonger à jamais, en exploitant leurs vagues espérances et en les dépouillant de leurs dernières ressources.

Vivant en délicatesse avec la loi, habiles à manœuvrer entre les articles du Code, quelquefois ex-pensionnaires des geôles, ils ont en leur sac plus d'un mauvais tour, dont ils savent jouer avec l'adresse la plus infernale.

Tantôt ces aigrefins font tomber dans leurs filets les employés momentanément sans place, mais qui, possédant un petit avoir, jouent leur vatout en le risquant pour s'assurer l'emploi définitif et lucratif auquel aspirent leurs modestes ambitions.

Ceux-là sont les victimes toutes désignées pour l'escroquerie au cautionnement.

C'est eux qu'on allèche par l'annonce, où moyennant une garantie de 5.000 francs, on assure une place de 500 francs par mois, offrant toute sécurité, et n'exigeant aucune aptitude particulière.

L'infortuné qui s'y laisse prendre est reçu dans des bureaux somptueusement aménagés ; quelquefois l'employé qui le fait attendre n'est qu'une victime comme il le sera lui-même, quand il sera enserré

dans les griffes du forban qui le reçoit avec une certaine hauteur, magnifiquement campé dans un splendide cabinet directorial.

Malheur à lui, s'il se laisse prendre aux beaux discours, s'il a foi dans l'entreprise merveilleuse dont on lui offre de devenir non seulement l'un des plus précieux collaborateurs, mais encore l'un des futurs bénéficiaires !

Le château qu'entrevoit le pauvre garçon n'est qu'un misérable château en Espagne, et il risque fort, un beau matin, de se retrouver nu, entre les murs de sa chambre nue, dépouillé jusqu'au dernier maravédi, d'un petit héritage qu'ont eu tant de peine à lui amasser ses parents.

Qu'il signe un contrat, dont lui échapperont la plupart des clauses à double entente, machiavéliquement sophistiquées ; qu'il verse ses fonds, et s'endorme dans une douce quiétude, en se laissant vivre dans le facile emploi qu'il vient ainsi de conquérir.

Le réveil ne tardera pas, affreux, comme celui qui suit le plus horrible cauchemar.

Pendant un mois, deux mois, on lui servira régulièrement ses appointements, pris sur la somme versée, et un beau matin, il abandonnera la place, écœuré, dégoûté et convaincu que son avoir a sombré dans des affaires qui, après avoir promis d'être brillantes, se sont brusquement effondrées par suite du bouleversement du marché financier ou des complications de la politique extérieure.

La vérité est qu'il a été purement et simplement

détroussé par un des professionnels de l'escroquerie au cautionnement.

La rubrique des tribunaux est tellement édifiante à cet égard qu'il est surprenant que tant de naïfs se laissent encore prendre à ces manœuvres louches. Et pourtant il faut croire que l'espèce des gens candides n'est pas près de disparaître, puisque la quantité d'annonces de cette nature qui s'étalent encore au grand jour de la petite publicité des quotidiens permet de croire que ceux qui les font continuent à y trouver leur compte... et des victimes.

On fera bien de se méfier encore, lorsqu'on se préoccupe de trouver du travail, des réclames offrant « un travail facile, permettant de gagner 10 francs par jour, sans négliger ses occupations, et sans avoir de connaissances spéciales ».

Si l'on a la faiblesse de céder à la tentation, on reçoit contre un envoi de 12 ou 15 francs, une boîte de couleurs achetée trente sous dans un bazar, quelques feuilles à colorier, envoyées pour être exécutées à titre d'essai, puis retournées à l'annonceur, et après l'examen desquelles on recevra du travail... qui ne vient jamais. L'on s'est fait simplement soutirer 12 ou 15 francs, si précieux aux heures de « dèche » et sur lesquels un ingénieux escroc a réalisé les neuf dixièmes de bénéfice net.

Pour être de moindre envergure que les voleurs — car ils ne méritent pas d'autre appellation — qui pratiquent l'escroquerie au cautionnement, certains

aigrefins ne sont pas moins redoutables aux employés qui cherchent une situation.

Ils annoncent une « position sérieuse, offerte à homme instruit et de bonnes manières. Rien des agences. Se présenter directement, se munir de ses références ». Telle est à peu près la manière dont l'affaire est présentée.

L'on se rend à l'adresse indiquée, on étale ses aptitudes et capacités, l'on exhibe ses certificats et l'on attend.

La réponse est généralement celle-ci : « Vous nous paraissez de bonne tenue ; vous nous semblez pourvu des aptitudes convenables ; il faudra sans doute travailler un peu pour vous mettre au courant. En principe, vous ne nous déplaisez pas. Vos références ne sont pas mauvaises.

« Mais comme nous sommes une maison sérieuse, nous nous sommes fait une règle de nous livrer à une vérification très attentive des références qui nous sont produites. Nous sommes assaillis de demandes pour les emplois dont nous disposons, ce qui vous prouve que nous sommes avantageusement connus sur la place. Vous comprendrez sans peine que nous ne pouvons prendre à notre charge les frais de vérification de toutes les références qui nous sont fournies. D'ailleurs, il n'y a pas d'hésitation possible : si vous êtes sûr de vos références, vous ne courez que le risque d'être accepté. Quant à nous, s'il ne nous est pas versé par les postulants la provision nécessaire à la prise des renseignements,

nous ne donnons pas suite. D'ailleurs, ce n'est pas excessif : quinze ou vingt francs. »

Quatre-vingt-dix fois sur cent l'employé postulant « marche » et quand on l'a fait revenir plusieurs fois en lui racontant qu'on attend d'heure en heure les renseignements le concernant, on finit par lui faire remettre par un groom — le directeur étant invariablement en voyage — une note lui annonçant que vu le caractère vague ou peu rassurant des renseignements obtenus sur son compte, sa demande ne peut être prise en considération.

Encore une dupe de plus, mais dont l'exemple ne servira pas de leçon à tant d'autres qui demain se laisseront amorcer et prendre au même piège, parce qu'ils n'auront pas compris que les gens qui ont des affaires avantageuses les conservent pour eux-mêmes et se gardent bien d'en faire profiter d'autres ; qu'en fait d'annonces les meilleures ne sont pas toujours les plus affriolantes, et que surtout en cette matière est très vrai le proverbe populaire : « A bon vin pas d'enseigne ».

Il est un genre d'annonces dont il nous répugne de parler, mais que nous devons cependant ne point passer sous silence, en raison des pièges qu'elles masquent, aux yeux de celles à qui elles s'adressent plus spécialement.

Ce sont ces réclames par lesquelles des places avantageuses sont offertes à des dames de tenue convenable, sous prétexte de servir chez « vieux monsieur ayant situation très recommandable, offrant

de beaux gages, voulant personne sérieuse pour intérieur ».

Que l'on s'y rende et l'on ne tarde pas à s'apercevoir que l'on n'a affaire qu'à un vieux roquentin lubrique et économe, qui cherche à assouvir à bon compte ses séniles passions, en offrant une place de bonne... à tout faire.

Plus redoutables encore sont les offres d'emploi en province ou à l'étranger, pour les fonctions de dame secrétaire, institutrice ou gouvernante.

Les malheureuses qui se laissent prendre à ces traquenards monstrueux, s'aperçoivent, lorsque malheureusement il est trop tard, qu'elles sont tombées entre les griffes de vieilles proxénètes ou de ces odieux individus qui approvisionnent les maisons de prostitution de province ou de l'étranger de victimes de l'ignoble traite des blanches.

Ils font du besoin de vivre leur mode de recrutement ; de la misère et de l'ignorance leur moyen de mener leur vie ignominieuse de vice et de débauche; du chômage le complice de leurs répugnants méfaits.

La chronique scandaleuse des tribunaux offre, à ce sujet, des enseignements si suggestifs que la prudence des femmes et jeunes filles à la recherche d'emplois doit être on ne peut plus attentive, si elles ne veulent pas affronter des aventures où elles risquent de se perdre irrémédiablement.

Si nous avons, à propos de la publicité journalistique concernant la répartition du travail, tenu à signaler ces dangers, c'est que leur triste réalité est

chaque jour démontrée et enregistrée par les arrêts des tribunaux, et que, sous le masque perfide d'annonces aussi insidieuses qu'affriolantes, il est fait à la fois un abominable abus de la bonne foi des directeurs de journaux et de la naïveté crédule des chômeurs.

Dire à ceux-ci où se cache le danger n'est pas les inciter à des généralisations qui deviendraient aussi injustes que regrettables, c'est seulement faire appel à une prudence qui leur est plus que jamais nécessaire, alors que la misère les étreint.

XIV

CONDITIONS DE LA RECHERCHE DU TRAVAIL

On ne réussit que si l'on sait les réunir.

Nous avons étudié le chômage, aussi bien dans ses modalités diverses, que dans ses effets immédiats ou ses répercussions éloignées. Nous avons passé en revue les multiples moyens, essayés ou adoptés pour y remédier.

De cet examen, il résulte, pour tout esprit non systématique ou non prévenu, que, dans la plupart des cas, dans le plus grand nombre, pourrions-nous dire, sans crainte ni exagération, le travailleur, après avoir reconnu ou constaté par sa propre expérience, l'insuffisance des solutions offertes, se voit amené à ne compter, en général, que sur sa propre inspiration et sa propre volonté, pour se procurer l'occupation qui jusqu'alors a échappé à ses recherches, à sa poursuite.

C'est à ce moment pénible, qu'il arrive à se rendre compte de la valeur de ces qualités primordiales qui

s'appellent la ténacité et l'initiative individuelle. Le chapitre que nous avons consacré à cette dernière, au début de cette étude, nous dispense de nous y appesantir à nouveau.

Nous ne la rappelons que pour mémoire, et parce qu'elle est intimement liée à d'autres, non moins utiles, pour permettre la réussite, au travailleur en quête d'un emploi.

On ne trouve pas celui-ci, uniquement parce que l'on est tourmenté, hanté, obsédé de l'ardent désir de le rencontrer. Mais l'on a les plus fortes chances de l'obtenir, dès que l'on sait réunir un groupement de qualités qui en sont le meilleur adjuvant, s'assurer le bénéfice d'un ensemble de conditions qui mènent au succès.

Une revue rapide des unes et des autres, en fixant d'abord nettement les idées du chômeur, donnera, du même coup, une assise plus solide à ses espérances ; il y trouvera, en même temps, un réconfort et un encouragement ; une assurance nouvelle, cette confiance en soi, cet aplomb, en un mot, faute duquel les meilleures qualités ne sont pas appréciées à leur valeur, les plus sérieuses aptitudes passent inaperçues, parce que dissimulées ou mises hors d'état de se produire, par un embarras maladroit, tenant, aussi bien qu'à une certaine timidité native, à l'ignorance des concours divers, indispensables à la réussite d'une entreprise où le facteur humain, le facteur personnel, est appelé à jouer le rôle prépondérant.

XV

LE TRAVAILLEUR ET LE PATRON

L'idée que le travailleur doit se faire de sa situation à l'égard du patron.

Le travailleur, quel qu'il soit, doit, avant tout, avoir le sentiment de sa propre personnalité et de la dignité humaine.

Il doit se bien pénétrer de ce grand principe, qui est à la base du droit social :

« Tout homme peut engager ses services, son temps, mais il ne peut se vendre, ni être vendu. La personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne connaît pas de domesticité. Il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie. »

Traduit dans le langage pratique, ce principe essentiel implique les deux idées parallèles de l'échange de services consciencieusement remplis, contre une équitable rémunération.

La fixation de la quotité de la rémunération contre la quantité et la qualité des services repré-

sente un véritable contrat, le contrat de travail, qui, sous une forme implicite ou s'exprimant catégoriquement, règle les rapports réciproques de l'employé et de l'employeur.

Il y a là, à la fois un engagement moral et un engagement positif. C'est la conformité aux dispositions de cet engagement qui assurera la correction, voire la cordialité de ces rapports, et assurera la paix sociale, en même temps qu'elle garantira la tranquillité et la sécurité de l'employeur, rendra plus stable la situation de l'employé, et le mettra à l'abri des inquiétudes du présent et des incertitudes de l'avenir.

Le travailleur bien pénétré de ces notions, fermement résolu à en faire la règle de son existence à l'atelier, au chantier, au bureau, au magasin, ne saurait manquer d'être apprécié à sa juste valeur, et de voir celle-ci reconnue et récompensée, au sens pécuniaire, du moment où sa compétence professionnelle lui permettra de se faire valoir avantageusement, dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées.

Tout homme en quête d'un emploi y cherchera ces deux caractères : que l'emploi lui assure l'existence quotidienne, par la mise en œuvre de tous ses moyens d'action ; que cet emploi soit stable, sinon définitif, et qu'il lui enlève, par sa stabilité même, toute crainte pour l'avenir.

On ne se place pas, aujourd'hui, pour quitter sa place dans un délai plus ou moins rapproché, et, en

courant à nouveau après une place nouvelle, pour s'exposer à de nouveaux aléas et à de cruelles vicissitudes.

Cette éternelle course à la fortune est le plus sûr moyen de n'arriver qu'à l'infortune ; c'est l'inévitable déambulation à travers la misère et les désespoirs.

Le proverbe — cette significative expression de la sagesse des nations — le dit, d'ailleurs, de façon assez claire pour parler à l'esprit le plus aveugle : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse. »

Notre but n'est pas autre qu'indiquer au travailleur le moyen de se procurer du travail, dès que de fâcheuses circonstances, des contingences défavorables l'en ont privé.

Mais il n'en demeure pas moins que dans cette grave question, à laquelle est liée si étroitement l'existence même du travailleur, la préoccupation maîtresse, celle qui doit dominer toutes les autres, celle devant laquelle doivent disparaître toutes autres considérations est la suivante :

Dès que l'ouvrier ou l'employé est en possession d'un emploi, d'une fonction suffisamment stable et convenablement rémunérée, où ses services sont rétribués en raison de leur valeur reconnue, il commettrait la plus sotte et la plus grave des imprudences, en ne faisant pas tous ses efforts pour la conserver.

Pour nous résumer, condensons notre pensée et disons ceci, qui ne saurait être trop répété, parce

que c'est le fondement même de toute l'existence ouvrière :

Lorsqu'on a une bonne place, il faut d'abord la garder.

Le principal, toutefois, c'est d'abord de la trouver, et pour la trouver, d'être en possession du moyen pratique et économique de la rencontrer.

XVI

LE TRAVAILLEUR DEVANT LUI-MEME

Le travailleur doit avoir le sentiment très net de sa propre personnalité.

Après l'exposé que nous avons fait de la situation sociale, d'abord, puis de celle du travailleur en face de la société, il ressort, ou plutôt il doit nettement apparaître, aux yeux de ce dernier, que :

1° Si le progrès scientifique et le progrès industriel — celui-ci n'étant que la conséquence de celui-là — ont fait d'énormes pas en avant, à mesure que l'homme s'est trouvé détenteur de moyens plus perfectionnés de satisfaire aux besoins de son existence, plus aussi la position lui est devenue difficile en face de la complexité de la vie et de l'acuité de la lutte qui a amené les concurrents à se disputer les places ;

2° L'homme, vivant en grandes associations, comme le sont nos agglomérations urbaines, se trouve, pour ainsi dire, plus isolé que dans les tribus primitives d'autrefois ;

3° L'individualisme est la caractéristique des

sociétés contemporaines ; le plus fort y écrase le faible ; les égaux s'opposent leurs ambitions, leurs appétits et leurs efforts, et quiconque apparaît ou plus chétif, ou moins bien armé, ou moins solidement trempé, est fatalement destiné au rôle de sacrifié et de victime.

De là ressort, indiscutablement, que quiconque veut arriver à satisfaire ses besoins dans le présent, à s'assurer une place dans l'avenir, doit avoir le sentiment très prononcé de sa propre personnalité, ne se considérer l'inférieur de personne, et se dire que lorsqu'il est en état de fournir une somme déterminée de bons et loyaux services, il ne doit éprouver ni honte, ni embarras, ni timidité à les offrir à qui peut en avoir besoin.

S'il y a eu une époque où telle ou telle catégorie sociale, enorgueillie par la naissance ou favorisée par la fortune, a pu regarder les petits de haut, est passée sur les humbles, les écrasant de sa superbe, a courbé les travailleurs devant elle, sans se soucier de leur présent, pas plus que de son propre avenir, reconnaissons qu'une très heureuse modification s'est produite dans la mentalité générale, et que dans les classes possédantes, du côté du capital, des employeurs en un mot, une détente heureuse s'est faite, reposant sur une conception mieux entendue des intérêts économiques, sur une appréciation plus juste des conditions sociales, et aussi, sur un respect plus louable de la personnalité humaine.

Le salarié a été davantage considéré comme un

homme, du jour où l'employeur l'a vu intelligent, instruit, méthodique et ordonné.

Plus d'un, d'origine même aristocratique, s'est aperçu que la naissance compte peu, et que, dans la lutte que l'homme a entreprise pour dompter la matière, l'adapter et la discipliner à ses propres besoins, celui-là seul vaut, qui affirme le mieux la maîtrise humaine sur les éléments que le travailleur doit ouvrer. Nombre de bons artisans sont ainsi arrivés à s'assurer une position sociale avantageuse, parce que ayant su se faire apprécier d'employeurs intelligents et équitables, auxquels ils n'avaient pas craint de venir un jour offrir le service de leurs bras, de leur expérience technique, de leur compétence professionnelle.

La fortune leur a souri ; ils y ont aidé par leur propre mérite et leurs sincères efforts ; mais a-t-il fallu encore qu'ils n'aient pas reculé devant la démarche opportune qui a provoqué son sourire. C'est là le point de départ de leur ascension.

Leur exemple doit être la leçon de leurs cadets ; il doit apprendre à ceux-ci que celui qui se sent capable de bien tenir un emploi ne doit éprouver ni embarras ni honte à le solliciter.

Il n'y a rien de dégradant, rien de contraire à la dignité que doit toujours garder le travailleur, à venir dire à un patron :

« Je sais que telle place est vacante dans votre maison. Je crois pouvoir l'occuper honnêtement. Quelles sont vos conditions? Voulez-vous me l'accor-

der! Je m'efforcerai par ma bonne conduite et mon loyal travail, de mériter la confiance dont vous voudrez bien m'honorer en me l'attribuant.»

Il n'est nul patron sérieux, honnête, humain, nul homme de cœur qui ne soit frappé de la droiture d'un tel langage, et qui ne soit disposé à y prêter une oreille favorable, du moment où les qualités que l'ouvrier saura faire valoir directement ou qui ressortiront d'elles-mêmes, de sa propre personnalité, viendront corroborer la demande d'occupation qu'il aura su présenter sous cette forme.

Mais faut-il encore qu'il soit bien pénétré des principes que nous venons de brièvement rappeler, et qu'il se soit efforcé d'acquérir ou de développer ces qualités intellectuelles et morales auxquelles on reconnaît sans peine l'honnête travailleur, et qui sont, avec sa valeur professionnelle, les plus sûrs éléments de sa réussite.

Aussi bien croyons-nous devoir les rappeler rapidement, pour les remémorer à ceux qui les possèdent déjà, les faire développer chez ceux qui ne les ont qu'en germe, amener à les acquérir ceux qui ne les possèdent pas encore.

XVII

LA CONFIANCE

Confiance en la réussite. — Confiance en soi.

La première idée dont tout travailleur doit se bien pénétrer est que, pas plus que la fortune, le travail ne vient à nous ; pas plus que la fortune, il ne vient en dormant. Il faut que nous allions à lui, que nous le recherchions avec activité et esprit de suite.

Tel est le cas de tous ; telle est la loi commune. Des exceptions, heureuses pour ceux qui ont la bonne chance d'en profiter, loin d'en atténuer la portée et le sens, ne font qu'en confirmer la généralité.

Ces vérités, exposées d'une manière plus simple, plus familière, peuvent se formuler ainsi :

« *Qui veut trouver du travail doit en chercher.* »

L'homme qui cherche du travail doit d'abord avoir : la confiance en soi, que donnent et la certitude d'une moralité où il n'y a rien à reprendre et la possession imperturbable du métier que l'on exerce;

La confiance en la réussite, qui fait qu'ayant la conviction qu'il atteindra son but, il ne se laissera

abattre ni par un désappointement, ni par un échec, pas plus que par les obstacles, quels qu'ils soient, que le hasard, ou la force même des choses dresseraient sur sa route.

La confiance en la réussite est une sorte de facteur intime, un incitant que l'individu porte en lui-même, et qui est comme une expression de sa volonté ferme, comme une des formes de cet enthousiasme dont les manifestations n'ont pas besoin d'être extérieures ou bruyantes pour devenir efficaces. En un mot, on peut être animé de la confiance la plus absolue en la réussite, sans que personne puisse s'en apercevoir ; il serait peut-être même présomptueux, et dans bien des cas intempestif de la laisser trop ostensiblement percer.

Quant à la confiance en soi, il faut bien savoir en quoi elle consiste, pour n'en point faire un usage maladroit, dont le moindre effet serait de compromettre les situations qui se présentent sous le jour le plus favorable.

Avoir confiance en soi, si ce n'est pas se supposer supérieur aux autres, c'est, dans tous les cas, ne pas se croire inférieur aux autres.

Certes, il serait sot de méconnaître leurs qualités ; mais il serait encore plus sot de céder à une modestie de mauvais aloi, qui empêcherait de reconnaître les siennes propres.

Tout homme aura confiance en soi qui sera en état de pouvoir se dire que s'il ne vaut pas plus qu'un autre, il ne vaut pas moins.

Dans la pratique de la vie ou du métier, le travailleur animé de cette confiance en arrivera à cette conviction qu'il est capable de tenter ou d'accomplir tout ce qu'un autre a pu, avant lui, ou à côté de lui, accomplir ou tenter.

Le chômeur qui sollicitera l'embauchage, et qui ne sera pas réconforté par ce sentiment nécessaire, se présentera en mauvaise performance. C'est toujours une fâcheuse impression, que celle laissée par les gens qui sont gênés en se présentant, qui se montrent maladroits de leurs membres et de leurs mouvements, embarrassés dans leurs paroles, inaptes à répondre avec clarté et précision aux questions qu'on leur pose.

Immédiatement ils laissent suspecter leur capacité professionnelle, quand ce n'est, ce qui est pire, leur débilité de caractère ou leur faiblesse intellectuelle.

L'ouvrier et l'employé ne doivent jamais oublier que les commerçants et industriels ne les embauchent pas pour leurs beaux yeux, mais parce qu'ils comptent tirer parti de leur valeur professionnelle, comme de leurs aptitudes.

Il ne faut pas qu'à l'atelier ou au bureau ils fassent seulement acte de présence ; il faut encore et surtout qu'ils produisent, qu'ils « rendent » comme on dit vulgairement. Au sens économique, c'est principalement le rendement qui en est escompté en espèces, qui est le déterminant réel du patron dans le choix qu'il fait de tel ouvrier, de préférence à tel

autre, parmi ceux qui viennent solliciter de lui un emploi.

Le jugement qu'il porte en la circonstance est, dans la généralité des cas, la résultante, l'effet de l'impression immédiate qu'il a ressentie à la vue du postulant.

Il est erroné quelquefois, puisque là comme ailleurs, les apparences sont souvent trompeuses ; il n'est pas rare, en effet, que des ouvriers ou employés qu'on avait jugés d'une qualité inférieure, parce que, au moment de leur présentation, la timidité ou la gaucherie natives leur avaient enlevé la plus grande partie de leurs moyens, se soient révélés, plus tard, des sujets ayant une valeur réelle très appréciable. De même aussi, il se rencontre des individus auxquels un imperturbable toupet a tenu lieu, un instant, de toutes les qualités requises, et qui, une fois mis en situation d'affirmer celles-ci par des actes, n'ont pas tardé à se voir remercier en raison d'une infériorité notoire, qu'avait su masquer un moment, mais que n'arrivait plus à suppléer leur audace.

Cependant, on doit noter, et aussi ne point oublier qu'à la longue, même les moins perspicaces des employeurs, à force d'habitude, et, aussi, grâce aux leçons que leur donnent les faits et l'expérience, finissent par devenir de véritables psychologues, aptes à apprécier rapidement quelle peut être la valeur d'un homme.

Tout compte fait, dans cet ordre d'idées, on peut dire, d'une manière générale, qu'à égalité de compétence, d'intelligence, de références, entre deux ouvriers qui se présentent pour le même emploi, celui-là qui apparaît comme un « dégourdi » a cent fois plus de chance de se voir embauché, que celui qui n'a que les allures d'un « empoté ».

XVIII

APPREHENSIONS ET INQUIETUDES

La nervosité et le manque d'énergie.

Lorsque l'on cherche un emploi, surtout lorsque le besoin presse de le trouver au plus tôt, naissent chez le sujet des appréhensions, des inquiétudes, dont est fatalement inséparable une certaine tendance à la nervosité.

C'est là ce qu'il faut, à tout prix, éviter.

Quand on est énervé, l'on est aussi bien porté à voir tout en noir, c'est-à-dire à se décourager au moindre obstacle, qu'à se montrer revêche en face de l'objection la plus anodine.

L'accueillir mal, est le plus sûr moyen de donner de son caractère une fâcheuse opinion et l'on risque ainsi de produire, chez celui auprès duquel on vient en solliciteur, de ces froissements d'amour-propre qui se pardonnent difficilement, et dont le premier effet est de se faire évincer tout d'abord.

Rien ne porte davantage aussi à l'énervement, que les dépenses inutiles d'activité. On se fatigue très vite physiquement quand on marche au hasard, ce qui est le cas général des chercheurs d'emploi qui ne procèdent pas avec méthode ; de même qu'on se démoralise promptement, lorsque l'on pense à

vide, et que l'on n'entrevoit aucune chance de se réaliser, aux projets que l'on a ébauchés ou nourris.

Si toute activité, tout mouvement correspondent à une consommation d'énergie, il n'est pas hasardé de dire que tout mouvement inutile, toute activité improductive représentent un véritable gaspillage d'énergie.

Or, à l'heure où l'homme est inquiet déjà, est empoigné par l'appréhension de ne pas trouver le travail qu'il cherche, il a besoin, plus que jamais, de faire des économies, des réserves d'énergie : physique, pour pouvoir, s'il est embauché, convenablement remplir sa tâche ; morale, pour ne pas céder au découragement, mais au contraire être capable d'y tenir tête, s'il se heurte — ce qui est le cas fréquent — à quelques difficultés.

Cet état mental, qui s'explique, mais qui, chez un homme de caractère, s'excuse difficilement, fait comprendre aussi pourquoi échouent certaines demandes d'emploi.

En principe, et quoi qu'il arrive, quelques pénibles que soient, de prime abord, certaines impressions ressenties, il ne faut pas plus se laisser aller à un moment d'humeur, que manquer de sang-froid.

Vous vous êtes adressé à un patron, pour en obtenir une place ; il vous a accueilli sans bienveillance, ou même vous a manqué de parole.

La prudence, la prévoyance, vous commandent de ne rien laisser transpercer de l'effet personnel que vous en avez éprouvé.

Si ce sentiment, très naturel d'ailleurs, se trahit par un jeu de physionomie, se traduit par une réflexion amère, voilà aussitôt un patron indisposé contre vous, et vous jugeant — souvent injustement — comme un homme faible, sans caractère, ou, ce qui est plus grave encore, comme un mauvais caractère.

Passer pour être esclave de ses nerfs, pour incapable de les dominer et de les refréner, est la pire « des recommandations personnelles ».

Le procédé de rechercher du travail que nous vous préconisons n'a point la prétention de vous mettre à l'abri de ces faiblesses qui tiennent à la nature même de chaque individu, qui sont la conséquence fatale de son organisation physique, de son tempérament, qu'on ne refait pas ; mais en tout cas, il vous met à l'abri de leurs fâcheuses conséquences, en ce sens que, si vous pouvez éprouver quelque dépit, à ne point être le bénéficiaire de tel ou tel emploi que vous avez sollicité, au moins personne ne peut songer à vous en faire grief, parce que nul ne le sait, parce que nul n'est témoin de votre désappointement.

Il est tel, compris et étudié de telle façon, que lorsque vous aurez individuellement à vous présenter devant un patron, vous ne serez plus l'importun qui vient frapper à la porte à tout hasard, et sans qu'on le demande, peut-être à l'heure où sa visite sera le plus intempestive, par conséquent, aura les plus grandes chances d'être mal accueillie.

Au contraire, notre procédé offrira cet avantage

que lorsqu'il y a lieu de vous présenter, vous serez convoqué, attendu, et que loin de se fermer obstinément devant vous, au contraire la porte s'ouvrira toute grande. Vous y viendrez avec l'assurance qu'il y a du travail à faire, une place à prendre. La plus difficile partie du chemin sera faite ; le passage le plus dur sera franchi, vous serez en contact avec le patron. C'est alors à vous de savoir vous faire valoir pour qu'il vous accueille comme ouvrier ou employé.

Vous aurez les meilleurs atouts dans votre jeu, si vous avez assez d'à-propos ou d'intelligence, aussi bien pour éviter de tomber dans certains travers, que pour mettre en évidence tout ce qui peut militer en faveur de votre candidature.

Ce sont les qualités propres que vous saurez déployer alors, qui seront les plus sûrs agents de votre réussite, les meilleurs facteurs de votre succès.

XIX

UN GROS OBSTACLE

La timidité.

Le principal défaut contre lesquel le solliciteur d'emploi ne saurait trop, ni trop attentivement se tenir en garde, est certainement la timidité.

Nous croyons devoir y insister, d'une façon toute particulière, parce qu'elle a causé incontestablement l'échec d'un grand nombre de travailleurs, non seulement des plus intéressants, mais même des plus méritants, à tous égards.

La timidité se traduit à la fois par une attitude embarrassée et par une parole hésitante.

Pour en comprendre la portée, c'est-à-dire l'effet néfaste, il faut un instant être capable de l'effort de pensée, qui vous permettrait de vous mettre à la place, d'entrer pour ainsi dire, dans la peau du patron, devant lequel vous laisserez se manifester ce fâcheux travers d'esprit et de caractère.

Il vous jugerait aussitôt insuffisant à tous les points de vue. Votre capacité professionnelle, votre moralité, votre intelligence lui apparaîtraient comme sujettes à caution.

De là, dans son esprit, des incertitudes, des doutes, des inquiétudes de tout genre, qui pourraient se traduire par le refus plus ou moins poliment déguisé de vous accorder un emploi dans sa maison.

Combien de gens n'ont été évincés que parce que desservis par un air embarrassé ! Combien, n'ont été éliminés que parce que, à première vue, l'on jugeait qu'ils ne « paraissaient pas assez dégourdis » ?

Autant de victimes de la timidité, le plus souvent.

Assurément, il y a là une de ces faiblesses de caractère avec laquelle il faut compter, et dont il n'est pas toujours facile de se débarrasser.

On a beau se dire et se répéter qu'il faut savoir commander à ses nerfs, dominer ses impressions, rester toujours maître de soi. Ce n'est point là un privilège physique à la portée de toutes les organisations, et ceux qui en sont avantagés doivent être regardés comme des natures tout à fait favorisées.

Dans la généralité, elles ne constituent qu'une minorité infime. La plupart des gens sont, naturellement, dépourvus de cet heureux apanage.

Mais ce n'est pas là une raison de penser que si l'on n'atteint pas leur degré de perfection à cet égard, il ne vous soit pas possible de vous en rapprocher.

On se guérit de la timidité, comme de tout autre travers, à force de réflexion et de ferme volonté ; il faut être capable de l'effort nécessaire pour ne plus laisser amoindrir ni annihiler ses moyens propres,

par une impression passagère, qu'on doit, avant tout, s'attacher à vaincre.

On y arrive, par la fréquentation assidue, la recherche d'amis ou de compagnons sérieux, qui ignorent cette préjudiciable défaillance. Peu à peu, à force de les observer, et surtout de vous observer, leur exemple, et plus encore l'exemple de leur réussite vous fera perdre votre timidité, et acquérir de la fermeté, de l'aplomb, de l'entregent, toutes qualités faute desquelles toutes les autres que vous pourriez posséder courraient grand risque d'être méconnues, à votre grand dam et dommage.

Dites-vous bien, répétez-vous souvent à vous-même afin de vous en bien persuader :

« Je ne vaux pas mieux que tel autre, mais je ne vaux pas moins non plus. Là où il a réussi, je peux, je dois réussir. »

Vous arriverez progressivement à avoir conscience de votre valeur réelle, et si vous avez assez de bon sens pour n'en point tirer une sotte vanité, vous finirez aussi par lui faire rendre tout ce qu'elle peut donner, au moins aux yeux de celui qui sera appelé à en faire l'essai, à la mettre à l'épreuve.

Il faudra également vous habituer à ne pas vous en laisser imposer par certaines apparences, aspect physique ou allure tranchante de certains employeurs qui affectent de se donner des attitudes impérieuses ou dominatrices, qui, fréquemment, ne sont qu'en surface, et quelquefois même qu'un moyen de s'assurer qu'ils ont devant eux un homme, et non une

nature molle et flasque, incapable d'aucune résistance ou d'aucune énergie virile.

Vous ne vous en laisserez pas davantage imposer par certaines matérialités destinées à éblouir, à donner une haute idée de la maison. Ce sont là de ces nécessités auxquelles obligent à se prêter les exigences de la vie commerciale. Vous incliner devant, vous laisser fasciner, hypnotiser par ces extériorités, serait aussi sot que maladroit; ce serait reconnaître, dans votre for intérieur, que « les gens sont faits pour les choses, et non les choses pour les gens ».

Vous éviterez aussi, avec le plus grand soin, de laisser transpirer vos appréhensions d'insuccès. Ce serait comme un retour à cette timidité dont vous vous seriez vainement étudié à vous débarrasser. Il autoriserait le patron à douter de vous et comme homme et comme travailleur et pourrait le faire reculer devant votre embauchage.

Au contraire, que tout, dans votre attitude, comme dans votre langage, laisse paraître la ferme conviction que vous avez d'être à la hauteur de votre tâche et d'y réussir.

S'il vous est arrivé des ennuis, si vous êtes victime de la malchance ou de l'infortune, gardez-vous bien d'en tirer argument pour essayer d'obtenir une place. En principe, on n'aime pas les gens qui geignent et larmoient ; vous ne venez pas vers tel ou tel patron pour l'apitoyer, mais pour travailler; vous

ne venez pas lui demander des consolations, mais une place.

Voilà ce que vous ne devez jamais perdre de vue. C'est là votre principal objectif, dont aucune considération étrangère ne doit vous détourner.

Tenez compte aussi que presque tous ceux qui ont des emplois à offrir préfèrent les « gens heureux », c'est-à-dire ceux qui réussissent, à ceux qui, ayant à lutter contre la mauvaise fortune, leur semblent nés sous une mauvaise étoile.

L'homme qui a déjà échoué leur apparaît comme un impuissant ou un découragé. Par une intuition souvent injuste, mais assez compréhensible, ils sont portés moins à inculper sa malchance qu'à suspecter ses propres capacités, et c'est alors que doutant de lui, ils reculent devant l'idée d'en faire leur collaborateur.

XX

SAVOIR SE FAIRE VALOIR

Lorsqu'on veut être embauché, il ne faut pas craindre de dire qui l'on est, ce que l'on sait faire.

Le postulant à la recherche d'un emploi, par ce qui précède, peut déjà se rendre compte qu'il est aux prises avec deux ordres de facteurs, les uns négatifs ou plutôt défavorables ou hostiles, que nous venons d'examiner, en en faisant le procès ; les autres favorables, dont il doit, les premiers étant écartés, s'efforcer de tirer le meilleur parti.

Les facteurs de cette dernière catégorie constituent, dans leur ensemble, ce que les anciens appelaient d'un mot très expressif : la « recommandation personnelle ».

Ils se rapportent aussi bien aux qualités individuelles qu'aux qualités professionnelles du travailleur.

Celles-ci sont appréciées à l'usage, comme on dit vulgairement ; l'ouvrier ou l'employé aura à les faire valoir lorsqu'il sera installé au bureau ou à l'atelier. Mais c'est l'avenir cela ; l'essentiel, dans le présent, c'est d'abord d'être embauché ; et pour l'être, ce

n'est que le passé qui peut servir de garant à l'employeur. Ce passé se manifeste, est affirmé par les références.

Le travailleur qui cherche à s'embaucher peut être sollicité, par son patron éventuel, d'avoir à lui produire des pièces établissant ses identité et qualités.

On aime à savoir qui l'on prend, à connaître préalablement ce que vaut l'ouvrier ou l'employé à qui l'on ouvre les portes de sa maison.

Il arrive quelquefois que certains postulants trouvent excessives ces exigences patronales et rechignent à s'y conformer. C'est un tort ; il peut naître immédiatement, de ces résistances, une certaine défiance à leur égard, qui peut leur faire manquer une place avantageuse : un particulier qui est embarrassé pour dire quel est son passé, laisse toujours supposer que ce passé n'est pas indemne de toute tare. Quelquefois il n'en est rien, et un sot amour-propre seul est en jeu. Il faut se défier de ces vanités-là, qui souvent coûtent fort cher.

Celui qui veut réfléchir se rend rapidement compte qu'un patron qui exige des garanties de son personnel, n'embauche pas n'importe qui, et qu'il a avant tout le souci que sa maison soit une maison sérieuse : c'est là, pour le travailleur, une considération qui, pour lui, doit compter : les maisons bien tenues n'ont pas l'habitude de changer fréquemment de personnel, et il est, à l'avance, assuré d'y rester longtemps, même d'y faire sa place, du moment

où sa conduite et ses aptitudes professionnelles sont en état de faire rapidement apprécier sa propre valeur.

En général, les pièces au moyen desquelles l'ouvrier ou l'employé établit son identité sont : son acte de naissance, son livret de famille, son livret militaire, sa carte d'électeur s'il est Français ; et en plus, s'il est étranger, le récépissé de sa déclaration à la préfecture de police.

Quant à ses qualités professionnelles, il les établira à l'aide de références représentées par les certificats qui lui ont été délivrés par les établissements où il a été antérieurement en service.

Ces références sont, la plupart du temps, celles qui jouent le plus grand rôle sur la décision du patron auquel le postulant s'adresse.

Par elles, il juge si l'ouvrier est un homme stable, attaché aux maisons qui lui donnent du travail, ou s'il est contraire un coureur de places, incapable de demeurer longtemps au même endroit, ou un incapable, que son insuffisance fait fréquemment remercier par ceux qui l'ont embauché. Le postulant doit également tenir compte que les patrons sérieux ont toujours soin de vérifier l'exactitude des références professionnelles qui leur sont ainsi fournies. Aussi ne saurions-nous trop insister auprès des solliciteurs d'emploi, pour les engager à soigner leurs références.

XXI

LES REFERENCES

Le travailleur doit se soucier de ses références.

L'ouvrier ou l'employé, lorsqu'il s'adressera à un patron pour en obtenir un emploi sera, presque toujours, mis en demeure de produire ses références. C'est une obligation à laquelle il devra se prêter de la meilleure grâce. Toute hésitation à produire des références laisse soupçonner que l'on n'a pas de références, ou que l'on n'en a que d'insuffisantes ou de désavantageuses.

Les principales références d'un ouvrier ou employé, sont ou des renseignements verbaux fournis par ses précédents patrons ou les certificats délivrés par ceux-ci.

A ce propos, nous croyons devoir rappeler aux travailleurs qu'ils ont toujours le droit d'exiger des maisons qu'ils quittent un certificat, dont l'obligation et les dispositions sont précisées dans l'article 3 de la loi du 2 juillet 1890, ainsi conçu :

« Toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration du contrat, *exiger*, de celui à qui elle les a loués, sous peine de dommages-intérêts, un certificat contenant *exclusivement* la date de son

entrée, de sa sortie, et de l'espèce de travail auquel elle a été employée. Ce certificat est exempt de timbre et d'enregistrement. »

Le certificat peut, si le patron le juge à propos, contenir un témoignage de satisfaction en faveur de l'ouvrier. Certains patrons se bornent à y ajouter quelquefois la mention : *Libre de tout engagement.*

Dans ces cas, et nous le signalons, parce que la plupart des patrons l'ignorent, le certificat doit être établi sur une feuille de papier timbré à 60 centimes. Faute de se conformer à cette précaution, celui qui le délivre s'expose à des désagréments.

Si, par suite de circonstances particulières, un ouvrier pourvu d'un tel certificat se voit obligé de le produire devant un tribunal, par exemple pour attester qu'il est un travailleur et non un vagabond, le patron qui le lui a délivré en ne se conformant pas aux dispositions légales se voit mis en demeure, par le bureau d'enregistrement, d'avoir à payer le double droit de timbre, plus soixante-deux francs cinquante d'amende.

Nous insistons sur ce point, à dessein, car il est bien humain qu'un patron ainsi mis en cause, moins par sa faute volontaire que par sa propre ignorance de la loi, éprouve un moment d'humeur, dont peuvent quelquefois se ressentir les renseignements qui pourront lui être demandés sur l'ouvrier qui, d'ailleurs, sans aucune mauvaise intention, lui aura valu une algarade aussi inattendue.

Aussi, conseillons-nous à l'ouvrier, qui sait que

le patron qu'il quitte s'intéresse à lui, et veut lui décerner un témoignage qui puisse lui servir de recommandation, de ne pas craindre de prier le patron d'établir ce certificat favorable sur une feuille de papier timbré à 60 centimes, dût-il lui-même en faire les frais.

Une autre précaution également utile est la légalisation de la signature du patron qui a délivré le certificat. C'est à l'intéressé, c'est-à-dire à l'ouvrier auquel le certificat a été délivré, qu'il appartient de faire les démarches impliquées par cette formalité.

La légalisation de la signature se fait soit à la mairie, soit au commissariat de police du lieu ou du quartier où habite le signataire. Elle assure la validité du certificat, ce qui est déjà un premier point important. Il en est un autre qui ne doit pas être laissé dans l'ombre.

Un patron sera toujours favorablement impressionné par la production de certificats d'emploi qui lui sont présentés sous une forme aussi régulière ; car il se rendra compte immédiatement qu'il a affaire à un travailleur soucieux de son honorabilité, et aimant à ce que ses affaires personnelles soient bien en ordre.

XXII

VALOIR PAR SOI

Les qualités individuelles.

Si les qualités professionnelles du chercheur d'emploi sont affirmées par ses références, ses qualités personnelles se manifesteront d'elles-mêmes, soit lorsqu'il prendra contact avec l'employeur, soit lorsque définitivement admis dans son établissement, il aura à les mettre en œuvre, à les faire valoir par ses actes quotidiens.

Le principal, c'est qu'elles soient assez évidentes, assez appréciables, pour lui permettre de s'en ouvrir d'abord les portes. Dans la recherche d'une place, tout est là. Quoique le fabuliste prétende qu'il faut se garder de juger des gens sur la mine, on doit reconnaître que, dans la pratique de la vie, c'est le plus souvent le contraire qui a lieu, et que c'est la première impression ressentie à la vue d'un inconnu qui est la plus durable et, dans le cas qui nous occupe, la plus décisive.

Bien qu'il ait maintes fois entendu dire, bien qu'il sache, par expérience même, que les apparences sont souvent trompeuses, combien de fois le patron qui se trouve en présence d'un ouvrier venu en solliciteur ne le juge-t-il pas sur les seules apparences !

C'est donc avec cette perspective que le chômeur, le quêteur d'emploi doivent compter. Aussi bien la conclusion qui s'impose à leur raison est qu'ils doivent toujours se « bien présenter ». C'est-à-dire, sous l'aspect qui peut les faire le plus avantageusement valoir.

Dans leur tenue, comme dans leur personne, tout doit refléter la propreté, l'ordre, la mesure, c'est-à-dire le sentiment qu'ils ont de leur propre dignité, de leur respectabilité, et en même temps le sens exact des situations. C'est là affaire de prudence, de tact, dans laquelle la perspicacité, le sage entendement de chacun sont les meilleurs juges.

Il ne faut pas un gros effort d'imagination pour comprendre qu'il serait aussi déplacé pour un homme de peine de se présenter en bottines vernies, qu'à un employé aux écritures de se montrer avec des mains noircies au contact de l'outil. L'adaptation doit apparaître, à première vue, comme impeccable, qui règle les rapports de l'homme à sa fonction. Cela est si évident qu'il nous paraît inutile d'y insister plus longuement.

Nous ne voulons pas nous étendre, par le détail, sur toutes les qualités du travailleur, quel qu'il soit ; ce pourrait être la matière de développements qui dépasseraient le cadre de notre travail. Nous n'avons qu'à les englober dans une formule d'ensemble qui peut se synthétiser ainsi :

Le travailleur en quête d'emploi doit toujours se présenter indépendamment de ses capacités en bonne

performance, sous le rapport de la propreté, de la tenue, de la physionomie ; en belle forme intellectuelle et morale, pour se faire immédiatement apprécier avantageusement par son patron éventuel. Il doit avoir la complète maîtrise de tous ses moyens, pour se mettre de prime abord en pleine valeur, et faire ressortir aussi bien sa compétence professionnelle que le développement ultérieur dont il doit s'efforcer de se faire juger capable.

Telles sont les qualités essentielles requises pour être favorablement accueilli. Si elles ne sont pas tout le succès, elles y prédisposent, et dans une très large mesure, interviennent pour assurer sa réalisation.

XXIII

UN DANGER A EVITER

Se ménager pour ne pas amoindrir ses qualités. — Le danger des interminables démarches.

Ce n'est pas tout d'avoir des qualités à faire valoir ; il faut encore éviter avec le plus grand soin toutes les causes susceptibles de les amoindrir, et aussi et surtout, arriver à joindre ceux devant qui l'on a intérêt à les faire ressortir.

Ces deux points, dont l'importance ne saurait échapper à qui veut bien réfléchir, seront étudiés dans les deux chapitres qui vont suivre.

L'une des causes principales, sinon même la principale, d'amoindrissement des qualités du chercheur d'emploi, gît dans ces interminables pérégrinations auxquelles on a coutume de se livrer, lorsque l'on veut trouver une place.

Qui de nous n'a été profondément ému, touché, apitoyé, au spectacle du malheureux qui déambule par les rues, l'air inquiet, sous la veste de l'ouvrier, la jaquette rapée de l'employé, interrogeant l'horizon, heurtant aux portes des ateliers ou des maisons de commerce, sonnant timidement, avec l'allure embarrassée d'un pauvre honteux.

Parfois il entre confiant, et, quelques minutes après, ressort atterré; l'infortuné a essuyé un refus, qui, au moment où il entrevoyait quelque vague espoir, est venu s'ajouter à bien d'autres.

Va-t-il céder au désespoir et s'arrêter là ? Non ! Il y a, au logis, la femme et les petits qui attendent; il faut vivre, ce soir, demain, payer le boulanger, l'épicier, le logeur, et éternel errant, le voilà qui reprend son interminable course à travers la ville.

La fatigue l'exténue ; ses jambes traînent, flageolent, tout à l'heure refuseront peut-être le service. Marche, pauvre diable, marche, marche !

Et la pérégrination recommence, plus lente, et aussi plus douloureuse. Il faut aller à pied ; impossible de prendre un fiacre, ni même un omnibus ; le malheureux n'a plus que quelques sous en poche ; tout à l'heure il calmera la faim qui le tenaille, d'un petit pain d'un sou, qu'il ira dévorer en cachette dans quelque coin, car il a encore la pudeur de cacher sa misère.

A ce jeu-là, la fatigue vient vite, les vêtements s'abîment, les chaussures se souillent de la boue des ruisseaux ; à mesure qu'il parcourt les stations de son calvaire, on peut dire que ce lamentable sans-travail laisse accrochés aux épines du chemin, un peu de ces avantages qui auraient pu lui servir de recommandation.

Plus il ira loin, et plus il risque d'être mal apprécié, parce qu'il se présentera en plus mauvaise forme.

On le jugera peu soigneux, parce que sa mise aura souffert de ses courses sous la pluie ; mal portant, parce que la fatigue aura alourdi sa marche et décomposé ses traits ; voilà déjà la moitié de ses moyens perdus ; qui pis est, se retournant contre lui.

Que sentant sa vigueur défaillir, le pauvre diable essaie, pour se réconforter, de recourir à quelques-uns de ces excitants artificiels, qui donnent l'illusion momentanée de la force ; qu'il demande à l'alcool cette excitation factice sur laquelle il se berce du fallacieux espoir de pouvoir compter, pour pouvoir atteindre enfin le but tant désiré ? C'est la pire des erreurs, la plus pitoyable des sottises qu'il puisse commettre. Et pourtant, est-il si coupable d'y céder ? Lorsqu'on sent que tout est perdu, que toute espérance va échapper, n'a-t-on pas quelque droit de se cramponner à toutes les branches, de s'appuyer même sur la plus mauvaise planche, lorsqu'on a confiance d'y trouver le salut ?

Malheureusement, la surexcitation n'est que momentanée, comme le semblant d'énergie qu'on a cru y trouver.

L'alcool ne remplace pas le pain, et qui a le ventre creux se grise vite.

N'en vient-on pas même à cette regrettable extrémité, faut-il encore compter avec l'impression défavorable laissée à un patron par le travailleur dont l'haleine empuantée des vapeurs éthyliques laissera supposer non le meurt-de-faim qui a eu occasionnellement recours à l'excitant qui doit lui donner le « coup de fouet », mais l'habitué des bars et des comptoirs, fervent du Saint-Lundi.

S'il ne résulte de ces pitoyables conditions de présentation, le refus immédiat d'embauchage, il n'en restera pas moins à l'égard du travailleur ces fâcheuses préventions dont il lui sera dans l'avenir difficile de triompher, si, par extraordinaire, il a la bonne fortune que la « presse » dans le travail le fasse temporairement accepter.

Un autre danger de ces exténuantes et énervantes déambulations menace le travailleur dont le caractère est faible, dont la volonté ne sait pas résister aux incitations résultant des rencontres ou du découragement. Combien à l'heure où les moindres ressources sont si précieuses à eux et aux leurs, ne savent pas refuser de choquer le verre avec un compagnon de chômage logé à aussi mauvaise enseigne qu'eux-mêmes et s'attardent à boire pour s'étourdir ou pour oublier un instant leur détresse !

Ne faut-il pas tenir compte aussi des réactions du physique sur le moral, et des dépressions de l'intelligence et de la volonté résultant de la dépression de la vigueur matérielle ?

L'homme exténué dans son corps aura-t-il la même clarté d'esprit, la même souplesse de raisonnement, la même assurance de langage que s'il était en meilleures conditions de muscles et de nerfs, pour se faire valoir, lorsqu'il se trouvera en présence du patron qu'il vient solliciter ?

Non, évidemment.

Ne s'accroît-elle pas dans des proportions terrifiantes, cette appréhension qu'il a de marcher au-

devant de l'inconnu ? Si ce n'est pas le métier qu'il redoute, parce que, malgré ses défaillances momentanées et dont il n'a pas toujours même la subconscience, le chômeur se sait assez expert pour ne reculer devant aucune de ses difficultés ; parce qu'il se sent assez courageux pour ne pas craindre d'en affronter les fatigues, ne va-t-il pas, sur le moment, appréhender de se trouver face à face avec celui chez qui il demandera de l'exercer.

Et alors, de quel frisson ne sera-t-il pas agité, qui le paralysera peut-être, le dépréciera certainement ?

Quel sera l'accueil ? Quelles paroles tomberont de la bouche du maître ? Donneront-elles les espérances qui relèvent le courage ? Engendreront-elles le désespoir qui naît des rebuffades ?

Et si, au lieu de l'homme fait, qui puise dans sa propre nature, dans l'expérience de la vie, dans les luttes antérieurement soutenues, une certaine force de résistance, il s'agit de la femme, de la faible femme, de la jeune fille surtout, combien plus redoutables, combien plus angoissants sont les dangers que nous venons de signaler !

Les défaillances morales peuvent alors s'ajouter aux défaillances du caractère et de l'énergie physique. Les tentations sont si grandes, et l'on y cède si facilement, quand le désespoir et le dépit s'ajoutent à la faim pour donner de mauvais conseils !

Aussi, envisagées de sang-froid, toutes ces considérations, mûrement examinées, impartialement pesées, conduisent-elles tout naturellement à étudier les

moyens pratiques de faire faire aux chômeurs en quête de travail, l'économie des inconvénients et des dangers qui résultent pour eux tous de ces marches dans le vide, de ces courses à l'inconnu, qui pour certains deviennent malheureusement parfois, des courses à l'abîme.

XXIV

L'ART DE TROUVER DU TRAVAIL

La solution pratique.

Nous en arrivons ainsi à l'objet essentiel de cette étude : mettre le travailleur en quête d'emploi, en rapport avec l'employeur, tout en lui évitant les inconvénients et les dangers signalés plus haut, tout en lui permettant de se présenter à celui-ci, dans toute la plénitude de ses moyens et de ses facultés.

En un mot, c'est ici que s'esquisse la solution pratique du difficile et délicat problème à l'examen duquel nous nous sommes appliqué.

Pour la saisir, qu'on se reporte, par la pensée, à ce qu'on est tenté de faire, lorsque, tous les moyens ordinaires de placement sont épuisés, lorsque l'expérience vous a convaincu de leur insuffisance, ou lorsqu'en désespoir de cause, l'on en est réduit, ce qui est quoi qu'on en dise, le cas le plus fréquent — à ne compter que sur soi-même pour trouver un emploi !

On parcourt impatiemment les annonces des journaux ; on se précipite aux adresses indiquées, et alors, on retombe dans ces pérégrinations dont nous avons longuement montré les périls ; on écrit et l'on risque d'arriver lorsque la place est déjà prise, à moins que

l'on ne tombe dans l'un de ces traquenards dont nous avons montré les dangers.

Si l'on veut bien réfléchir, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette chasse aux places se fait au hasard, au petit bonheur, et que c'est par un véritable miracle qu'elle arrive à être fructueuse. Mais cela arrive si rarement ! !

Il y a mieux à faire, ce nous semble. Pour être efficace, pour être couronnée de succès, comme toute autre entreprise, la recherche du travail doit être raisonnée, conduite avec méthode et avec persévérance.

Que fait aujourd'hui l'industriel et le commerçant qui veulent faire des affaires ? Les attendent-ils bénévolement derrière leur bureau ou derrière leur comptoir ? Sont-ils assez peu conscients des conditions de la concurrence et du caractère des transactions modernes pour s'abandonner à une molle et décevante quiétude, dans l'attente de la clientèle ?

Non ! Ils vont au-devant d'elle ; ils savent la solliciter, la réclamer, de façon à attirer son attention sur leurs denrées ou sur les produits de leur fabrication.

Ils la frappent, par l'offre et par la publicité ; par l'offre qui signale l'existence de leurs marchandises, par la publicité, qui, sous mille formes diverses, fait valoir leurs avantages et leurs qualités.

Or, les procédés qui réussissent à l'employeur pour arriver à s'attirer des clients ne sauraient-ils être d'une efficacité équivalente pour le travailleur qui cherche à trouver auprès de lui l'utilisation de ses forces et de ses aptitudes pour l'aider à confectionner ou à vendre les produits de son industrie ou de son commerce ?

Cette hypothèse n'a pas été, il nous semble, sérieusement envisagée jusqu'ici. A l'examiner avec calme, on reconnaît qu'elle est loin d'être paradoxale, ct qu'avant de la juger irréalisable, il faudrait d'abord ne pas craindre d'en tenter l'application.

On peut, et avec de la ténacité, l'on doit, à notre humble avis, trouver du travail, en appliquant à sa recherche les mêmes moyens qu'emploient ceux qui vendent des marchandises, c'est-à-dire de la matière brute ouvrée, agencée, adaptée à nos besoins par le travail.

L'ouvrier, l'employé ont le même droit d'offrir leur capacité et leur activité à l'employeur, que celui-ci a, d'offrir à ses clients, le résultat de leur activité et leur capacité. L'employeur n'a pas plus à se formaliser de la demande de l'employé ou de l'ouvrier, que son client n'a à se formaliser de ses offres de marchandises.

Voilà pour le principe. Tous ceux qui sont en quête d'emploi doivent d'abord s'en inspirer pour se mettre la conscience en repos et se donner toute l'assurance nécessaire à telle recherche.

Quant à l'application pratique, elle n'a pour se réaliser, qu'à s'inspirer des procédés mêmes du commerce et de l'industrie.

De même que l'industriel et le commerçant, touchent, par des circulaires appropriées, leur clientèle possible, les travailleurs en quête d'emploi doivent eux aussi, toucher par des demandes appropriées, les

commerçants ou industriels dont ils espèrent du travail.

La première condition est donc de s'adresser d'abord à ceux qui, en raison de vos aptitudes propres, sont en mesure de vous occuper;

La seconde de pouvoir s'y adresser convenablement et aux moins de frais possibles, le moment où l'on recherche du travail étant celui où l'on a le plus besoin de ménager ses propres ressources ;

La troisième, de pouvoir multiplier facilement ces demandes, tout en réduisant au minimum l'effort personnel à accomplir, aussi bien que les dépenses de temps et d'argent à effectuer ;

La quatrième de mettre les moins avantagés sous le rapport de l'éducation première, dans une situation telle que leur insuffisance d'instruction initiale ne soit pas un obstacle à la réalisation de leur tentative.

Tel est le point de départ du système que nous croyons de notre devoir d'offrir aux victimes du chômage, pour les aider à s'évader de la fâcheuse situation où les circonstances défavorables ou une malchance persistance peuvent les avoir acculés momentanément.

Un examen rapide de son économie permet de se rendre compte comment il répond aux conditions énumérées ci-dessus.

Le travailleur en quête d'emploi n'a qu'à remplir la formule de demande, avec des indications aussi précises et aussi brèves que possible : précises, parce qu'il

doit toujours escompter qu'elles pourront donner lieu à vérification ; brèves, parce que, dans les affaires, on n'a pas de temps à perdre à lire des tirades fastidieuses, dont le moindre inconvénient est souvent d'inquiéter ceux qui ont à les subir en vertu du principe : amas d'épithètes, mauvaise louange ; à bon vin pas d'enseigne.

La brièveté des indications à fournir, représentées en général par des adresses et des dates d'entrée et de sortie, suffira à mettre le postulant à l'abri de ces défaillances d'orthographe et de rédaction, qui pourraient, dans certains cas, lui faire subir une certaine déconsidération, qu'il est toujours sage d'éviter préventivement, bien qu'ignorance ne soit pas crime, et qu'elle implique plus souvent défaut de culture première que d'intelligence native.

Cette concision évite également les pertes de temps entraînées par la rédaction entière de lettres, dont la principale difficulté serait d'abord une rédaction convenable, que tous n'ont ni les moyens, ni le loisir de fournir, sans compter qu'il faut encore faire état du préjugé courant qui fait répéter à tout propos qu'on peut juger de la valeur d'un homme sur la manière dont il sait tourner une épître.

Tout bien considéré, on reconnaît facilement qu'il n'est pas difficile de multiplier les demandes ; le remplissage des formules est aussi facile que rapide. En une soirée, le plus inexpert en matière de calligraphie ne sera pas embarrassé pour en remplir quelques douzaines. Voilà donc, évités, les déplacements, les péré-

grinations exténuantes ou décevantes, et les dépenses et autres inconvénients de toute nature qui en sont fatalement inséparables.

Quant à atteindre ceux dont on attend maintenant l'emploi désiré, ce n'est pas là un obstacle qui doive compter.

Il suffit de consulter les annuaires professionnels, les livres d'adresses des différentes industries, le Bottin, aux chapitres affectés aux diverses spécialités; leurs énumérations sont suffisamment abondantes pour permettre de lancer les demandes au bon endroit, de frapper aux portes que l'on a chance de voir s'ouvrir devant soi.

Il serait évidemment puéril de croire qu'à la première sollicitation lancée, une offre d'emploi va répondre : ce serait pousser les présomptions jusqu'à croire que l'on a attendu que vous fussiez au monde pour répondre à tel ou tel emploi. Les travailleurs français sont trop intelligents pour être capables d'une telle vaniteuse sottise. La publicité commerciale a ses déchets, qu'elle escompte à l'avance ; de même la publicité du travail — car c'est une véritable publicité que le travailleur fait ainsi pour lui-même — doit s'attendre à avoir aussi les siens.

Mais, de même que les circulaires multipliées et répétées du commerçant et de l'industriel finissent, s'il a la constance de persévérer, par lui procurer des débouchés, de même aussi, les demandes multipliées et intelligemment réparties du travailleur finiront par lui assurer un emploi de ses aptitudes et de ses facultés

qui le mettra, lui et les siens, à l'abri des angoisses du présent et des soucis de l'avenir, s'il sait, par son travail consciencieux et sa bonne conduite, justifier la confiance que l'aura aidé à conquérir d'abord le procédé simple et loyal à la fois que nous offrons à la classe laborieuse de notre pays, pour l'aider à améliorer son sort.

_______________, le _______________ 191__

M

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un emploi dans votre Maison en qualité de

____

Veuillez trouver ci-dessous, ainsi que mes nom et adresse, l'indication de mes références.

Nom _______________ Prénoms _______________

Adresse _______________ _______________

Les dernières maisons où j'ai été employé sont les suivantes :

_______________ } du _______________ au _______________

_______________ } du _______________ au _______________

_______________ } du _______________ au _______________

Je suis dès aujourd'hui à votre disposition, et prêt à vous fournir la justification des références ci-dessus.

____

____

Au cas où vous prendriez ma demande en considération, vous pouvez être assuré que tous mes efforts tendront à mériter la confiance dont vous voudrez bien m'honorer et veuillez agréer, M , l'expression de mes sentiments respectueux.

SIGNATURE :

Paris, le 25 Août 1913.

M

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un emploi dans votre Maison en qualité de

Compositeur - Typographe

Veuillez trouver ci-dessous, ainsi que mes nom et adresse, l'indication de mes références.

Nom Hubert Prénoms Léon Fernand

Adresse 9 Faubourg-Saint-Denis

Les dernières maisons où j'ai été employé sont les suivantes :

Petit Parisien, 18, Rue d'Enghien } du 12 Juillet 1901 au 19 Janvier 1905

Compie Linotype, 117 Rue Réaumur } du 20 Janvier 1905 au 13 Mars 1905

Petit Journal, Rue Lafayette } du 2 Avril 1905 au 30 Décembre 1905

Je suis dès aujourd'hui à votre disposition, et prêt à vous fournir la justification des références ci-dessus.

A la Compagnie Linotype, j'étais employé comme opérateur expert.

Au cas où vous prendriez ma demande en considération, vous pouvez être assuré que tous mes efforts tendront à mériter la confiance dont vous voudrez bien m'honorer et veuillez agréer, M , l'expression de mes sentiments respectueux.

SIGNATURE :

L. Hubert

CONCLUSION

Nous venons, avec nos faibles moyens, d'étudier l'une des questions les plus graves du problème social. Peut-être avons-nous trop préjugé de nos propres forces, et fait preuve d'une audace que certains pourront trouver excessive.

La critique est libre, et l'on sait à l'avance qu'on s'expose à l'affronter, dès que l'on ose faire appel à l'opinion.

Nous avons la conviction que si l'on cédait à une fausse timidité ou à la crainte du qu'en dira-t-on, l'on ne ferait jamais œuvre qui vaille.

Celle à laquelle nous nous sommes attaché, sans autre souci que de la mener à bien et d'aider à l'amélioration du sort des travailleurs a un caractère de telle utilité sociale, que nous n'avons éprouvé aucune hésitation à l'entreprendre.

Nous n'avons ni la prétention, ni la pré-

somptueuse opinion que nous avons réussi aussi parfaitement que le comporte la gravité de la position faite dans notre société actuelle aux petits et aux modestes et que le voudrait tout l'intérêt que nous portons à nos frères de labeur.

D'autres pourront venir après nous, qui feront mieux, et ce ne sera pas difficile. En tout cas, ce dont nous sommes assuré, c'est que ce ne sera pas avec un désir plus sincère et une résolution mieux arrêtée de servir la cause du plus grand nombre, et de contribuer à une plus équitable répartition du bien-être dans la classe laborieuse.

C'est dans cette pensée que nous soumettons notre livre au public, et que nous offrons notre moyen de s'assurer du travail à tous auxquels la fortune s'est montré malévole.

En souhaitant qu'il leur rende tous les services que nous leur désirons de tout cœur, nous attendrons que l'avenir dise ce que valent l'un et l'autre.

Ce sera sans la moindre inquiétude, avec la tranquillité que nous donne cette conviction intime que, quelles que soient ses imperfections, notre œuvre est une œuvre de bonne foi.

L. H.

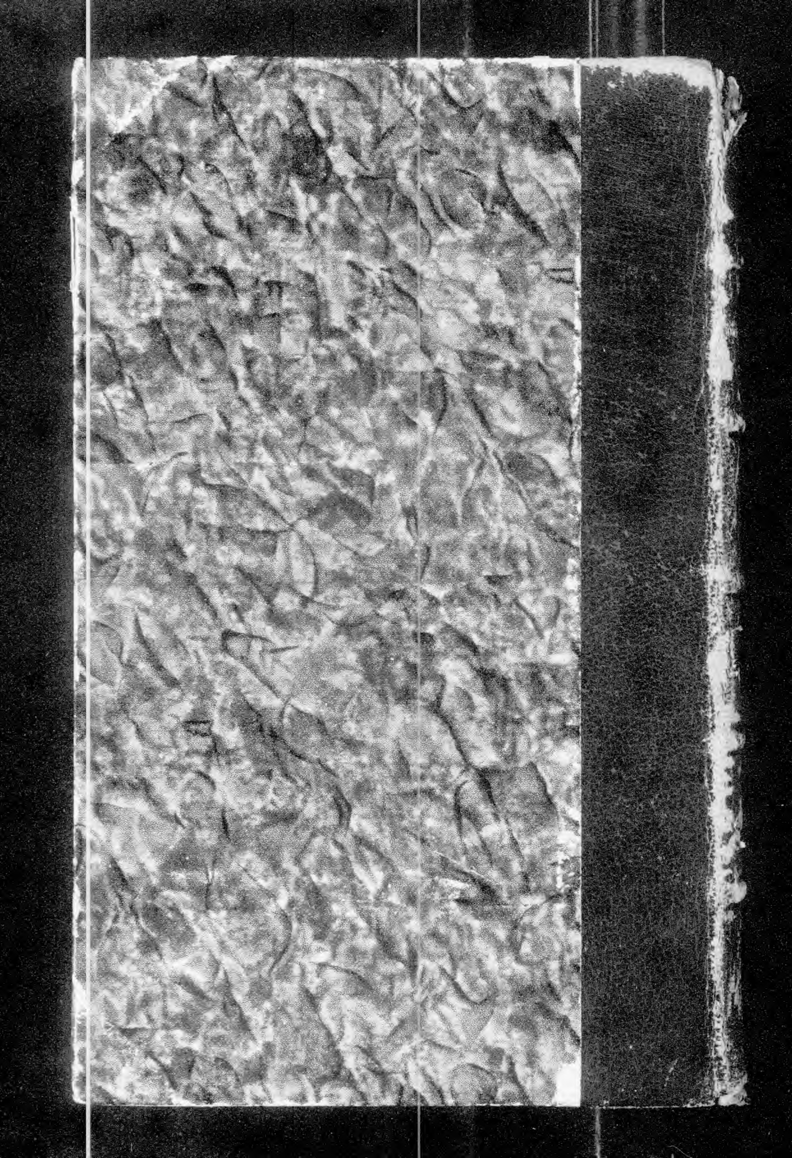
TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie L. Hubert, 9, 11, 15, faubourg Saint-Denis, Paris.

Imprimerie L. Hubert, 9, 11, 15, faubourg Saint-Denis, Paris.


COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0050705571



END OF
TITLE